



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

N°1 - MARS 2013

dialogue

ANALYSE

PANORAMA SOCIAL 2013



**JE VAIS
VOTER**

ÉLECTIONS
CHAMBRE DES SALARIÉS
NOVEMBRE 2013



www.csl.lu



Jean-Claude Reding
Président de la Chambre des salariés

Préface

Depuis plusieurs années, la CSL brosse un portrait social du Luxembourg en rassemblant des données dispersées afin de créer une vue d'ensemble sur la situation sociale luxembourgeoise et sa place au sein de l'Union européenne.

Cette nouvelle édition du Panorama social présente un bilan mitigé. En effet, si certains indicateurs semblent montrer une légère diminution « statistique » des inégalités et de la pauvreté, d'autres révèlent une détérioration des conditions de travail. De toute évidence, les tendances de fond n'ont pas changé, à savoir une augmentation des inégalités et du chômage.

En Europe tout comme au Luxembourg, l'accent a été mis de longue date sur les performances économiques des entreprises, notamment au travers d'indicateurs de compétitivité, tandis que le social semble avoir été négligé. Ainsi, au Grand-Duché, on constate un accroissement du nombre de bénéficiaires de revenus sociaux, un taux de chômage en hausse et plus préoccupant encore pour certaines catégories de personnes que pour d'autres, un accroissement des contrats de travail précaires...

Comme dans les éditions précédentes, trois thèmes sont ainsi abordés. Le premier traite des inégalités et de la pauvreté, bien présentes dans le pays même si celui-ci est régulièrement considéré comme l'un des plus riches au sein de l'UE ; le deuxième porte sur le chômage et l'emploi, les deux évoluant de concert à la hausse ; le troisième a trait aux conditions de travail qui permettent d'appréhender la vulnérabilité économique des travailleurs.

Luxembourg, mars 2013

IMPRESSUM

Éditeur

Chambre des salariés

18 rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
T. (+352) 27 494 200
F. (+352) 27 494 250
www.csl.lu • csl@csl.lu

Jean-Claude Reding, président
Norbert Tremuth, directeur
René Pizzaferrri, directeur

Impression

Imprimerie Polyprint

Distribution

Librairie « Um Fieldgen Sàrl »

3 rue Glesener
L-1634 Luxembourg
T. (+352) 48 88 93
F. (+352) 40 46 22
info@libuf.lu

ISSN : 5 453000 200386

Sommaire

I. INÉGALITÉS ET PAUVRETÉ	7
Les grandes tendances	9
1. Inégalités capital - travail	10
2. Inégalités de revenus	12
2.1 Rapport S80/S20 et coefficient de Gini	12
2.2 Revenus par type de ménage	18
2.3 Revenu national total équivalent	20
2.4 Structure de consommation des ménages	22
3. Inégalités de salaires	26
3.1 Rapport S95/S20	26
3.2 Population au salaire social minimum	28
3.3 Rapport des gains salariaux au salaire social minimum	30
4. Patrimoine et logement	32
5. Inégalités fiscales et impact des réformes fiscales	34
6. Inégalités de santé	36
6.1 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical	36
6.2 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire	38
7. Pauvreté	40
7.1 Taux de risque de pauvreté	40
7.2 Risque de pauvreté selon le type de ménage	42
7.3 Risque de pauvreté selon l'activité	44
7.4 Logement : risque de pauvreté selon le titre d'occupation	46
7.5 Écart relatif de pauvreté selon l'âge	48
7.6 Revenu minimum garanti (RMG)	50
7.7 Difficultés à joindre les deux bouts	52
7.8 Gestion des dépenses imprévues	54
II. CHÔMAGE ET EMPLOI	57
Les grandes tendances	59
1. Chômage	60
1.1 Chômage total et chômage des jeunes	60
1.2 Chômage de longue durée	62
2. Chômage : Zoom sur le Luxembourg	64
2.1 Chômage indemnisé et non indemnisé et mesures pour l'emploi	64
2.2 Chômage selon le niveau de formation et selon la durée d'inscription	66
2.3 Chômage selon le genre et selon la durée d'inscription	68
2.4 Chômage de longue durée selon l'âge	70
2.5 Chômage et risque de pauvreté	72
2.6 Raison du non-emploi et disposition à travailler	74

3. Emploi	76
3.1 <i>Création d'emplois et taux d'emploi</i>	76
3.2 <i>Taux d'emploi par catégories</i>	78
3.3 <i>Taux d'emploi corrigé</i>	80
4. Emploi : Zoom sur le Luxembourg	82
4.1 <i>Emploi et chômage</i>	82
4.2 <i>Durée du travail</i>	84
4.3 <i>Mesures pour l'emploi</i>	86
III. CONDITIONS ET QUALITÉ D'EMPLOI	89
<i>Les grandes tendances</i>	91
1. Emploi atypique et/ou asocial	92
1.1 <i>Emploi temporaire</i>	92
1.2 <i>Emploi intérimaire</i>	94
1.3 <i>Emploi à temps partiel</i>	96
1.4 <i>Emploi salarié le soir et population ayant deux emplois</i>	98
1.5 <i>Emploi salarié de nuit et travail posté</i>	100
2. Pauvreté laborieuse	102
2.1 <i>Taux de risque de pauvreté et temps de travail</i>	102
2.2 <i>Taux de risque de pauvreté par type d'activité</i>	104
3. Évaluation de l'emploi	106
4. Accidents du travail	108
4.1 <i>Fréquence des accidents</i>	108
4.2 <i>Caractéristiques des accidents reconnus</i>	110
CONCLUSION	113

I.

Inégalités et pauvreté

Inégalités et pauvreté

Les grandes tendances

Le Luxembourg occupe régulièrement les premières places des classements des pays les plus riches du monde, mais cette performance est en partie trompeuse. En effet, si l'on analyse de manière plus attentive les différents indicateurs d'inégalités et de pauvreté, une grande tendance se dégage : le Luxembourg est certes un pays riche, mais cette richesse est inégalement répartie au sein de la population résidente et tout particulièrement en ce qui a trait à la répartition des revenus. À ce premier facteur s'ajoute une inégalité de traitement fiscal se rapportant aux différentes sources de revenu (notamment le travail et le capital), ce qui aboutit, dans les faits, à un traitement de faveur des ménages les plus aisés.

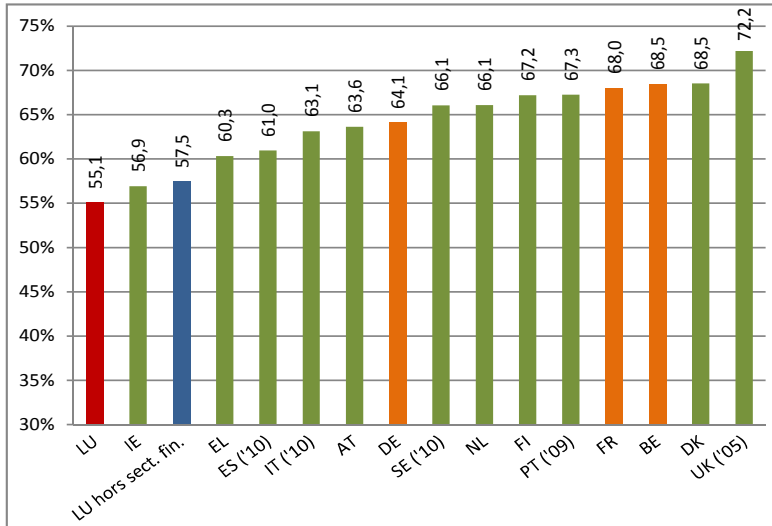
De plus, au vu des revenus salariaux, le pouvoir d'achat des salaires diminue, les salaires les plus bas étant toutefois moins affectés que les salaires les plus élevés. En parallèle, le nombre et la proportion de personnes ayant des bas salaires ne cesse d'augmenter depuis plus de vingt ans. Et force est de constater que ces bas salaires ne suffisent souvent plus à faire face aux dépenses quotidiennes.

Par conséquent, il n'est pas étonnant de voir qu'un nombre croissant de personnes se retrouve confronté à des difficultés financières, notamment en ce qui concerne les dépenses de santé ainsi que les dépenses liées au logement. Cette évolution a également un impact négatif sur le nombre de bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG) qui ne cesse d'augmenter depuis de nombreuses années et qui s'accélère depuis quatre ans. Ceci traduit une érosion rapide des revenus propres qui suffisent de moins en moins aux besoins courants.

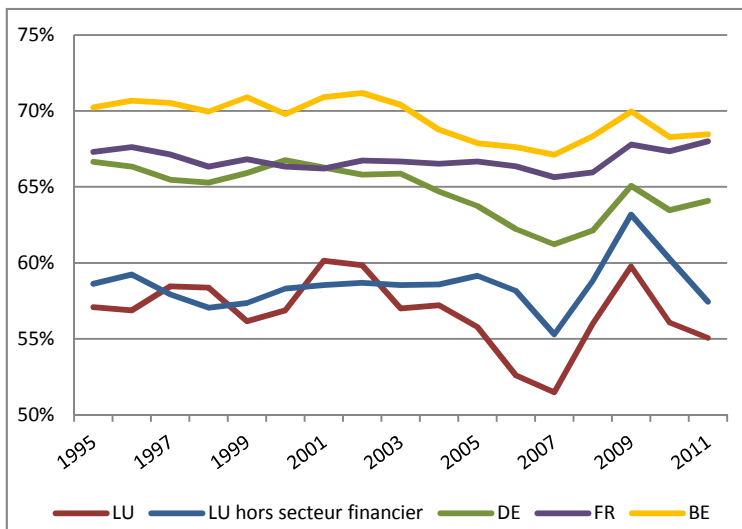
On pourrait dès lors s'étonner de la légère diminution du taux de risque de pauvreté qu'a connue le Luxembourg en 2011. Cette évolution, a priori contradictoire avec le développement des inégalités, a conduit à la réalisation de l'objectif du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Mais n'oublions pas que le risque de pauvreté est une mesure relative et ne se traduit donc pas nécessairement en une amélioration dans l'absolu pour l'ensemble des bas revenus.

Par ailleurs, malgré cette amélioration, il existe encore un nombre important de personnes en risque de pauvreté, ce qui est d'autant plus inquiétant puisque la pauvreté touche de façon très inégale la population nationale. En effet, ce sont surtout les femmes, les chômeurs ainsi que les ménages composés d'un seul adulte, en particulier les ménages monoparentaux, qui sont confrontés à la pauvreté. Conséquence : ces personnes forment la grande majorité des bénéficiaires du RMG et des personnes ayant des difficultés à faire face à des dépenses imprévues, voire à joindre les deux bouts.

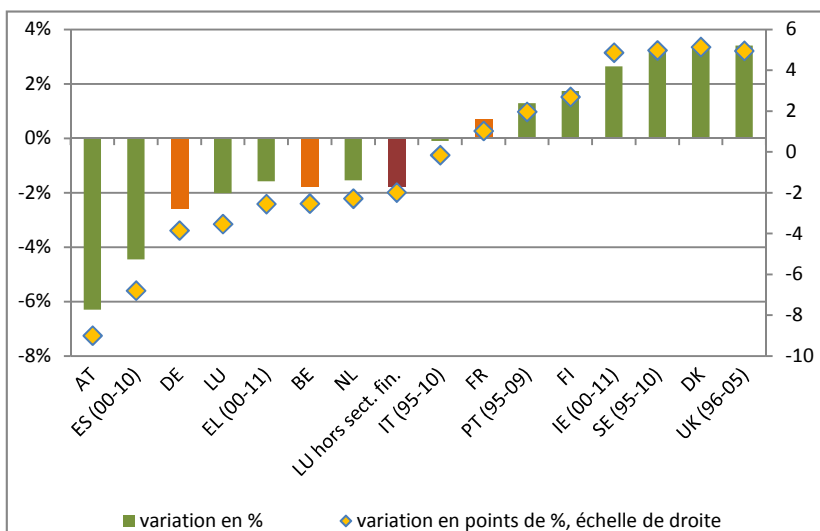
Part du travail dans la valeur ajoutée brute, 2011



Évolution du partage de la valeur ajoutée brute, part revenant au travail, 1995-2011



Variation du partage de la valeur ajoutée brute, part revenant au travail, 1995-2011



Source : Eurostat, Statec

Graphiques et calculs : CSL

Inégalités capital - travail

Lorsque l'on évoque les inégalités, on se réfère le plus souvent aux inégalités de salaires ou de revenus entre les ménages. Pourtant, la première inégalité sur le plan de la répartition est l'inégalité capital-travail qui provient du partage de la valeur ajoutée brute entre le capital et le travail.

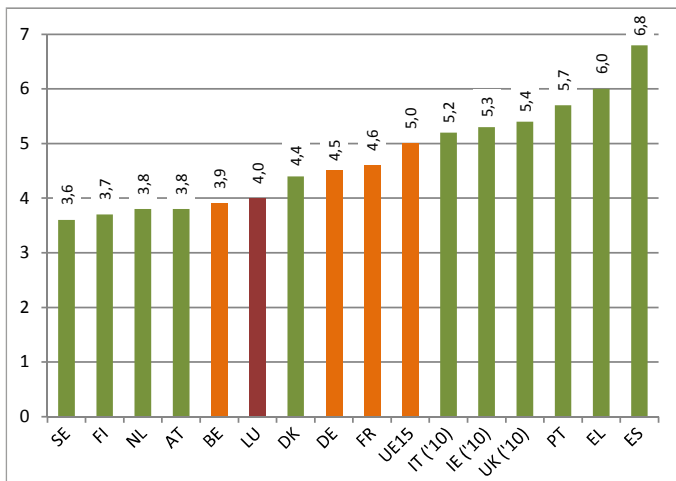
La richesse monétaire produite annuellement est mesurée par la valeur ajoutée brute. Celle-ci permet de rémunérer les acteurs de la production, le capital et le travail. Ainsi, en plus des inégalités entre salariés ou ménages, il peut subsister une inégalité dans le partage primaire de la richesse produite, cette dernière accentuant la première au bénéfice des personnes vivant des revenus du capital. À ce titre, il n'est pas inutile de rappeler que l'économie européenne du 20^e siècle n'aura jamais connu un dynamisme aussi fort que lorsque les salaires augmentaient au même rythme que la productivité, permettant ainsi de maintenir le partage capital-travail. Or, depuis 30 ans, l'Europe a pris le chemin de la modération salariale et, en se privant de ses propres débouchés, celui d'un ralentissement mécanique de la croissance.

L'indicateur de partage de la valeur ajoutée brute présenté dans le graphique ci-contre fait le rapport entre la part de la valeur ajoutée brute revenant au travail et celle revenant au capital. Une valeur de 50% signifie que la valeur ajoutée brute est partagée à part égale entre le travail et le capital. Une valeur de 75% signifie que 3/4 de la valeur ajoutée brute reviennent au travail et 1/4 au capital.

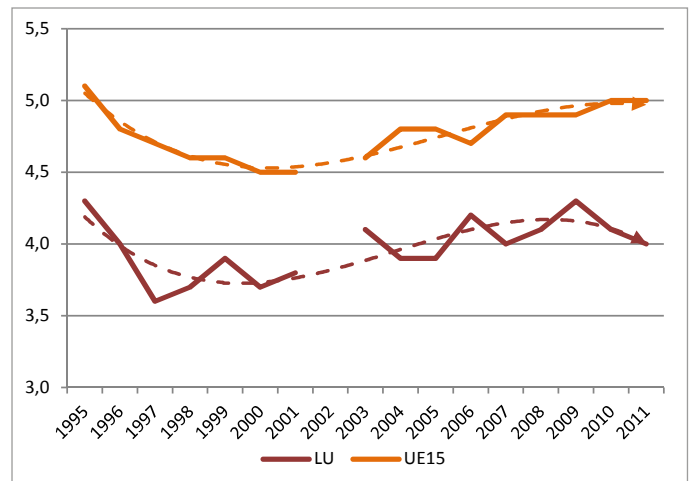
Comme le montre le graphique ci-contre, le Luxembourg figure parmi les plus faibles niveaux de partage de la valeur ajoutée brute en faveur des salariés, que l'on tienne compte du secteur financier (55,1% en 2011) ou non (57,5%). Toutefois, les niveaux de 2011 subissent encore les effets de la crise économique et de la baisse du PIB en 2009. Avant la crise, le niveau grand-ducal était proche de 50% pour l'ensemble de l'économie, ceci signifiant que la valeur ajoutée brute était répartie de manière équivalente entre capital et travail. Même hors secteur financier, le Grand-Duché est l'un des pays qui connaît le partage de la valeur ajoutée brute le plus en défaveur des salariés, seule l'Irlande connaissant un partage plus défavorable.

Ce qui paraît le plus inquiétant, c'est que non seulement le Luxembourg se situe à un niveau de partage nettement inférieur à la quasi-totalité des autres pays, mais qu'en outre il suit le mouvement général de baisse du niveau de partage et donc d'accroissement de la part de la valeur ajoutée brute revenant au capital. En effet, l'économie luxembourgeoise se situe parmi les pays ayant la plus forte dégradation de ce partage entre 1995 et 2011 (2,0 points de pourcentage représentant une baisse de 3,5% en défaveur des salariés).

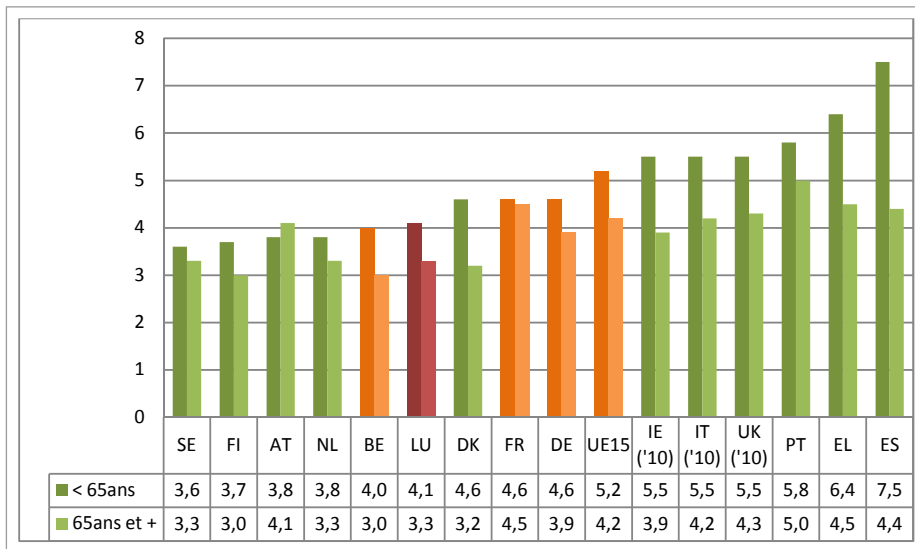
Ratio S80/S20, 2011



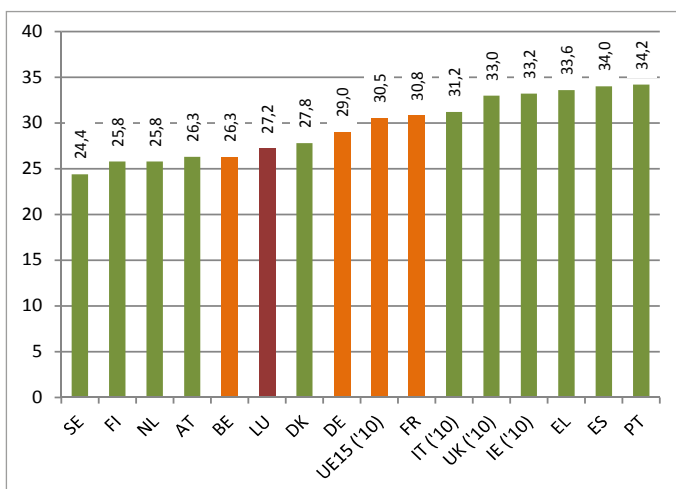
Évolution du ratio S80/S20



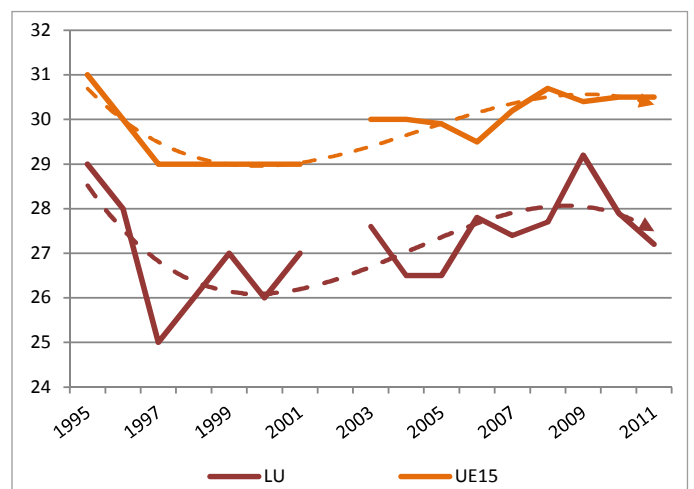
Ratio S80/S20 selon l'âge, 2011



Coefficient de Gini, 2011



Évolution du coefficient de Gini



Source : Eurostat, Stavec

Graphiques et calculs : CSL

2

Inégalités de revenus

2.1

Rapport S80/S20 et coefficient de Gini

Le ratio S80/S20 compare le revenu équivalent¹ total perçu par les 20% les plus riches à celui perçu par les 20% les plus pauvres. Lorsque ce rapport augmente, il y a un accroissement de l'écart de revenus entre le premier et le cinquième quintile (c'est-à-dire les 20% les plus pauvres et les 20% les plus riches, respectivement).

En 2011, le Luxembourg se situe à un niveau intermédiaire avec un ratio de 4,0 signifiant que le cinquième quintile gagne le quadruple de ce que gagne le premier quintile. En Europe, les pays scandinaves accompagnés de l'Autriche et du Benelux constituent le groupe où les inégalités de revenu mesurées par cet indicateur sont les plus faibles. Par rapport à 1995, et bien qu'évoluant en dents de scie, la tendance à long terme au Luxembourg est clairement à la hausse, traduisant un creusement des inégalités de revenu, malgré une tendance baissière les deux dernières années, due à une diminution des revenus des 20% les plus riches (S80) combinée à une légère augmentation des revenus des 20% les plus pauvres (S20). En outre, si ces inégalités sont inférieures à la moyenne européenne, elles en suivent, en tendance, l'évolution à la hausse.

Eurostat distingue aussi entre les personnes de plus et de moins de 65 ans. Dans la totalité des pays considérés (sauf l'Autriche), le ratio est plus élevé chez les moins de 65 ans que chez les plus âgés. Ceci peut s'expliquer par un éventail de revenus bien plus larges dans la population active que dans la population en retraite, avec notamment des systèmes de pensions qui rétrécissent les écarts des revenus.

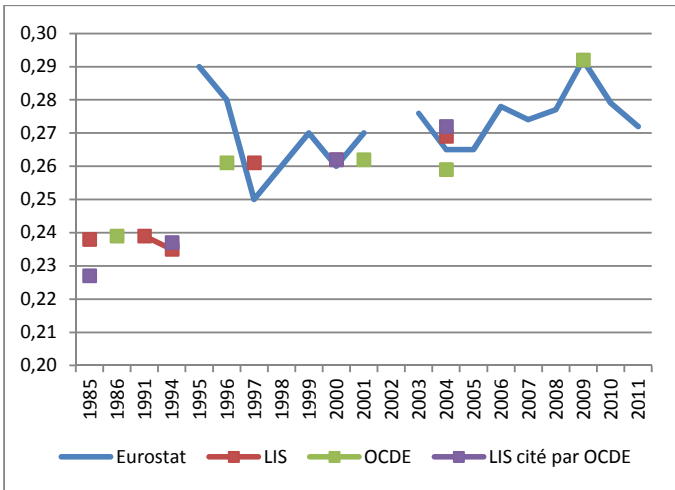
À la différence du ratio S80/S20 qui n'est sensible qu'aux changements intervenant dans les quintiles supérieur et inférieur, le coefficient de Gini permet de prendre en compte la répartition totale des revenus. Si l'égalité était parfaite (cas où tout le monde reçoit le même revenu), ce coefficient serait de 0% ; il serait de 100% si l'intégralité du revenu national se trouvait entre les mains d'un seul acteur économique. Plus le coefficient est élevé, plus les inégalités sont donc fortes. Comme pour le rapport S80/S20, le Luxembourg se situe relativement bien au sein de l'UE15, seule la Suède affichant une performance nettement meilleure à ce niveau.

Toutefois, ce classement en bonne position masque une évolution négative sur les 15 dernières années pour le Grand-Duché. Comme pour le rapport S80/S20, le coefficient de Gini luxembourgeois a connu une détérioration sur l'ensemble de la période et, en tendance, il continue à suivre l'évolution de la moyenne européenne (qui connaît une répartition des revenus plus inégalitaire).

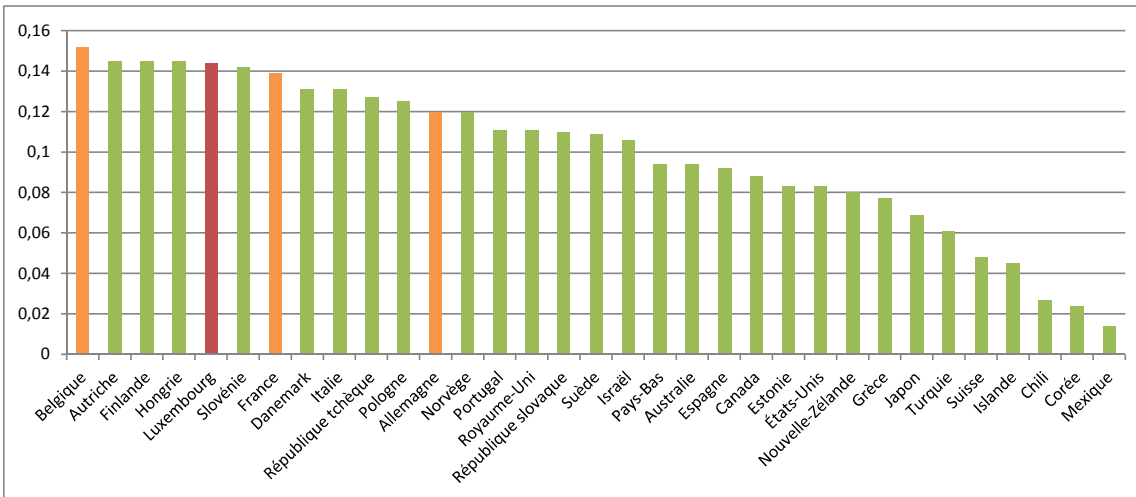
À ce sujet, l'OCDE précise que les dernières tendances, enregistrées pendant les années 2000, montrent un creusement de l'écart entre les riches et les pauvres non seulement dans certains des pays déjà fortement inégalitaires tels que les États-Unis et Israël mais aussi, pour la première fois, dans des pays traditionnellement peu inégalitaires, à l'instar de l'Allemagne, du Danemark et de la Suède (et des autres pays nordiques), où les inégalités ont progressé plus que partout ailleurs.

¹ On parle de revenu équivalent pour tenir compte de la composition du ménage. Le premier adulte compte pour 1, les autres adultes et enfants de plus de 14 ans pour 0,5 chacun et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. Ainsi, pour un parent seul vivant avec deux enfants de moins de 14 ans percevant un revenu annuel de 50.000€, le revenu équivalent correspondant à ce ménage est de $50.000 / (1 + 0,3 + 0,3) = 31.250€$.

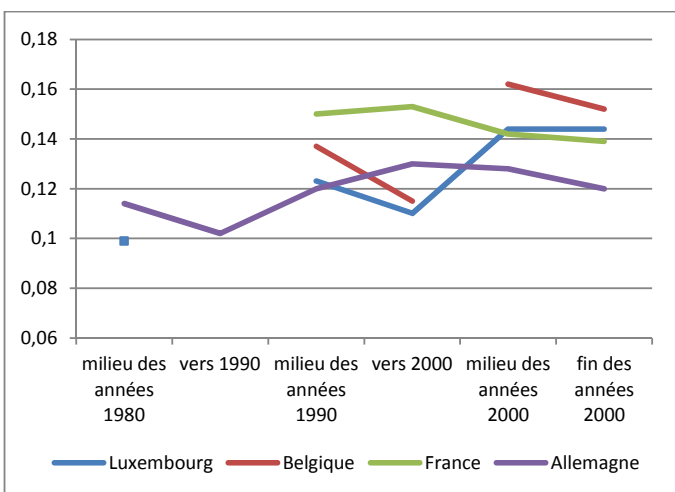
Coefficient de Gini du revenu disponible, population en âge de travailler, Luxembourg



Écart entre l'indice de Gini avant impôts et transferts et l'indice de Gini après impôts et transferts, population en âge de travailler (18-65 ans), fin des années 2000



Évolution de l'écart d'indices de Gini, population en âge de travailler (18-65 ans)



Sur toute la période, les graphiques se rapportent à l'Allemagne unifiée.

Source : OCDE, Eurostat, LIS Graphiques : CSL

Note : « milieu » et « fin » sont employés car les années analysées diffèrent selon les pays.

Inégalités de revenus

Rapport S80/S20 et coefficient de Gini

2.1

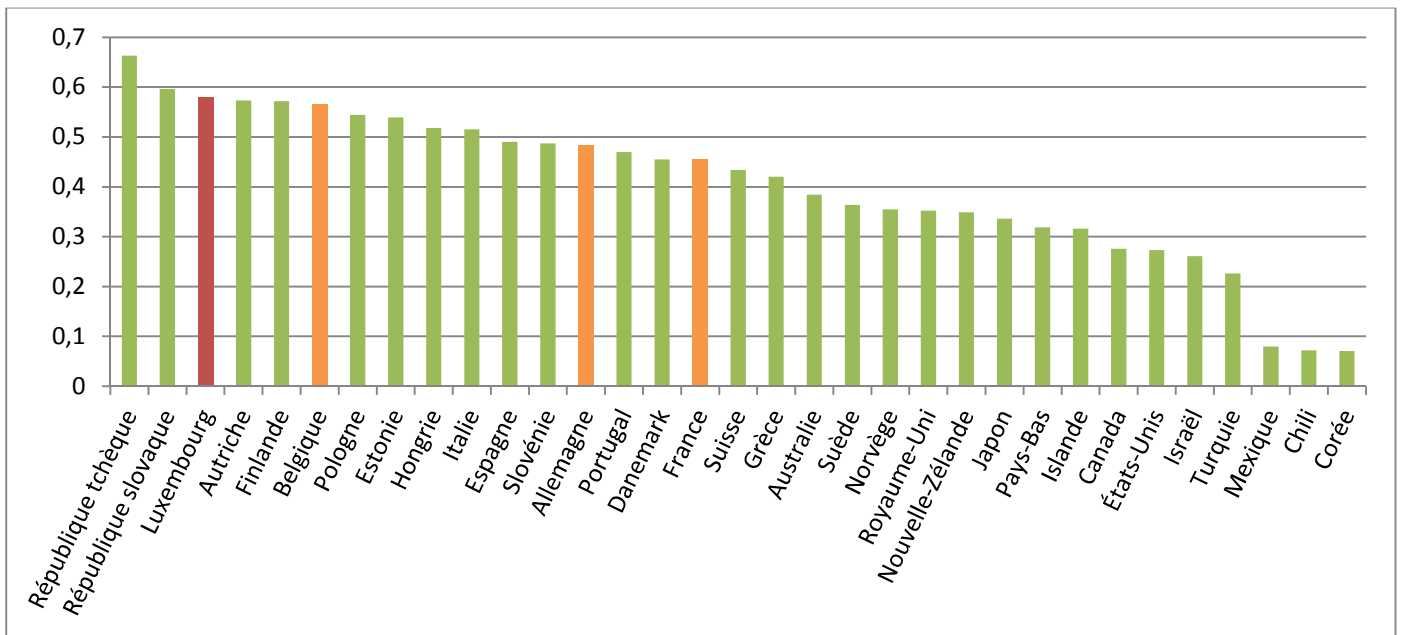
Bien que la valeur du coefficient de Gini puisse varier d'une source à l'autre pour une même année, un seul constat s'impose : depuis le milieu des années 1980, il y a toujours plus d'inégalités au vu du revenu disponible. Celui-ci est donc réparti d'une façon de moins en moins équitable.

Les statistiques de l'OCDE permettent d'appréhender l'effet redistributif des politiques sociales en comparant le coefficient de Gini avant impôts et transferts à ce même coefficient après

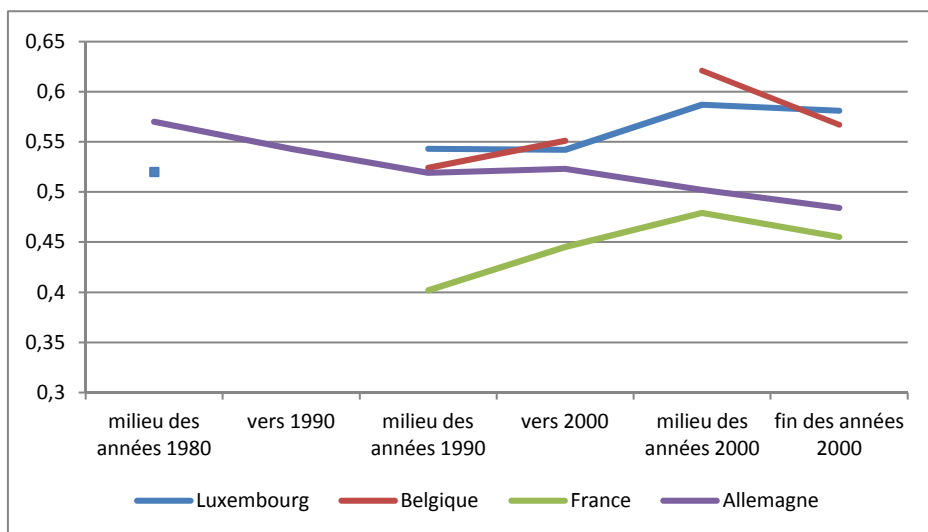
impôts et transferts. En classant les pays par ordre décroissant d'écart entre ces deux coefficients de Gini, on s'aperçoit que, pour le Luxembourg, l'effet redistributif des impôts et des transferts sur la population en âge de travailler (de 18 à 65 ans) est parmi les plus élevés des pays de l'OCDE. En effet, un écart important traduit une forte baisse de l'indice de Gini, donc une forte réduction des inégalités. Parmi les pays limitrophes, seule la Belgique connaît un effet redistributif plus important.

Considérant l'évolution de cet écart entre indices de Gini, le Grand-Duché a su maintenir son effet de redistribution depuis le milieu des années 2000 ; son niveau actuel est d'ailleurs le plus élevé depuis le milieu des années 1980. La Belgique a un profil semblable, bien que son niveau actuel soit inférieur à celui du milieu des années 2000, mais une rupture de série rend difficile la comparaison avant et après 2000. Quant à la France et à l'Allemagne, l'effet redistributif des impôts et transferts diminue depuis les années 2000.

Écart entre l'indice de Gini avant impôts et transferts et l'indice de Gini après impôts et transferts, population à l'âge de la retraite (plus de 65 ans), fin des années 2000



Évolution de l'écart d'indices de Gini, population à l'âge de la retraite (plus de 65 ans)



Sur toute la période, les graphiques se rapportent à l'Allemagne unifiée.

Source : OCDE Graphiques : CSL

2

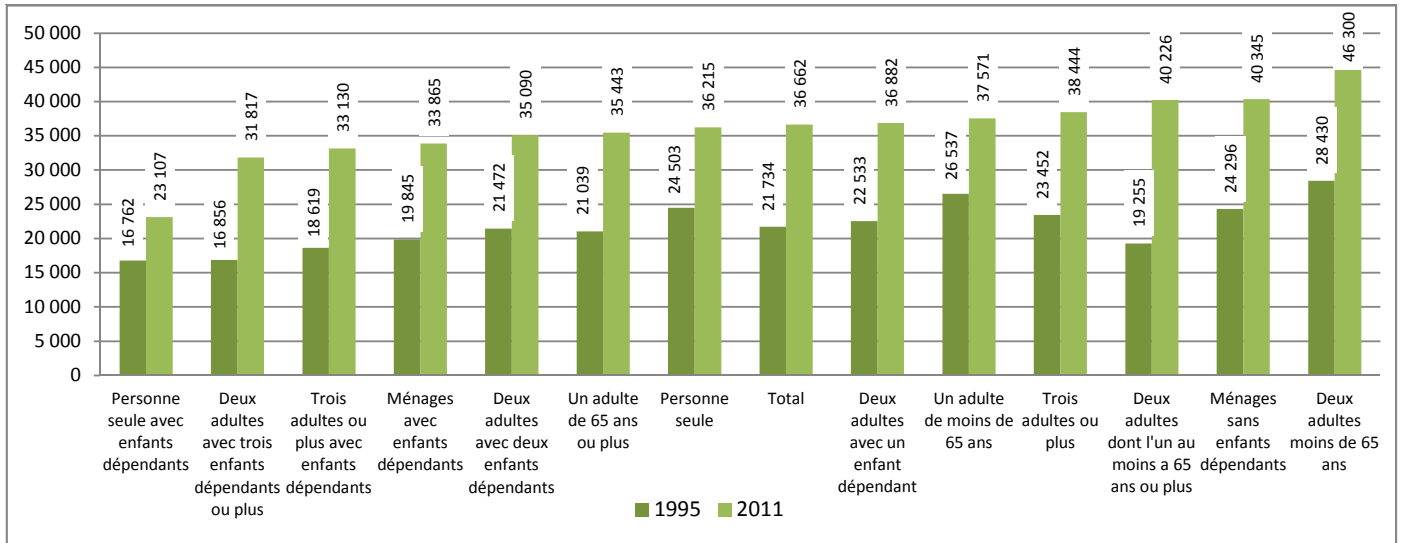
Inégalités de revenus

**Rapport S80/S20 et
coefficient de Gini**

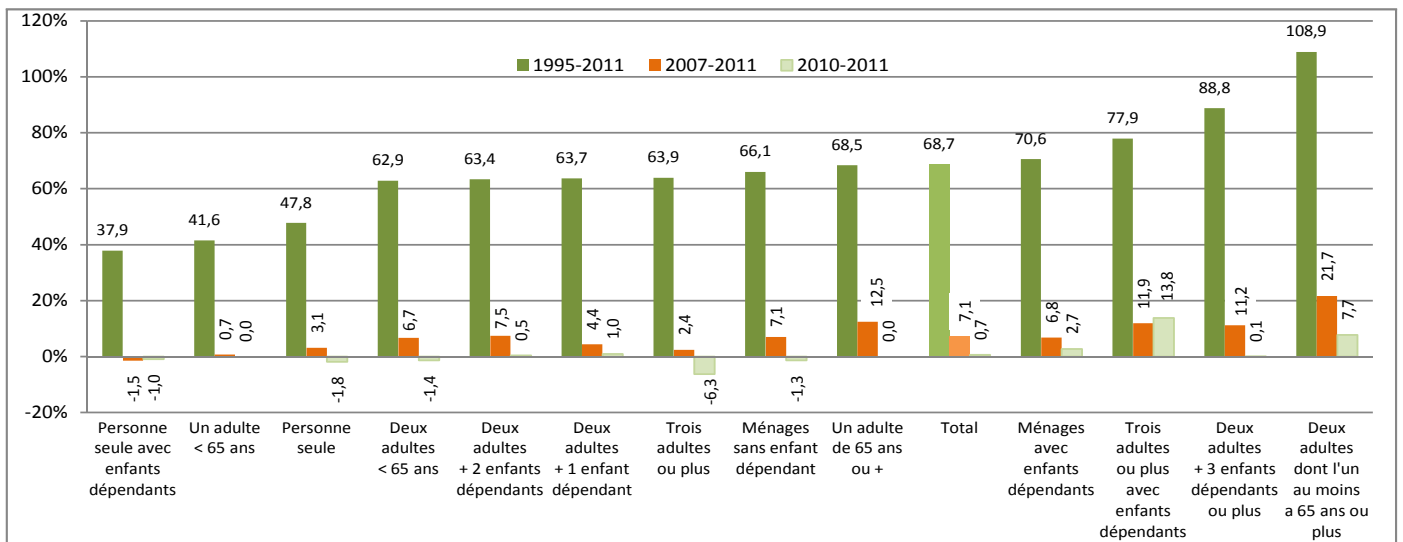
2.1

Cette même analyse peut se faire pour la population ayant atteint l'âge de la retraite (plus de 65 ans). Dans ce cas, le Luxembourg se positionne, à la fin des années 2000, pratiquement en tête de classement, ce qui suggère que l'effet redistributif des impôts et des transferts est important sur la réduction des inégalités de revenu. En termes d'évolution et comparé aux pays limitrophes, le Grand-Duché est le seul à ne pas connaître de baisse de cet effet de redistribution. En Belgique et en France, l'effet redistributif est actuellement inférieur à celui du milieu des années 2000 et il est carrément en baisse depuis le milieu des années 1980 en Allemagne.

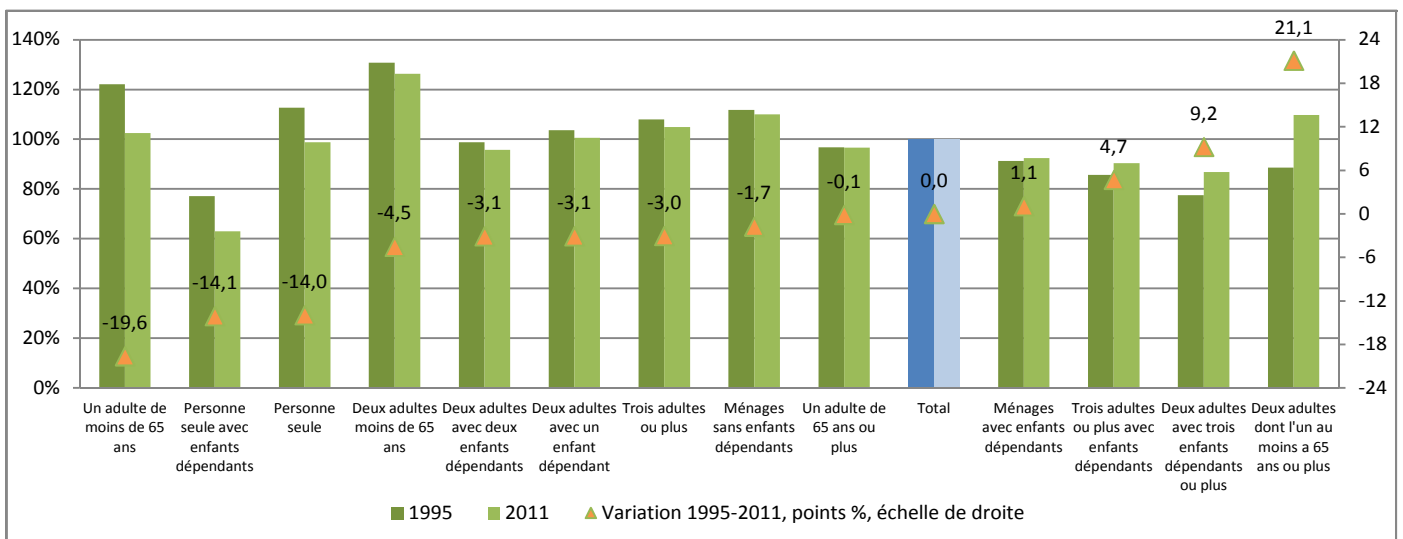
Revenu équivalent moyen selon la composition du ménage, Luxembourg



Variation en % du revenu équivalent moyen selon la composition du ménage, Luxembourg



Revenu équivalent moyen selon le type de ménage en fonction du revenu moyen total, Luxembourg 2011



Source : Eurostat Calculs et graphiques : CSL

Inégalités de revenus

2.2

Revenus par type de ménage

Au Luxembourg, les ménages avec enfants disposent globalement d'un revenu équivalent (qui tient compte de la composition du ménage) inférieur à celui de l'ensemble des ménages. Au bas de l'échelle figurent les parents isolés avec enfants dépendants, les ménages avec deux adultes et trois enfants dépendants ou plus, ainsi que les ménages avec trois adultes ou plus avec enfants dépendants. À l'autre bout de l'échelle figurent les ménages sans enfants.

Remarquons que les progressions de revenu sont très disparates selon la composition du ménage. Si le revenu moyen a progressé de 68,7% entre 1995 et 2011, la progression a été de 77,9% pour les ménages composés de trois adultes ou plus avec enfants dépendants, de 88,8% pour les ménages composés de deux adultes avec au moins

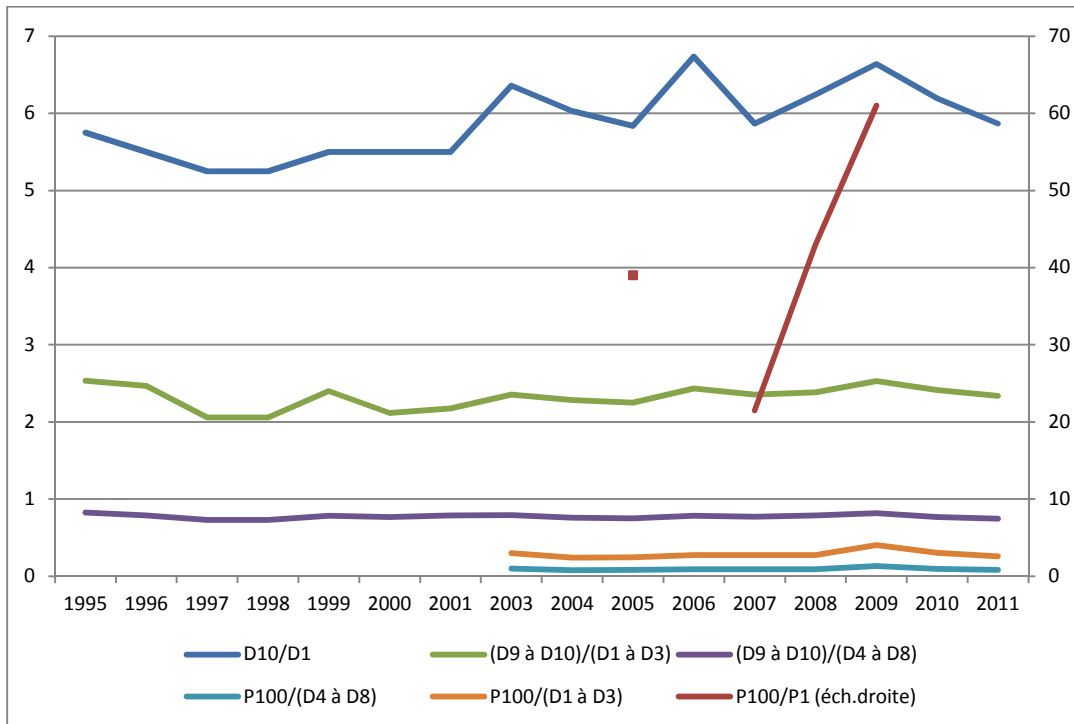
trois enfants dépendants et de 108,9% pour les ménages composés de deux adultes dont l'un au moins a 65 ans ou plus. De l'autre côté, les parents isolés n'ont vu leur revenu moyen croître que de 37,9%. De plus, ces derniers ont eu, en 2011, un revenu équivalent moyen inférieur à celui d'avant-crise (2007).

Par rapport à 2010, le revenu équivalent moyen a globalement augmenté de 0,7%; mais cinq catégories de ménages ont été confrontées à une baisse de leur revenu équivalent.

Sur le graphique représentant le rapport entre le revenu moyen par type de ménage et le revenu moyen total, un rapport de 100% signifie que le revenu moyen de ce type de ménage est identique au revenu moyen de l'ensemble des ménages. Par rapport à la situation de 1995, les personnes seules (et plus

particulièrement les adultes isolés de moins de 65 ans) et les parents isolés ont vu leur situation relative se dégrader plus que celle des autres ménages. Ainsi, pour les adultes isolés de moins de 65 ans, alors que leur revenu moyen représentait 122,1% du revenu moyen total en 1995, en 2011 il est à peine à 102,5%, perdant 19,6 points de pourcentage. Quant aux parents seuls, leur revenu s'est dégradé de 14,1 points de pourcentage par rapport au revenu moyen total, ce qui les maintient au plus bas niveau de revenu relatif, dépassant à peine les 60%. En revanche, les ménages de deux adultes dont l'un au moins a 65 ans ou plus sont ceux qui ont bénéficié de la plus grande amélioration de leur situation. Entre 1995 et 2011, leur revenu équivalent moyen en pourcentage du revenu moyen total est passé de 88,6% à 109,7%, représentant une amélioration de 21,1 points de pourcentage.

Ratios interquartiles de la part de revenu national total équivalent, Luxembourg



Source : Eurostat Graphique : CSL

Inégalités de revenus

2.3 Revenu national total équivalent

Les ratios présentés renseignent sur la répartition du revenu national total équivalent en comparant la part de ce revenu perçue par différents quantiles ou classes de la population.

Si l'on compare le dernier décile au premier, c'est-à-dire la part de revenu total équivalent perçue par les 10% de la population les plus riches à celle perçue par les 10% les plus pauvres (D10/D1), on constate que le ratio évolue autour d'une tendance à la hausse depuis la fin des années 1990. Depuis lors et sur le long terme, le dixième décile de la population perçoit donc une part du revenu national total équivalent qui est de plus en plus grande par rapport à celle perçue par le premier décile.

La comparaison des premier et dernier percentiles de la population (P100/P1) donne une courbe discontinue: d'une part parce que les percentiles ne sont disponibles qu'à partir de l'année 2003 et, d'autre part, parce que, certaines années, le premier percentile de la

population perçoit une part de revenu national total équivalent inférieure à 0,5%, arrondie à zéro, ce qui rend la division impossible. Les quelques points ainsi obtenus sur le graphique montrent la montée en flèche de la disparité de la répartition de ce revenu national après la crise: en effet, en 2007, la part de revenu national perçue par le 1% de la population le plus riche équivaut à 20 fois celle perçue par le 1% le plus pauvre et, en 2009, elle est équivalente à 60 fois.

On peut également comparer des classes de population entre elles. Le Crédoc (Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie) définit les classes modeste, moyenne et aisée comme étant respectivement les trois premiers déciles (les 30% de la population les plus pauvres), les cinq suivants et les deux derniers déciles (les 20% les plus riches). On constate ainsi que le ratio qui compare la classe aisée à la classe modeste ((D9 à D10)/(D1 à D3)) connaît une tendance positive depuis la fin des années 1990,

signe que la part de revenu national allant à la classe aisée est progressivement et relativement plus grande que celle allant à la classe modeste. En revanche, la comparaison de la classe aisée à la classe moyenne ((D9 à D10)/(D4 à D8)) donne un ratio plutôt stable dans le temps.

La comparaison du dernier percentile aux classes moyenne (P100/(D4 à D8)) et modeste (P100/(D1 à D3)) donne des ratios pratiquement stables jusqu'en 2008. Ils augmentent en 2009, avant de diminuer en 2010 et 2011. Notons que cette baisse du ratio observée depuis 2010 est davantage due à la forte dégradation de la part de revenu national perçue par le dernier percentile qu'à la faible amélioration de la part de revenu national perçue par les classes moyenne et modeste. Ceci peut s'expliquer par le moins bon rendement du capital, composante non négligeable des hauts revenus.

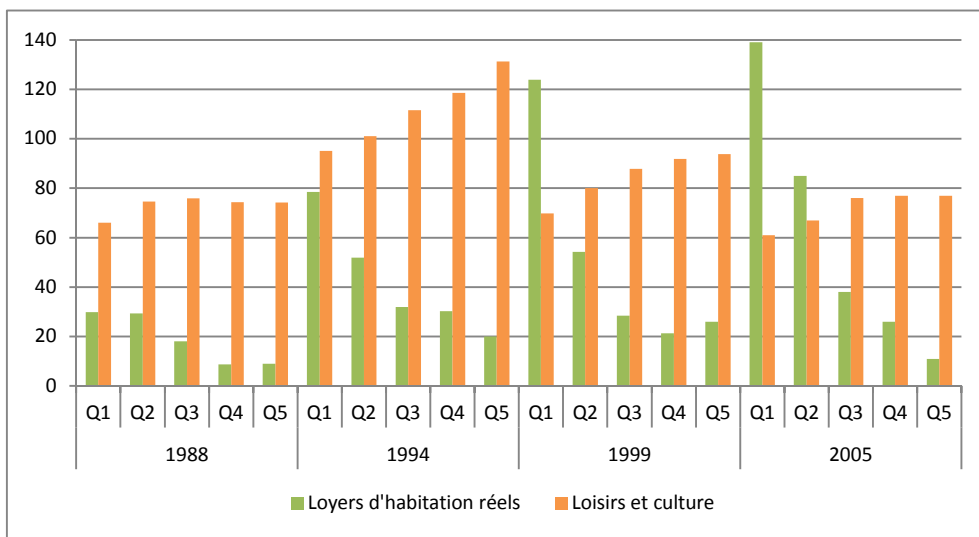
**Ratios interquintiles :
loyers d'habitation réels**

	1988	1994	1999	2005
Q1/Q5	3,32	3,93	4,77	12,64
Q3/Q5	2,01	1,60	1,09	3,45

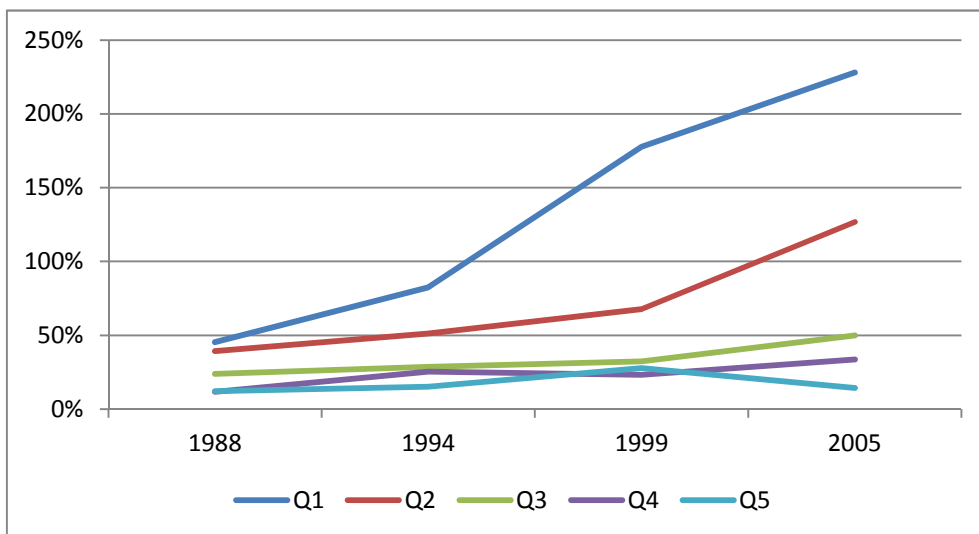
**Comparaison des coefficients budgétaires :
loyers par rapport aux loisirs et culture**

	1988	1994	1999	2005
Q1	45%	83%	178%	228%
Q2	39%	51%	68%	127%
Q3	24%	29%	32%	50%
Q4	12%	25%	23%	34%
Q5	12%	15%	28%	14%

Part des dépenses totales de consommation (en %), par quintile de revenu, Luxembourg



Ratio des coefficients budgétaires : loyer et loisirs-culture, par quintile de revenu, Luxembourg



Source : Statec

Graphiques : CSL

Inégalités de revenus

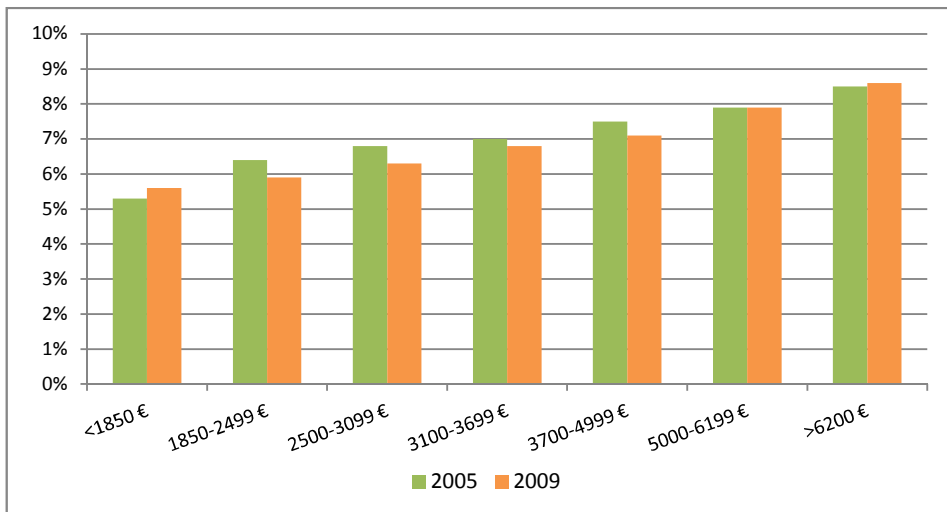
2.4 Structure de consommation des ménages

Alors qu'en 1988 la part des dépenses en loyer du premier quintile était un peu plus du triple de celle du dernier quintile, celle-ci n'a cessé de croître jusqu'en 2005 où elle vaut plus de douze fois la part des dépenses en loyer du dernier quintile. Pour le quintile médian (Q3), le ratio connaît une amélioration sur l'ensemble de la période jusqu'en 1999, année où la part des dépenses en loyer est quasiment identique pour les troisième et cinquième quintiles. Cependant, en 2005 l'écart entre les deux explose : la population du troisième quintile doit consacrer une part de son budget pour le loyer qui est plus du triple de celle du dernier quintile.

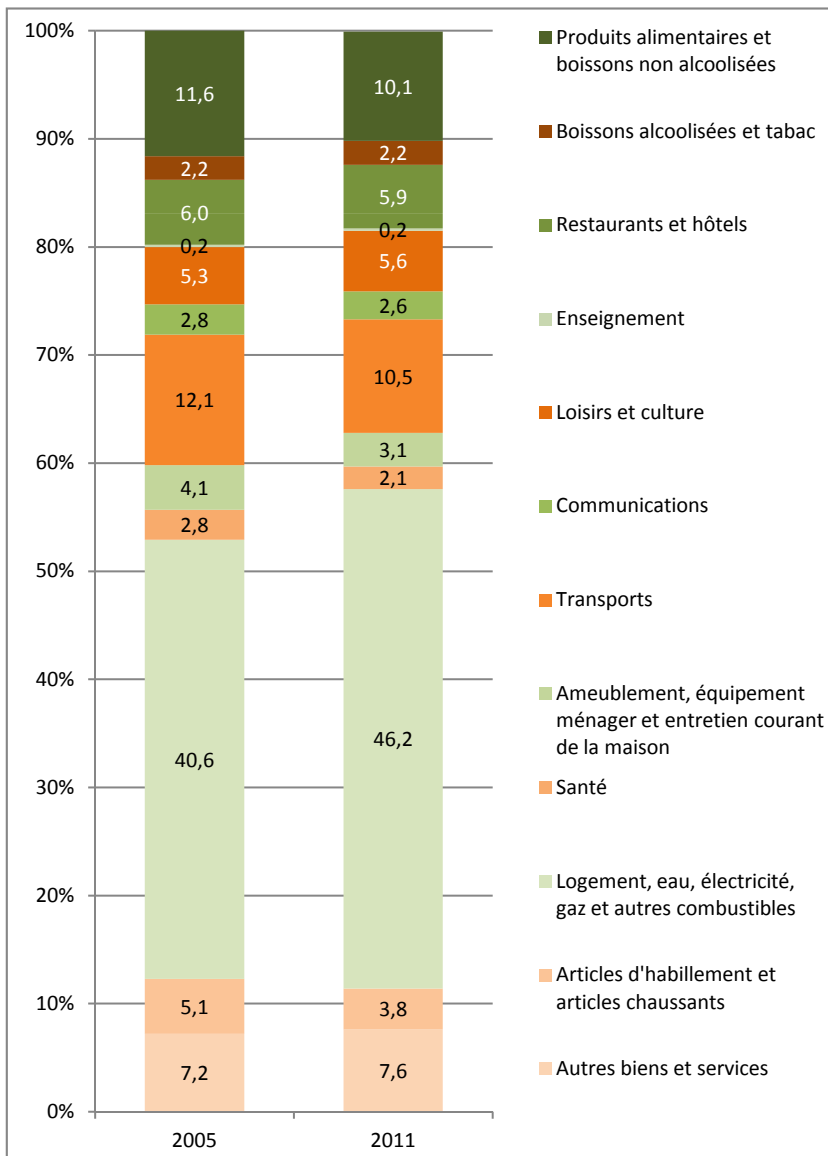
Il est intéressant de comparer le coefficient budgétaire (c'est-à-dire le poids relatif des dépenses de consommation dans le budget total) du loyer d'habitation réel à celui des loisirs et culture. Il ressort que, entre 1988 et 2005 et pour les revenus les plus faibles, la part du budget allouée au loyer augmente au détriment de la part allouée aux loisirs et à la culture. Ainsi, alors qu'en début de période le coefficient budgétaire du loyer représentait moins de la moitié de celui des loisirs et culture pour le premier quintile, en fin de période il en représente plus du double.

Ce phénomène d'érosion relative du poste loisirs et culture s'estompe pour les revenus qui augmentent, le phénomène étant le moins marqué pour le dernier quintile où le rapport entre ces coefficients est, en 2005, proche de celui de l'année 1988.

Part des dépenses en loisirs et culture, par classe de revenu, Luxembourg



Structure des dépenses de consommation des revenus les plus faibles, Luxembourg



Source : Statec Graphiques : CSL

2

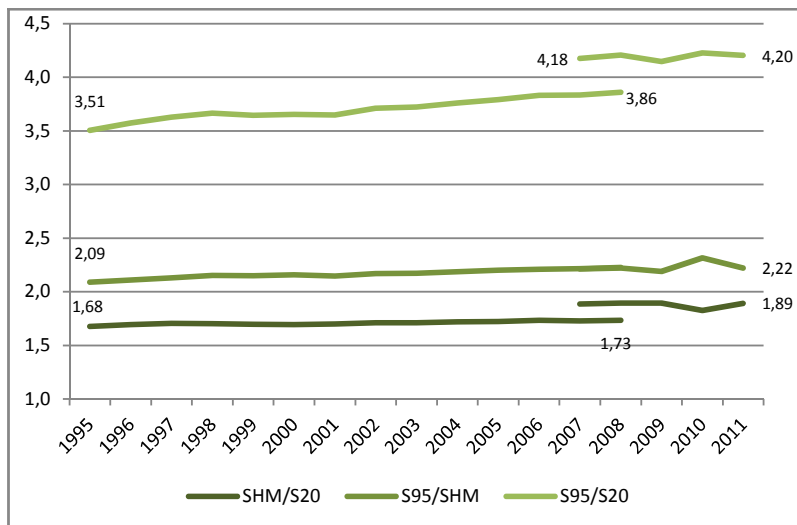
Inégalités de revenus

2.4 Structure de consommation des ménages

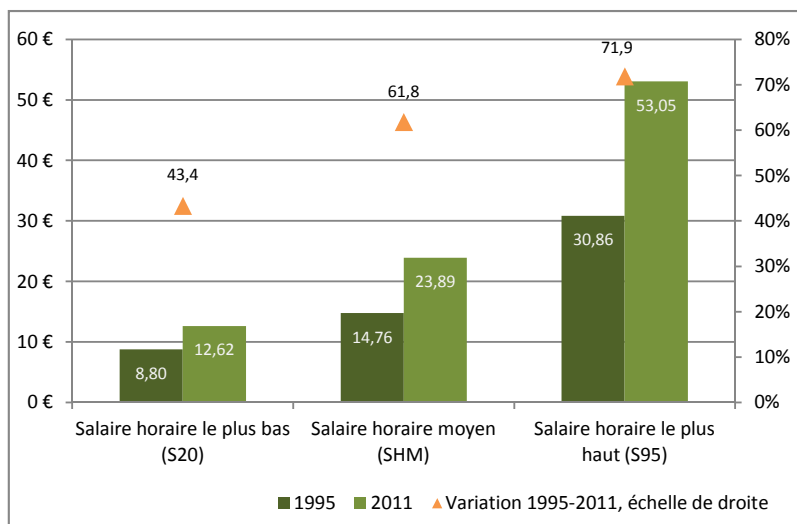
L'enquête sur le budget des ménages du Statec semble d'ailleurs confirmer cette diminution progressive de la part du poste loisirs et culture dans les dépenses de consommation totales. En effet, entre 2005 et 2009, ce phénomène a lieu pour quatre classes de revenu sur sept (revenus allant de 1.850 à 4.999€). Pour l'avant-dernière classe, le coefficient budgétaire est resté le même alors qu'il a augmenté pour les classes de revenu extrêmes. Ceci peut s'expliquer par la capacité des revenus les plus hauts à préserver leur part de culture et loisirs et par le souhait des revenus les plus faibles d'augmenter cette part en temps de crise.

Pour la classe de revenu inférieur à 1.850€, le poste loisirs et culture est d'ailleurs une des rares dépenses «compressibles» à augmenter entre 2005 et 2009, tant en valeur qu'en poids (+18,8€ par mois et +0,3 points de pourcentage). Les autres dépenses dont le coefficient budgétaire augmente sont le logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles (+5,6 p.p.), les autres biens et services (parmi lesquels se trouvent les assurances, la protection sociale et les services financiers, +0,4 p.p.) et l'enseignement (+0,1 p.p.).

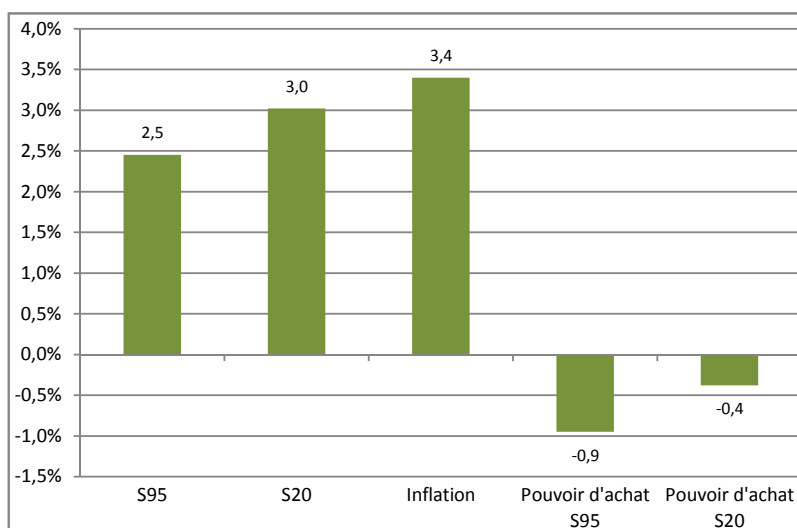
Évolution des écarts salariaux horaires



Salaires horaires bruts



Variation des salaires, des prix et du pouvoir d'achat des salaires en 2011 par rapport à 2010



Source : Projet de loi modifiant l'article L222-9 du Code du travail (relèvement du salaire social minimum)
Calculs et graphiques : CSL

Inégalités de salaires

Rapport S95/S20

L'actualisation du coefficient d'ajustement des pensions et du salaire social minimum (SSM) permet d'obtenir des informations détaillées sur les salaires et leur évolution². Le coefficient d'ajustement est calculé sur la base de l'évolution du salaire moyen excluant les 20% des salaires les plus faibles et les 5% des salaires les plus hauts dans l'échelle des salaires.

Comme le montre le graphique ci-contre, le salaire horaire moyen (SHM) a progressé plus rapidement que la limite supérieure des 20% des salaires les plus faibles (S20). Le rapport entre les deux est passé de 1,68 en 1995 à 1,89 en 2011. L'écart entre le plus bas salaire des 5% des salaires les plus élevés (S95) et le salaire moyen s'est accru encore plus rapidement. Le cumul des progressions de ces deux écarts fait que le rapport entre les 5% des salaires les plus élevés et les 20% les plus faibles a progressé de manière quasi-continue.

En 1995, le seuil inférieur des 5% des salaires les plus élevés était 3,51 fois plus élevé que la borne supérieure des 20% des salaires les plus faibles : 30,86€ par heure contre 8,80€. En 2011, avec 53,05€ contre 12,62€, le rapport est de 4,20. Notons aussi que si les bas salaires ont augmenté d'un peu plus de 43% entre 1995 et 2011, l'augmentation a été de presque 62% pour le salaire moyen et de 72% pour les hauts salaires.

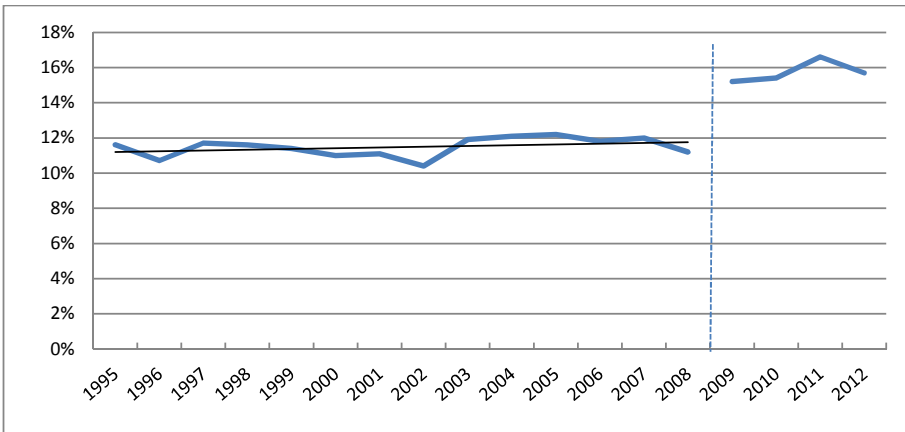
Par ailleurs, si le rapport S95/Salaire moyen augmente plus rapidement que le rapport Salaire moyen/S20, c'est le signe que la moyenne est tirée vers le haut par les salaires les plus élevés et qu'en fait, il est probable que nombre de salariés ne voient leur salaire progresser que modestement par rapport aux hauts salaires.

En termes de pouvoir d'achat (obtenu en comparant la variation des salaires horaires nominaux au taux d'inflation), on constate que les plus hauts salaires considérés (S95) ont perdu 0,92% en termes réels en 2011 par rapport à 2010 ; en effet, leur progression nominale (+2,45%) a été moins importante que le taux d'inflation (+3,41%).

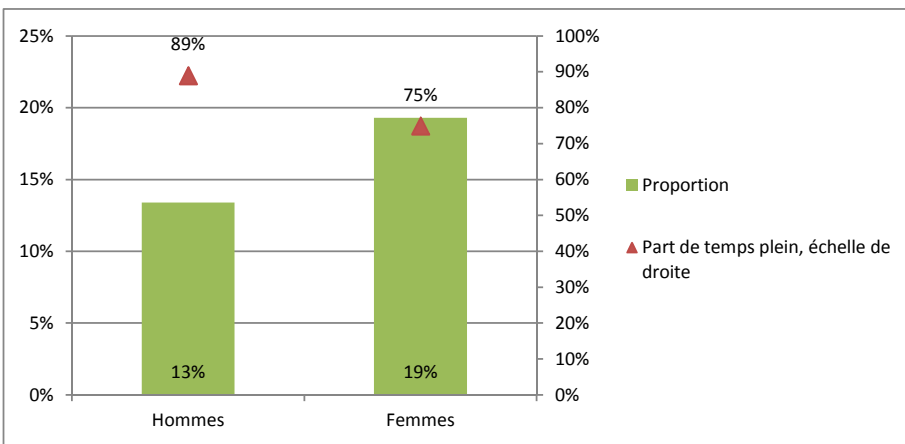
Les plus bas salaires considérés (S20) ont diminué de 0,38% en termes réels, leur progression nominale (+3,02%) ayant été également inférieure au taux d'inflation mais supérieure à la hausse nominale des plus hauts salaires considérés. Le pouvoir d'achat des plus bas salaires a été, par conséquent, moins réduit que celui des plus hauts salaires.

² Suite à l'introduction du statut unique en 2009, il y a une rupture de série. Cette rupture ne change que marginalement le salaire moyen, mais les changements sont notables concernant les plus bas salaires (S20) et les plus hauts (S95). La rupture de série a surtout des incidences sur le rapport S95/S20, en accentuant celui-ci. Quoi qu'il en soit, que l'écart soit à tel ou tel niveau, le constat est le même avec une accentuation des écarts.

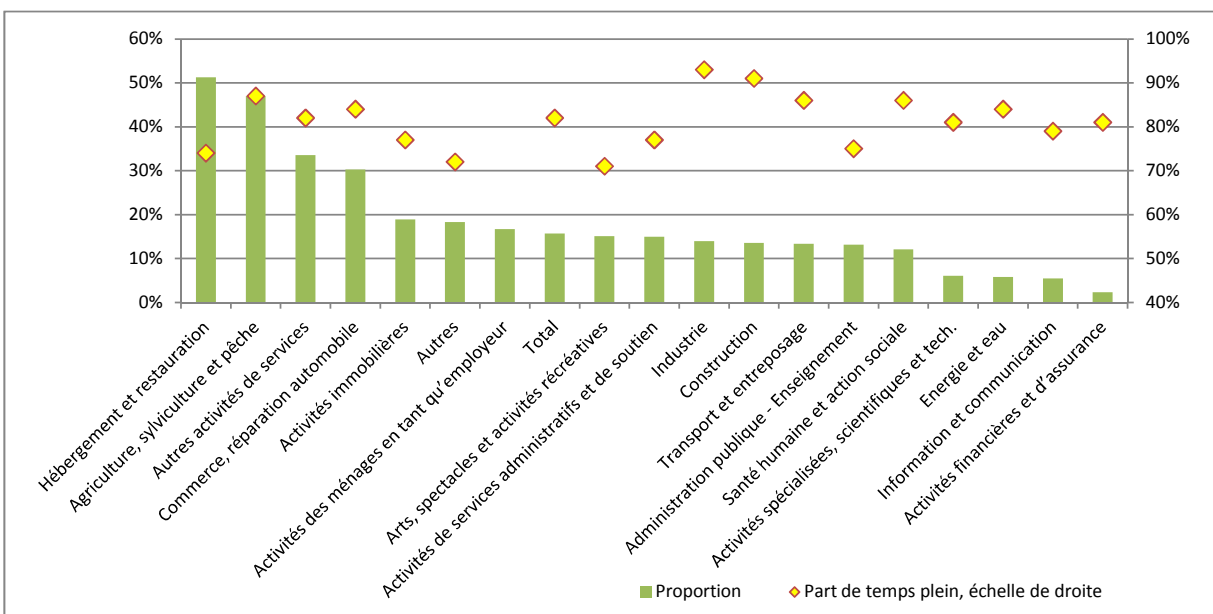
Proportion de salariés (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du salaire social minimum au 31 mars de l'année considérée



Proportion d'hommes et de femmes (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du salaire social minimum au 31 mars 2012



Proportion de salariés hommes et femmes (fonctionnaires exclus) rémunérés au voisinage du salaire social minimum selon le secteur d'activité au 31 mars 2012



Source : Rapport général sur la Sécurité sociale 2011, IGSS

Graphiques : CSL

Inégalités de salaires

Population au salaire social minimum

3.2

Au 31 mars 2012, le salaire social minimum (SSM, en réalité jusqu'à concurrence de 102% de celui-ci) était octroyé à 15,7% des salariés hors fonctionnaires, c'est-à-dire à 52.074 salariés dont 42.671 (soit 81,9%) étaient à temps plein. Cette population au SSM est composée de 39,5% de salariés qualifiés et de 60,5% de non-qualifiés.

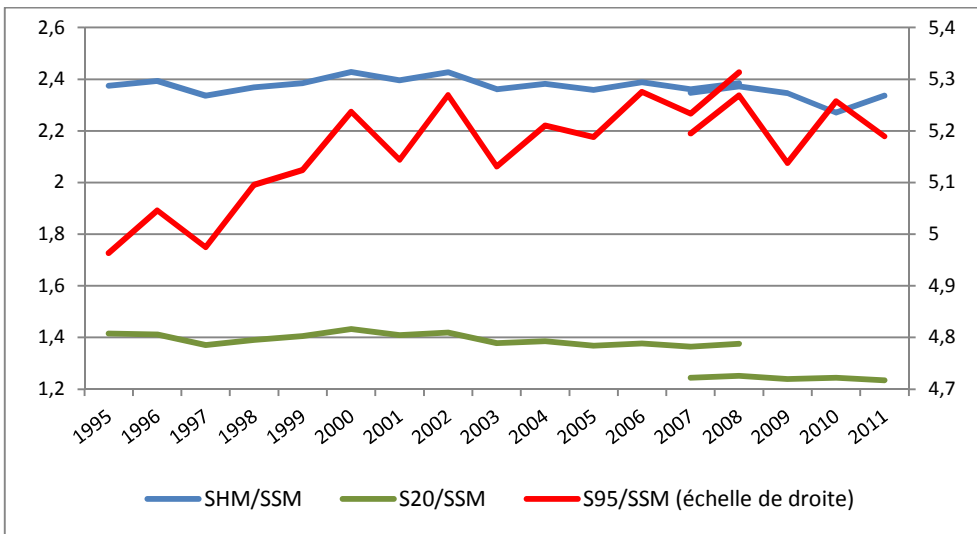
En tendance, la proportion de salariés rémunérés au SSM est grandissante et, malgré le peu d'observations postérieures au changement méthodologique advenu en 2009, ce phénomène semble se confirmer.

Hommes et femmes confondus, c'est le secteur « hébergement et restauration »

qui occupe la première place en termes relatifs puisque 51,3% de ses salariés y sont rémunérés au voisinage du SSM, suivi du secteur « agriculture, sylviculture et pêche » avec 47,0%.

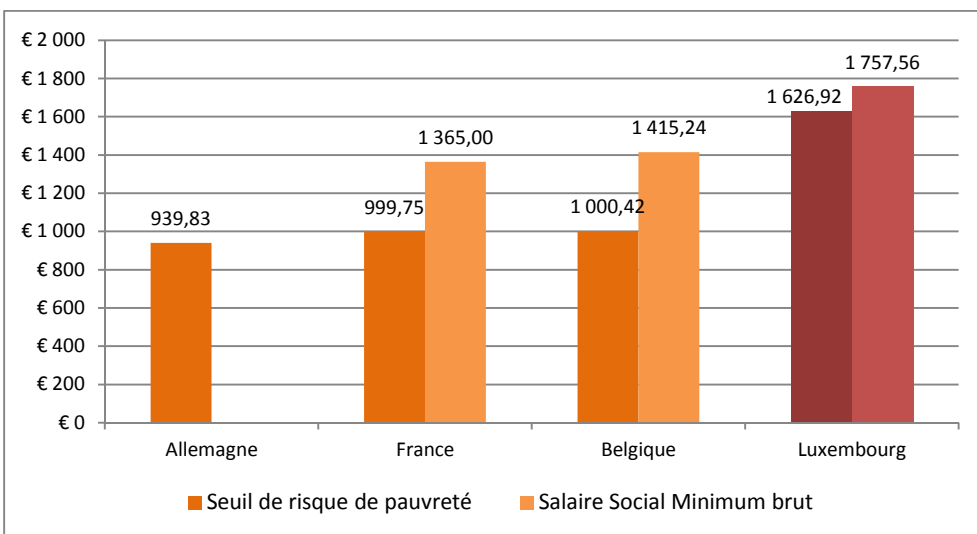
Par ailleurs, ce sont 19,3% des femmes en emploi qui touchaient le SSM dont 75% étaient à temps plein, et 13,4% des hommes dont 89% à temps plein. Les secteurs « industrie » et « construction » comptent la plus grande part de travailleurs à temps plein rémunérés au SSM. En valeur absolue, c'est le secteur « commerce, réparation automobile » qui affiche le plus grand nombre de salariés rémunérés au SSM (13.347) devant celui de « l'hébergement et restauration » (8.173).

Rapports des divers gains salariaux au salaire social minimum (SSM)



Source : Rapport général sur la Sécurité sociale 2011 Graphique : CSL

Seuil de risque de pauvreté et salaire social minimum brut mensuel, 2011



Source : Eurostat Graphique : CSL

Inégalités de salaires

Rapport des gains salariaux au salaire social minimum

Le niveau du salaire social minimum (SSM) ou le nombre de personnes rémunérées à sa hauteur ne disent en fin de compte pas suffisamment sur la capacité du salaire minimum à garantir une vie sociale décente aux salariés du Luxembourg qui en dépendent, ou sur les inégalités de rémunération qui pourraient se développer. Il importe donc de replacer le salaire minimum dans le contexte économique général, par exemple en le mesurant aux gains salariaux.

Si l'on compare, en termes horaires, le salaire moyen (SHM) au SSM, on observe une tendance à long terme à la baisse, traduisant une situation où ce SSM est de moins en moins éloigné du salaire moyen. Toutefois, ce salaire moyen est en réalité virtuel et il est préférable de le comparer à un autre point précis de l'échelle des salaires.

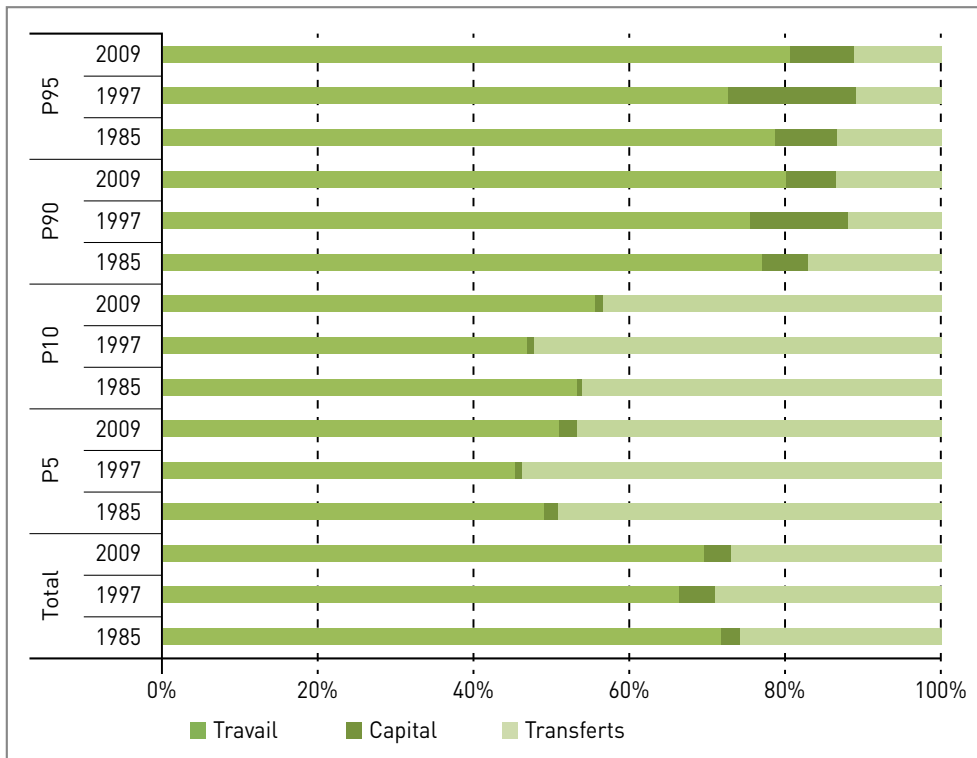
Ainsi, si l'on considère non plus le gain moyen mais le bas de l'échelle salariale (S20, soit le seuil supérieur des 20% des salaires les plus faibles), on constate également que SSM et S20 sont de moins en moins éloignés. En revanche, en comparant le haut de l'échelle salariale (S95, soit le seuil de salaire inférieur des 5% des salariés les mieux payés) avec ce même SSM, on observe, sur le long terme, une tendance à la hausse du rapport jusqu'en 2008, indiquant un écart grandissant entre les deux échelles de salaires, alors que, au cours des années suivantes, cette tendance a été plus contrastée.

Concernant la qualité du SSM, signalons que si le Grand-Duché présente, par rapport à ses principaux partenaires commerciaux, le salaire minimum brut le plus élevé, il est également le pays où ce salaire minimum se rapproche

le plus du seuil de risque de pauvreté. L'absence d'un salaire minimum en Allemagne ne permet pas de faire de comparaison.

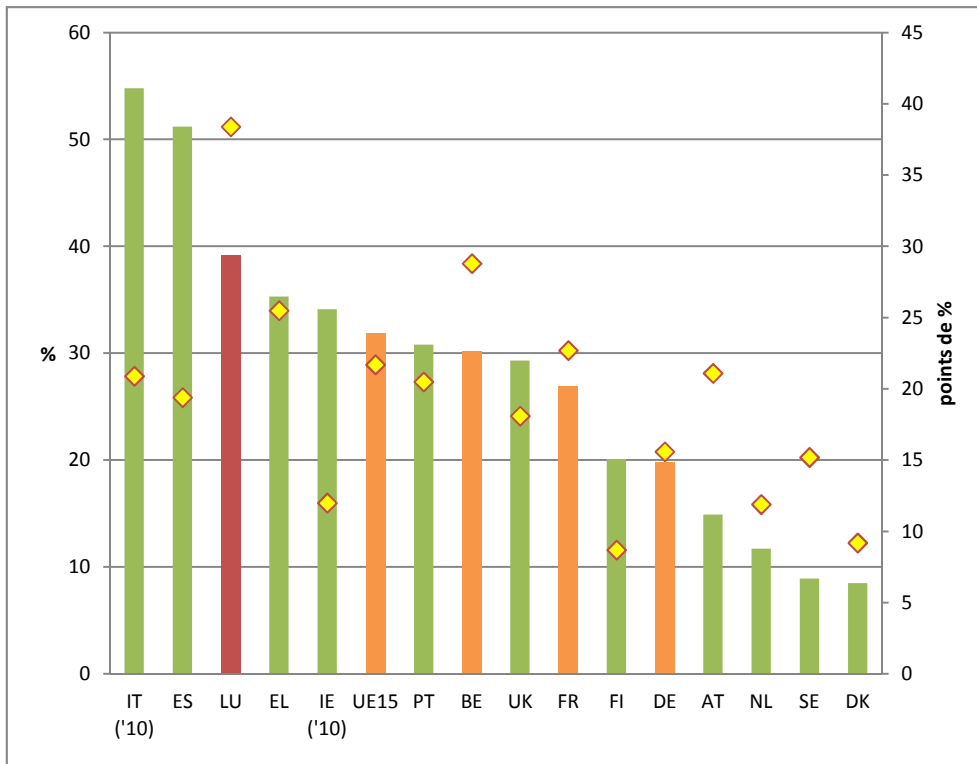
Avec un salaire minimum brut aussi proche du seuil de pauvreté, le salaire minimum net est inférieur à ce seuil. D'ailleurs, en 2011, un salarié vivant seul, payé au salaire minimum, travaillant pendant 12 mois à temps complet et ne bénéficiant pas d'autres sources de revenu ou de déductions fiscales, aurait dû gagner environ 112% du SSM pour échapper au risque de pauvreté monétaire.

Composition du revenu des ménages (%), total et selon le percentile du niveau de vie du ménage, 1985, 1997 et 2009



Données : LIS (1985, 1997) ; EU -SILC (2009) Graphique : Statec

Part des ménages ayant de lourdes charges financières liées aux frais de logement et écart entre pauvres et non-pauvres (échelle de droite), 2011



Source : Eurostat Graphique : CSL

Patrimoine et logement

Si les niveaux de salaire créent et creusent des inégalités, la composition du revenu y contribue également.

Dans son rapport Travail et cohésion sociale 2012, le Statec représente, pour les percentiles P5, P10, P90, P95 du revenu des ménages, ainsi que pour l'ensemble des ménages, la composition de celui-ci en 2009 selon la source de revenu (travail, capital, transferts, etc.). Ainsi, on s'aperçoit que pour les derniers percentiles, c'est-à-dire pour les revenus de plus en plus élevés, la part du revenu provenant du capital est croissante. Autrement dit, plus on est nanti, plus le capital devient une source importante de revenu.

Or, pour un ménage, les revenus du capital sont constitués de revenus financiers (intérêts et dividendes) mais surtout de revenus immobiliers (loyers). Si leur part est une fonction croissante du niveau de revenu, c'est parce que les plus aisés sont capables de se constituer un patrimoine immobilier qui, à son tour, fait progresser leur revenu et vient davantage accroître les inégalités.

Le Grand-Duché est en troisième position en termes de pays ayant la part la plus élevée de ménages connaissant d'importantes charges financières de logement. Cette part est stable ou augmente progressivement depuis 2008 dans la plupart des pays de l'UE15.

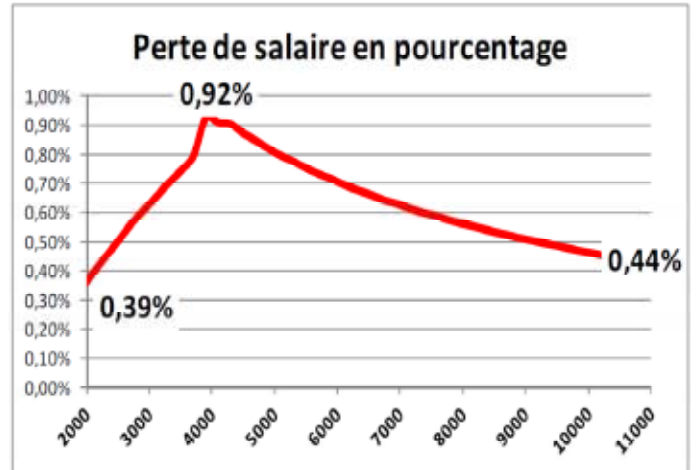
La charge financière liée au logement représente aussi une forme d'inégalité. En effet, si l'on considère les ménages ayant un revenu inférieur à 60% du revenu équivalent médian³ («les pauvres»), la part d'entre eux ayant de lourdes charges dues aux frais de logement est de 72,4% en 2011 contre 34% pour ceux ayant un revenu supérieur à 60% du revenu équivalent médian («non-pauvres»). L'écart de lourdeur de la charge financière due au logement est donc de 38,4 points de pourcentage, ce qui place le Luxembourg à la première place des pays les plus inégalitaires, précédant ainsi la Belgique de presque dix points et la Grèce de treize points.

³ Le revenu médian est celui qui sépare la population en deux parts égales, 50% gagnant plus et 50% moins que ce revenu. Pour rappel, le revenu équivalent tient compte de la composition du ménage.

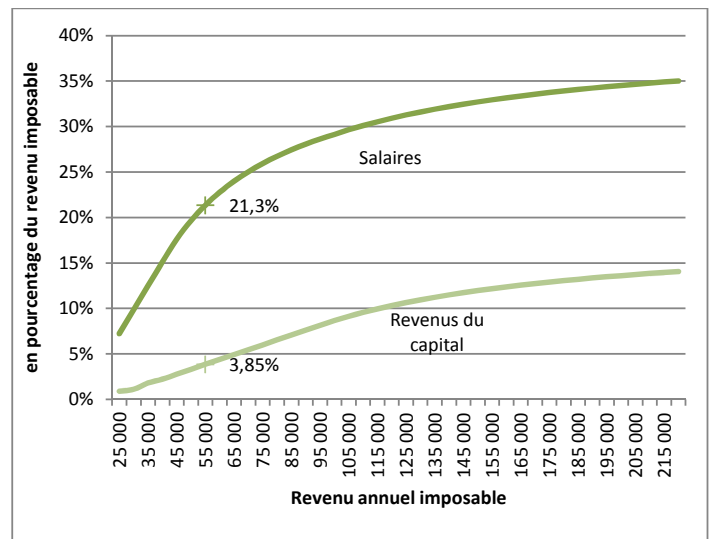
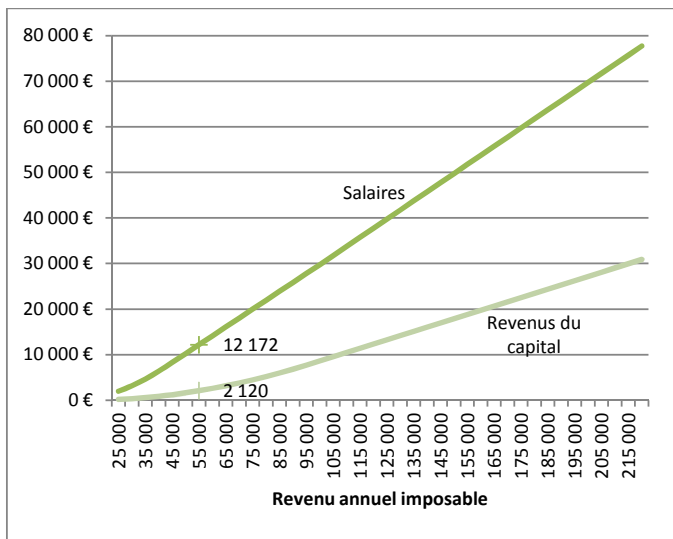
Le phénomène du « Mittelstandsbuckel » (barème 2012)

en €		Revenu imposable		Impôt à payer (classe 1)
		mensuel	annuel	
Cas 1	Revenu A	1.500	18.000	713
	Revenu B	5.000	60.000	14.122
	Rapport B/A	3,33	3,33	19,81
Cas 2	Revenu A	2.500	30.000	3.153
	Revenu B	5.000	60.000	14.122
	Rapport B/A	2	2	4,48
Cas 3	Revenu A	5.000	60.000	14.122
	Revenu B	10.000	120.000	37.722
	Rapport B/A	2	2	2,67

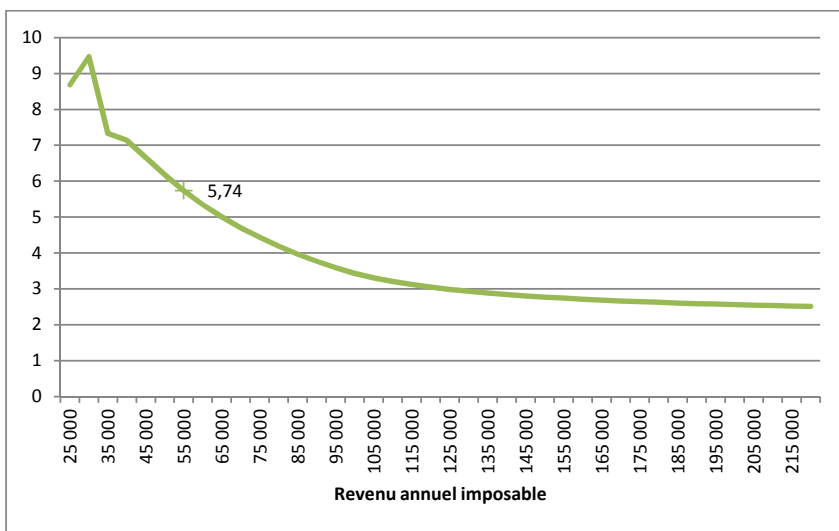
Pertes liées à la non-adaptation du barème d'imposition à l'inflation (barème 2012)



Montant d'impôts dus selon le barème d'imposition sur le revenu selon la provenance des revenus (uniquement salaires ou uniquement revenus du capital [composés de 10% d'intérêts et de 90% de dividendes] ; classe d'imposition 1)



Rapport entre les montants d'impôts dus sur le salaire et sur les revenus du capital



Calculs et graphiques : CSL

Inégalités fiscales et impact des réformes fiscales

Les inégalités de revenus vues jusqu'ici viennent se renforcer par l'intervention d'une forme additionnelle d'inégalité : celles induites par la structure et le mode de fonctionnement de la législation fiscale luxembourgeoise.

En effet, suite à un taux d'imposition marginal maximal qui intervient à un niveau de revenu imposable relativement faible (41.794€, soit un peu moins de 3.500€ bruts mensuels), ce sont les classes moyennes qui contribuent le plus fortement à l'impôt (en pourcentage du revenu imposable), ce qui est connu sous le nom de « Mittelstandsbuckel »⁴. Par exemple, si les niveaux de revenu imposable varient du simple au double (cas 2 et 3 du tableau ci-contre), les rapports entre les impôts à payer se réduisent fortement, passant de 4,48 à 2,67.

La législation ne prévoyant plus l'adaptation par rapport à l'évolution des prix du barème d'imposition⁵, les salariés font face à une érosion progressive de leurs revenus au fur et à mesure que ceux-ci augmentent car ils passent dans des tranches d'imposition plus élevée.

À cette première inégalité s'en rajoute une deuxième qui provient d'un traitement inégal des revenus selon leur source. En effet, les revenus issus du travail sont entièrement imposables, tandis que les revenus provenant du capital ne le sont que partiellement. Pour les intérêts, il est procédé à une retenue à la source libératoire de 10% (avec une exonération de 250€). En revanche, les dividendes ne sont à déclarer qu'à hauteur de 50% et sont ensuite imposés selon le barème d'imposition des revenus (avec une exonération de 1.500€).

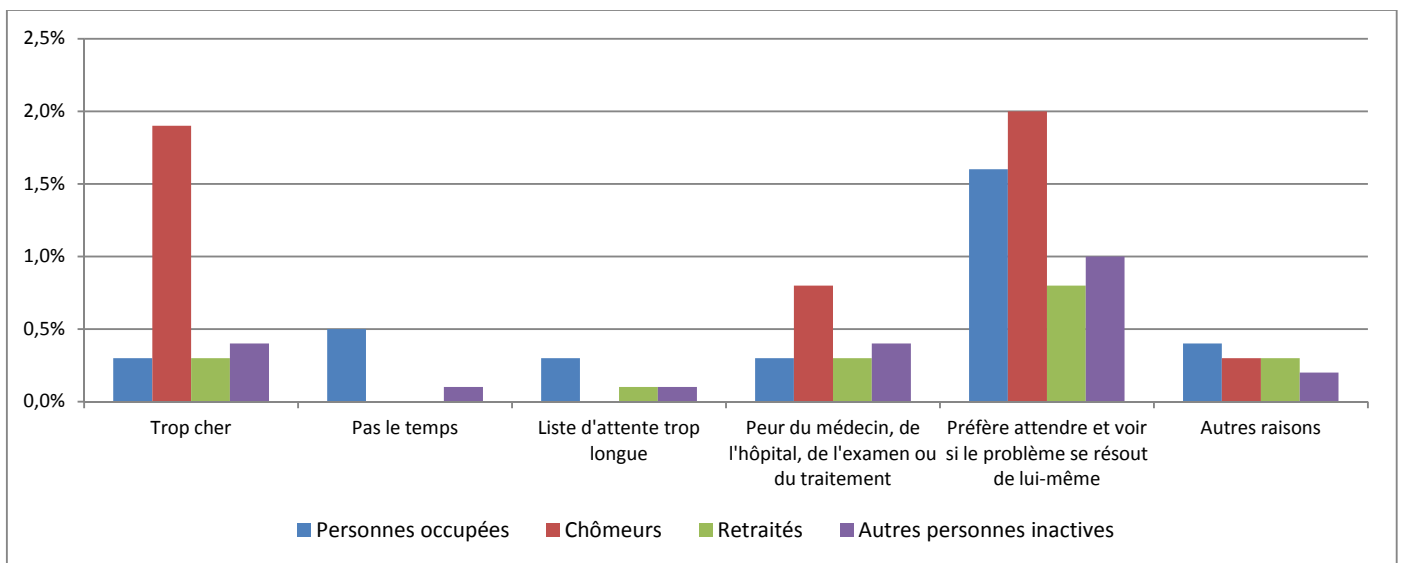
Les trois derniers graphiques ci-contre illustrent cette situation à l'aide de deux personnes seules : la première retire tous ses revenus d'un travail salarié, tandis que la seconde n'a que des revenus du capital⁶. En supposant que le revenu annuel imposable soit de 55.000€, la première paierait 5,74 fois le montant de l'impôt de la seconde, soit 12.172€ contre 2.120€. De plus, l'imposition des revenus du travail est nettement plus progressive que celle des revenus du capital, notamment pour les salaires annuels imposables inférieurs à 60.000€.

⁴ Notons qu'il n'est pas tenu compte de la tranche imposée à 40%, introduite en 2013, pour un revenu imposable d'au moins 100.000€.

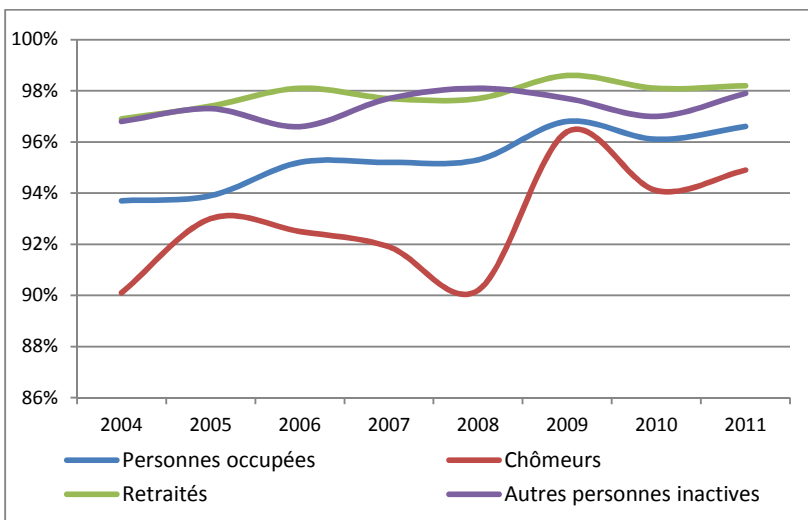
⁵ Abrogation de l'article 125 L.I.R. qui prévoyait une adaptation du barème d'imposition par rapport aux évolutions de l'indice des prix à la consommation.

⁶ Dans ce second exemple, 10% des revenus du capital sont constitués d'intérêts tandis que les 90% restants proviennent de dividendes.

Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical, par type de barrière d'accès aux soins et par statut d'activité, population totale, Luxembourg, 2011



Taux de satisfaction des besoins médicaux par statut d'activité, population totale, Luxembourg



Sont considérés comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants.

Source : Eurostat Graphiques : CSL

6

Inégalités de santé

6.1 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical

L'analyse des inégalités face aux besoins de santé peut se faire à partir du statut d'activité de la personne. Le graphique ci-contre renseigne sur l'origine de la barrière d'accès aux soins selon que la personne soit occupée sur le marché du travail, au chômage, retraitée ou inactive.

Indépendamment du statut d'activité, la première raison invoquée pour ne pas recourir à certains soins de santé est celle de la préférence pour l'attente d'une amélioration spontanée. Ce sont les personnes occupées et les chômeurs qui mentionnent davantage cette raison, mais probablement pour des motifs différents. Tandis que les personnes occupées font plutôt face à un manque de temps (statut le plus présent dans la catégorie « Pas le temps ») et

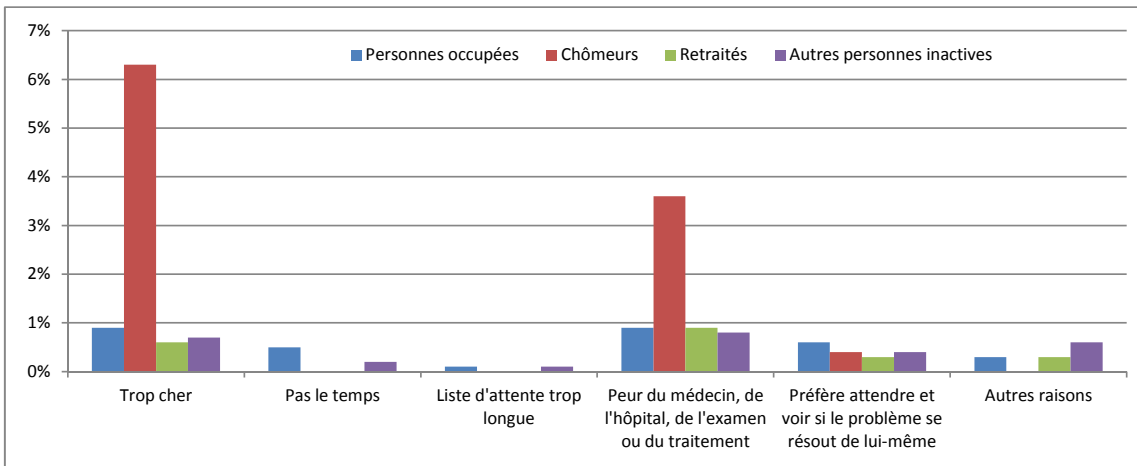
préfèrent l'attente au recours immédiat aux soins, les chômeurs privilégient probablement l'attente pour des raisons économiques puisqu'ils représentent l'écrasante majorité au sein de la catégorie « Trop cher ».

Corollaire aux barrières empêchant l'accès à certains soins, le taux de satisfaction des besoins médicaux traduit lui une absence de barrière. Le groupe de personnes ayant le moins de besoins non satisfaits sont les retraités dont plus de 98% ont pu combler l'ensemble de leurs besoins en 2011. Avec un taux de presque 95% en 2011, les chômeurs ont le taux de satisfaction le plus faible.

Quant à l'évolution de la satisfaction d'un statut d'activité par rapport à un autre, l'écart entre le taux de satis-

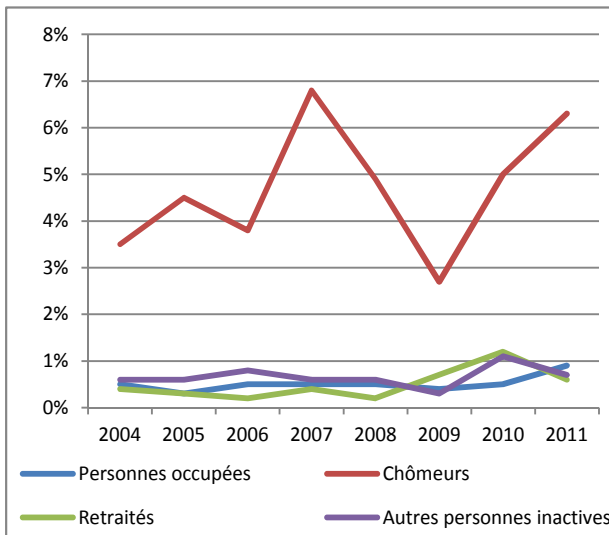
faction des retraités et celui des chômeurs était de 6,8 points et le rapport entre ces taux était de 1,1 en 2004. En 2011, l'écart n'était plus que de 3,3 points et le rapport de 1,0. Le même constat peut se faire en comparant les chômeurs aux autres statuts d'activité. Ceci signifie que, bien qu'il y ait encore des inégalités face à l'accès aux soins, la situation des chômeurs s'améliore non seulement en termes absolus mais aussi en termes relatifs. Ajoutons que la nette amélioration qu'ont connue les chômeurs au cours de l'année 2009 est principalement due à la forte baisse du facteur « Trop cher » comme motif de renoncement aux soins.

Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire, par type de barrière d'accès aux soins et par statut d'activité, population totale, Luxembourg, 2011

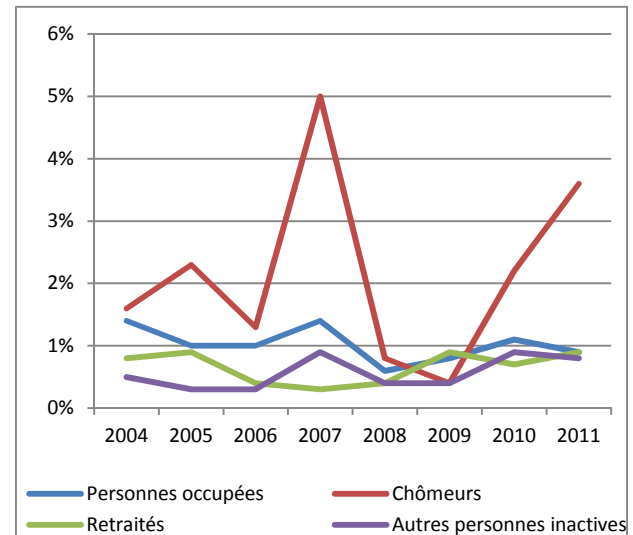


Taux de non satisfaction des besoins dentaires par statut d'activité, population totale, Luxembourg

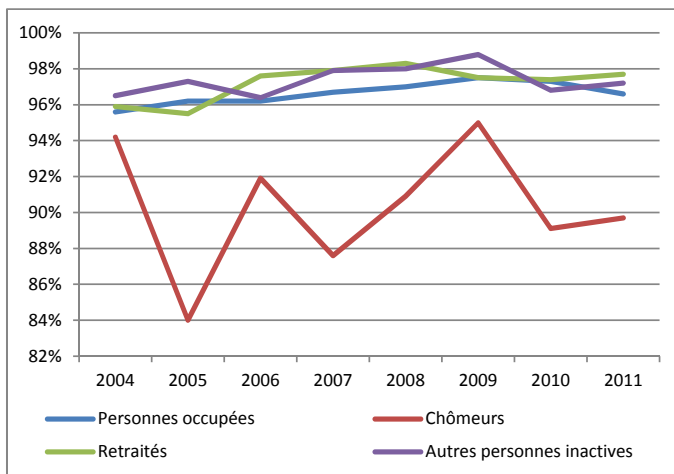
Pour raisons économiques



Pour raisons de peur



Taux de satisfaction des besoins en soins dentaires par statut d'activité, population totale, Luxembourg



Personnes occupées = salariés (y compris les fonctionnaires) + travailleurs indépendants.

Source : Eurostat Graphiques : CSL

Inégalités de santé

6.2 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire

Au vu du statut d'activité, il y a deux raisons dominantes pour lesquelles les personnes sont contraintes de renoncer à des soins dentaires : il s'agit du coût économique et de la peur, tous statuts confondus.

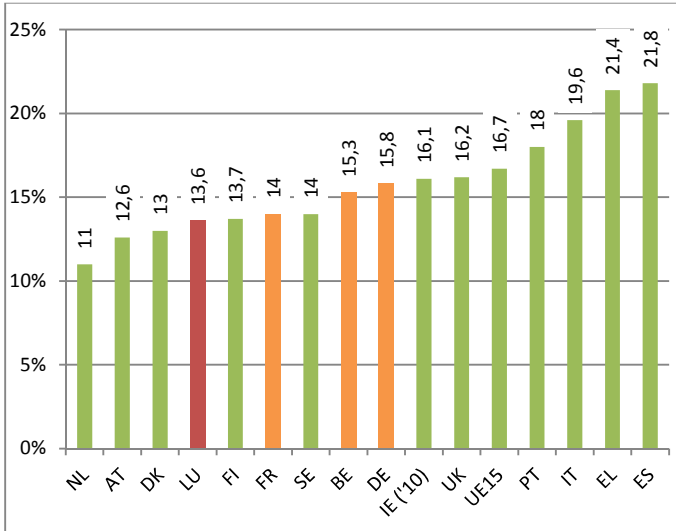
Au sein de ces deux barrières d'accès aux soins dentaires, les chômeurs sont prédominants⁷. En particulier, auprès des chômeurs qui perçoivent les soins comme étant trop chers, ce sont les hommes âgés de 25 à 34 ans pour lesquels l'inégalité est la plus prononcée par rapport aux autres statuts d'activité. Concernant le facteur peur, ceux qui craignent le plus les soins par rapport aux autres statuts sont les jeunes chômeurs masculins âgés de 16 à 24 ans.

Si l'on observe l'évolution de ces deux barrières d'accès, on constate qu'elles ont toujours été plus pénalisantes pour les chômeurs. Cependant, il existe aussi pour ces derniers un important parallélisme entre les évolutions de ces deux barrières. Or, la peur du médecin n'étant a priori pas liée à la situation économique, on peut se demander si une partie des chômeurs préfère évoquer la peur plutôt qu'avouer des difficultés financières.

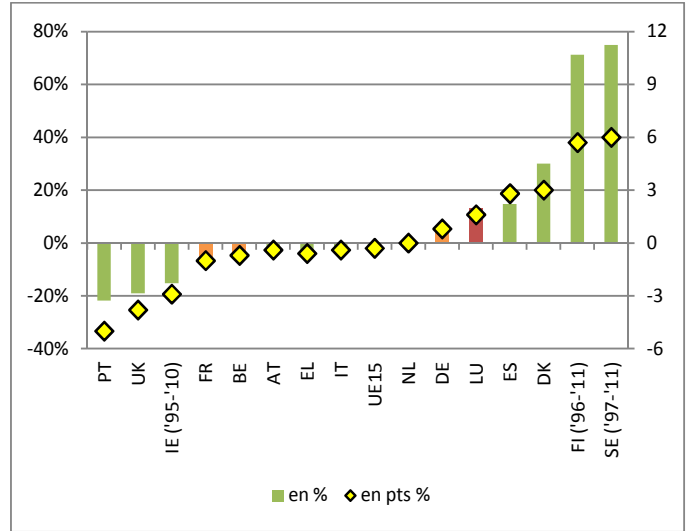
Au final, ce sont donc les chômeurs qui ont les besoins en soins dentaires les moins satisfaits, toutes barrières d'accès confondues. La différence entre leur taux de satisfaction et celui des autres catégories d'activité est variable, allant environ de 2 à 12 points d'écart. S'il est vrai que ce taux est très fluctuant par rapport à celui des autres statuts d'activité, il en ressort tout de même que seuls les chômeurs ont en 2011 un taux de satisfaction inférieur à celui de 2004 et qu'ils peinent à améliorer ce taux.

⁷ Il est à souligner que les résultats produits ici sont le fruit d'une enquête menée au niveau européen. Le panel de personnes interrogées au Luxembourg est de taille restreinte, ce qui n'est probablement pas sans conséquences sur la volatilité des réponses, surtout auprès des chômeurs.

Taux de risque de pauvreté, 2011



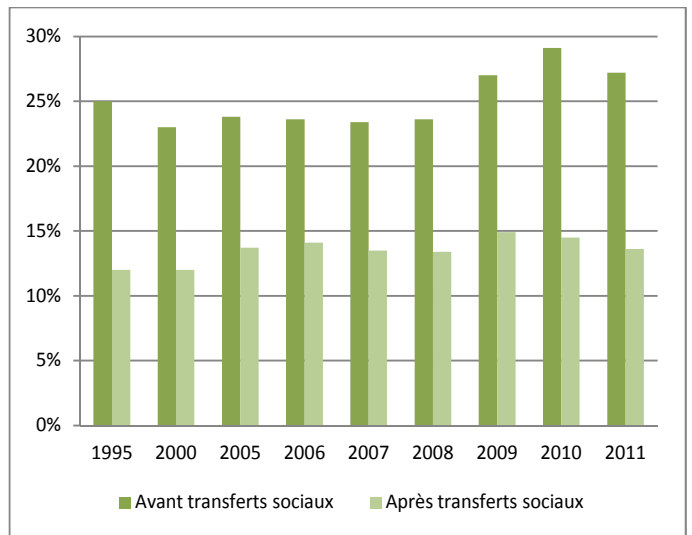
Variation du taux de risque de pauvreté, 1995-2011



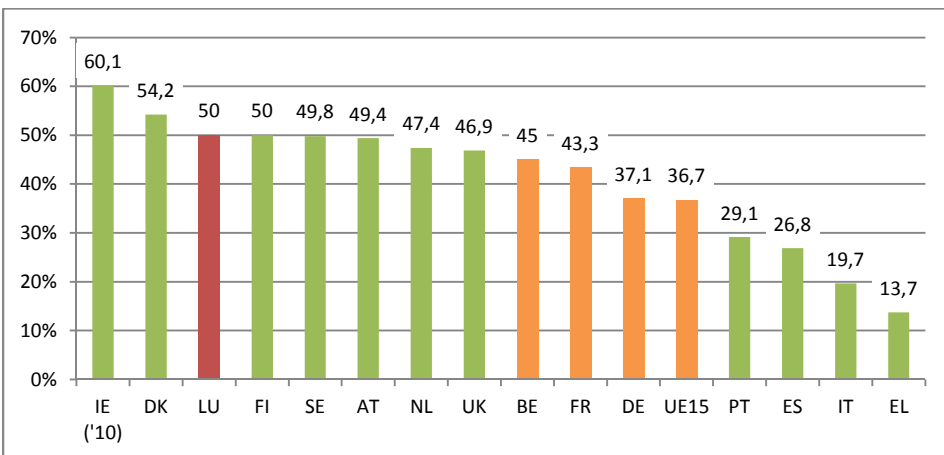
Variation du taux de risque de pauvreté, 2010-2011



Taux de risque de pauvreté (pensions exclues des transferts sociaux), Luxembourg



Réduction du taux de risque de pauvreté grâce aux transferts sociaux, 2011 (les pensions sont exclues des transferts sociaux)



7

Pauvreté

7.1

Taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est défini comme le pourcentage de personnes disposant d'un revenu équivalent inférieur à 60% du revenu équivalent médian⁸. Au Luxembourg, pour l'année 2011, le revenu équivalent médian était de 32.538€ par an et le seuil de pauvreté de 19.523€.

Le taux de risque de pauvreté luxembourgeois se situe à un niveau relativement bas en comparaison européenne avec 13,6% en 2011. Pourtant, depuis 1995, celui-ci a augmenté de 1,6 point de pourcentage, soit une hausse de plus de 13%. Seuls l'Espagne et les pays nordiques ont connu une progression plus forte, la progression de ces derniers étant due à un taux de risque de pauvreté très faible en début de période.

Si l'on observe une période plus récente, en 2011 ce sont 68.000 personnes (approximativement 36.000 femmes et 31.000 hommes) qui vivent sous le seuil de pauvreté au Grand-Duché, soit 3.000 de moins qu'en 2010.

Ces 3.000 pauvres en moins en un an correspondent à une baisse de 6,2% du taux de risque de pauvreté, soit la plus forte baisse de l'UE15. La stratégie UE2020 prévoit de diminuer le nombre de personnes en risque de pauvreté en Europe de 25% entre 2010 et 2020, c'est-à-dire une diminution de 2,26% par an en moyenne. En 2011, le Luxembourg atteint donc son objectif ; reste à voir si tel sera le cas dans le futur.

Une telle baisse du taux de risque de pauvreté peut être liée à l'efficacité des transferts sociaux. Celle-ci peut être évaluée en comparant les taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux. Il ressort d'une telle analyse que les transferts sociaux sont un moyen efficace de lutte contre le risque de pauvreté au Grand-Duché.

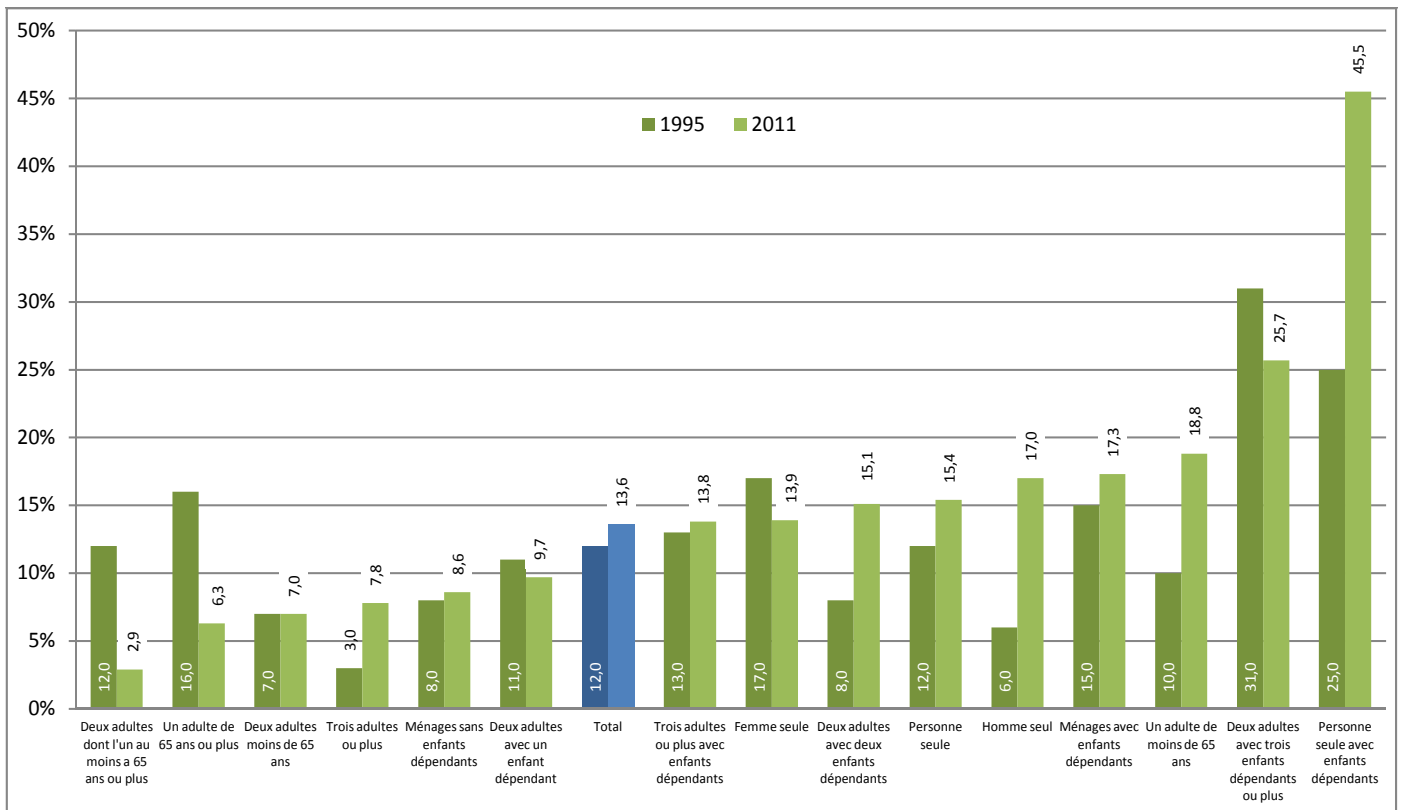
En effet, en 2011, en l'absence de ces mesures sociales, 27,2% de la population luxembourgeoise seraient en risque de pauvreté, tandis que cette part est réduite de moitié grâce aux interventions de l'État en la matière.

Ainsi, les transferts sociaux sont tels que le Grand-Duché figure parmi les quelques pays ayant une réduction du taux de risque de pauvreté d'au moins 50%.

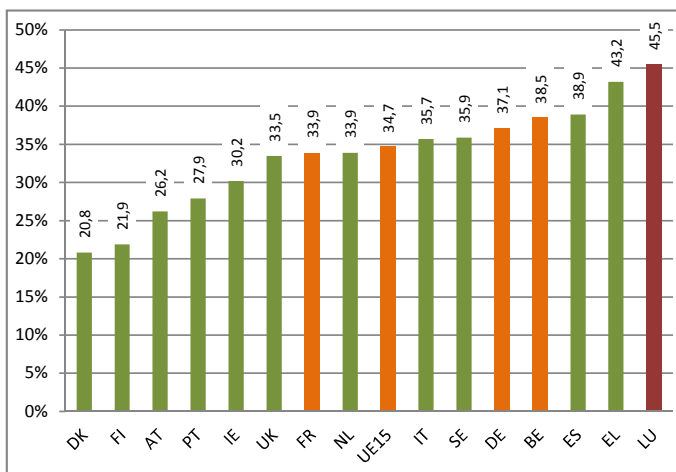
Enfin, soulignons que le taux de risque de pauvreté est une mesure relative puisque le positionnement au-dessus ou en-dessous du seuil de pauvreté se fait par rapport au revenu médian. Une baisse du taux de risque de pauvreté ne signifie donc pas forcément une amélioration de l'ensemble des bas revenus.

⁸ Pour rappel, le revenu équivalent tient compte de la composition du ménage et le revenu médian est celui qui partage la population en deux (50% gagnent plus et 50% gagnent moins que le revenu médian).

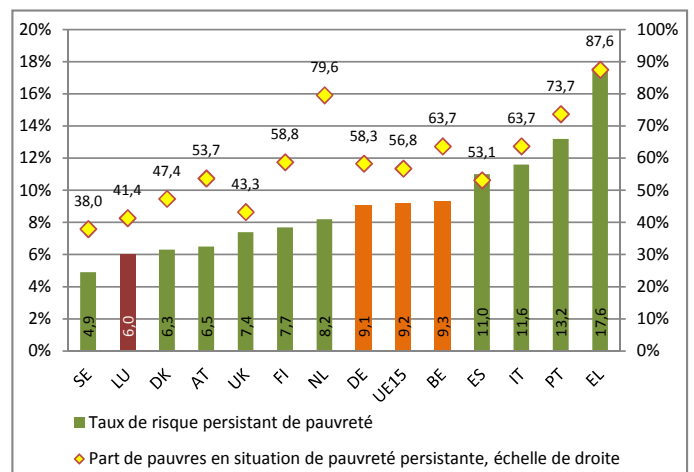
Taux de risque de pauvreté par seuil de pauvreté et type de ménage, Luxembourg, 1995-2011



Taux de risque de pauvreté, personne seule avec enfants dépendants, 2011



Taux de risque persistant de pauvreté, 2010



Source : Eurostat Calculs et graphiques : CSL

7.2

Risque de pauvreté selon le type de ménage

La progression du taux global de pauvreté de 1995 à 2011 n'aura pas touché tous les types de ménage de manière uniforme. Si quelques catégories de ménages ont vu leur taux de pauvreté se réduire (un adulte de plus de 65 ans avec -9,7 points de pourcentage, deux adultes dont l'un au moins a 65 ans et plus avec -9,1 points, deux adultes avec trois enfants dépendants ou plus avec -5,3 points, femme seule avec -3,1 points, deux adultes avec un enfant dépendant -1,3 points), d'autres ont connu des progressions spectaculaires. Il en est ainsi des parents isolés dont le taux de pauvreté est passé de 25% en 1995 à 45,5% en 2011 (+20,5 points). En d'autres termes, alors que la pauvreté touchait une famille monoparentale sur quatre en 1995, aujourd'hui, elle en touche presque une sur deux. Il s'agit d'ailleurs de la plus forte progression de l'UE15 pour cette catégorie de ménages, si bien qu'alors que le Luxembourg se situait nettement en dessous de la moyenne européenne pour cette catégorie de ménage en 1995, il se positionne en 2011 à la dernière place de l'UE.

Rajoutons que, parmi les ménages bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG), en 2011, 17,8% sont des familles monoparentales, c'est-à-dire des ménages composés d'un adulte avec enfant(s).

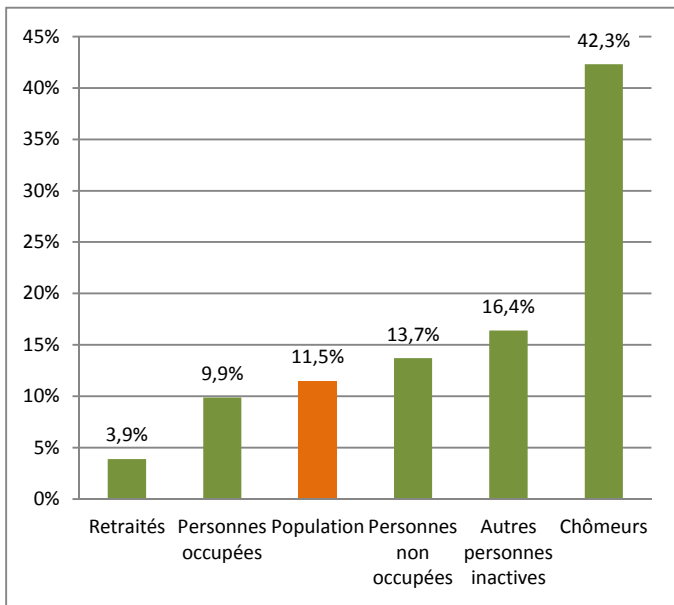
Parmi les autres catégories progressant fortement, on notera :

- les hommes seuls, de 6% à 17% (+183%) ;
- les adultes seuls de moins de 65 ans, de 10% à 18,8% (+88%) ;
- deux adultes avec deux enfants dépendants, de 8% à 15,1% (+89%).

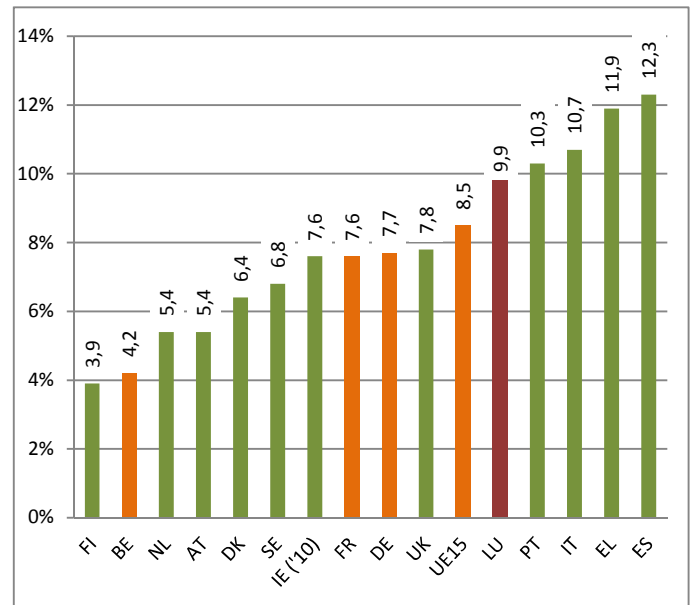
Au-delà de la pauvreté et de sa progression, un autre phénomène inquiétant est celui de la persistance de la pauvreté. Le risque persistant de pauvreté concerne les personnes dont le revenu se situait sous le seuil de pauvreté durant au moins trois des quatre dernières années.

En 2010, ce taux était de 6% au Luxembourg, signifiant que 6% des personnes étaient considérées comme pauvres durant au moins trois années entre 2007 et 2010. Le positionnement européen du Luxembourg est plutôt bon en 2010. Sur 13 pays de l'UE15 pour lesquels des données étaient disponibles, un seul, la Suède, avait un taux de risque persistant de pauvreté plus faible et onze un taux plus élevé. En outre, compte tenu d'un taux de pauvreté de 14,5% en 2010, cela signifie que 41% des personnes en situation de pauvreté le sont de manière durable au Luxembourg ; c'est le meilleur résultat après la Suède où 38% des pauvres le sont de manière persistante.

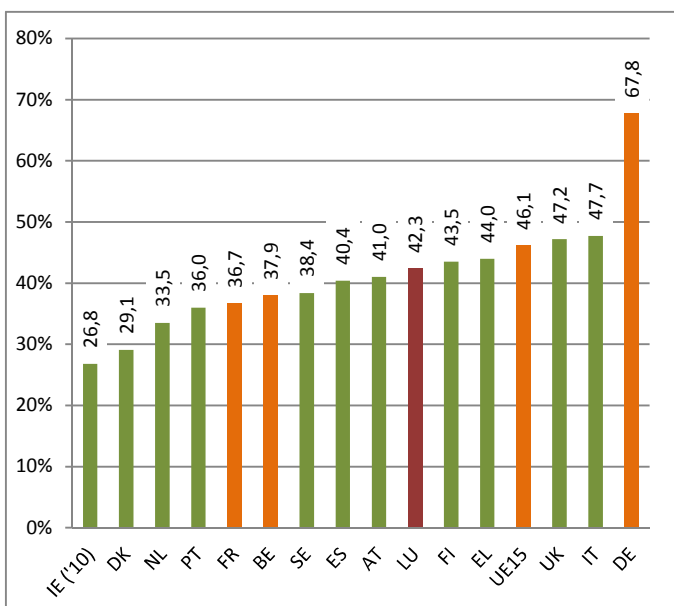
Taux de risque de pauvreté, ensemble des individus d'au moins 18 ans, Luxembourg 2011



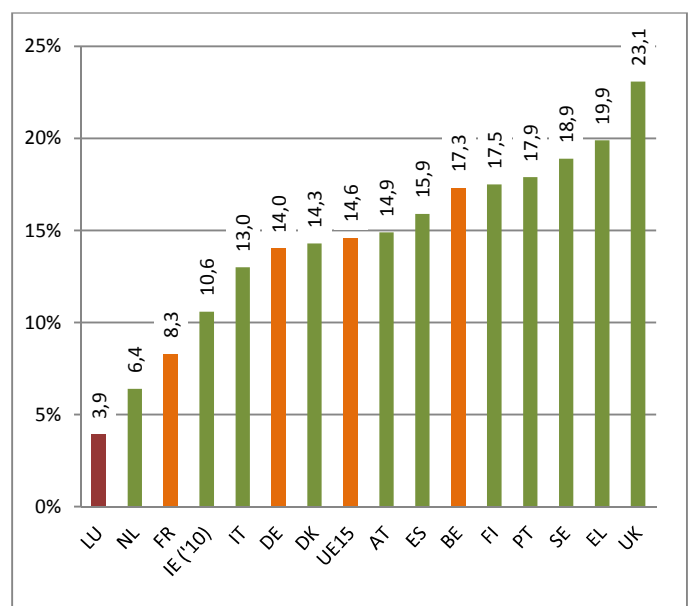
Taux de risque de pauvreté 2011, chômeurs d'au moins 18 ans



Taux de risque de pauvreté 2011, personnes occupées d'au moins 18 ans



Taux de risque de pauvreté 2011, retraités



Source : Eurostat Graphiques : CSL

7.3 Risque de pauvreté selon l'activité

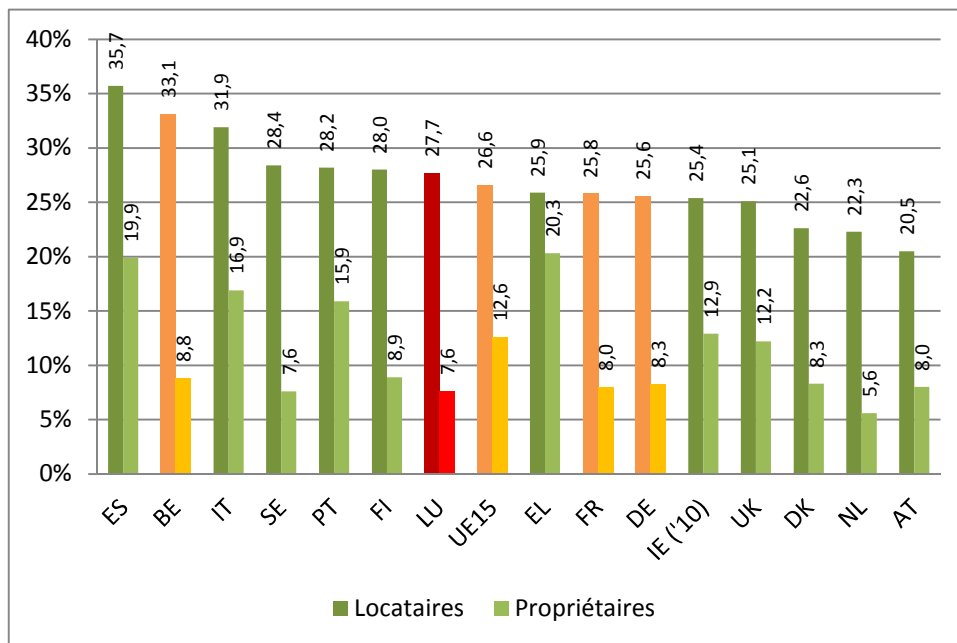
L'analyse de la pauvreté selon l'activité révèle que ce sont les demandeurs d'emploi qui constituent la catégorie de la population la plus touchée par le risque de pauvreté. En 2011, ils sont près d'un sur deux (42,3%) dans ce cas, ce qui laisse encore le Luxembourg en relative mauvaise position au niveau européen, malgré la baisse d'un point par rapport à 2010.

Cependant, l'emploi ne protège pas nécessairement de la pauvreté : avec quasiment 10% de travailleurs pauvres, le Luxembourg figure, là encore, parmi les taux les plus élevés de l'UE15.

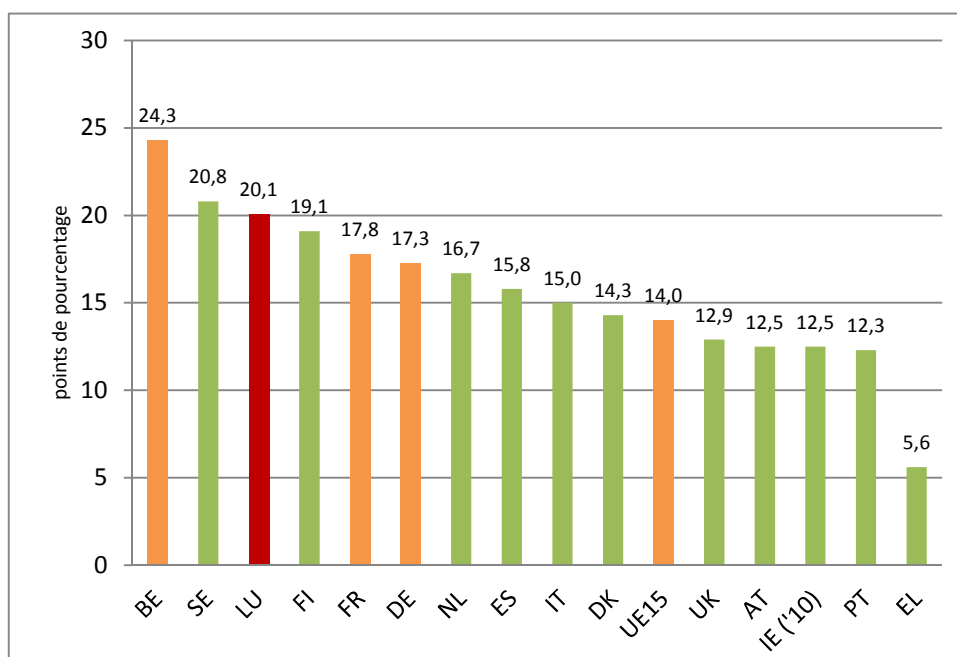
En revanche, les retraités sont relativement peu concernés par le risque de pauvreté et, avec un taux de risque de pauvreté de 3,9%, le pays figure en première place au niveau de l'UE15.

En termes de progression du taux de risque de pauvreté au travail, la croissance la plus prononcée est celle de l'Allemagne. En effet, les personnes occupées âgées de 18 à 64 ans voient ce taux augmenter en moyenne de 8,6% par an sur la période 2005-2011, quand le Grand-Duché connaît une variation annuelle moyenne de +0,1%, ce qui le place parmi les pays où ce risque augmente le moins, derrière cinq autres États membres où ce risque est en recul.

Taux de risque de pauvreté locataire/propriétaire, 2011



Écart du taux de risque de pauvreté locataire/propriétaire, 2011



Source : Eurostat Graphiques : CSL

7.4 Logement : risque de pauvreté selon le titre d'occupation

Il est également possible de classer les pays d'après le taux de risque de pauvreté selon que l'on occupe son logement en tant que propriétaire ou en tant que locataire.

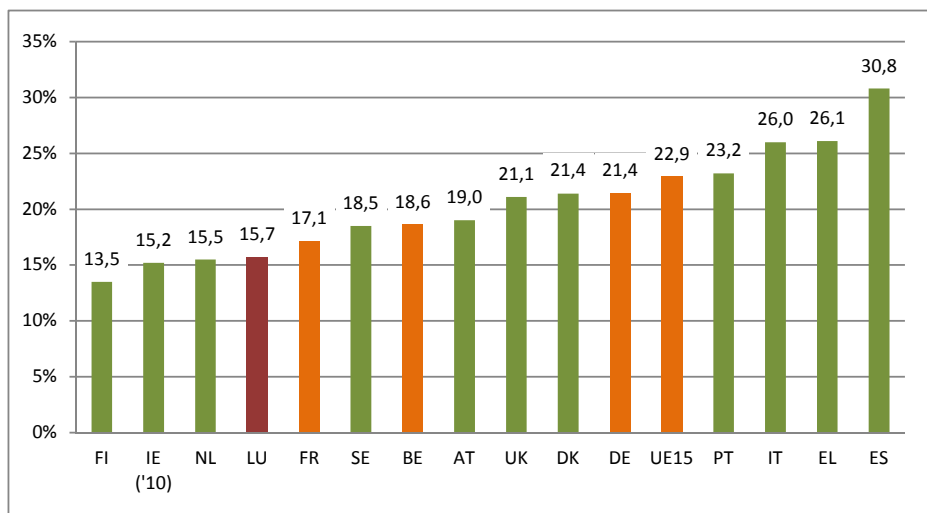
En 2011, comme les années précédentes, les propriétaires au Luxembourg connaissent un taux de risque de pauvreté relativement faible (7,6%). Tel n'est pas le cas pour les locataires : leur taux de risque avoisine les 28%, ce qui place le Luxembourg en septième position suivant un ordre décroissant de risque. Parmi les pays voisins, seule la Belgique

fait pire (33,1%), la France (25,8%) et l'Allemagne (25,6%) étant un peu mieux placées.

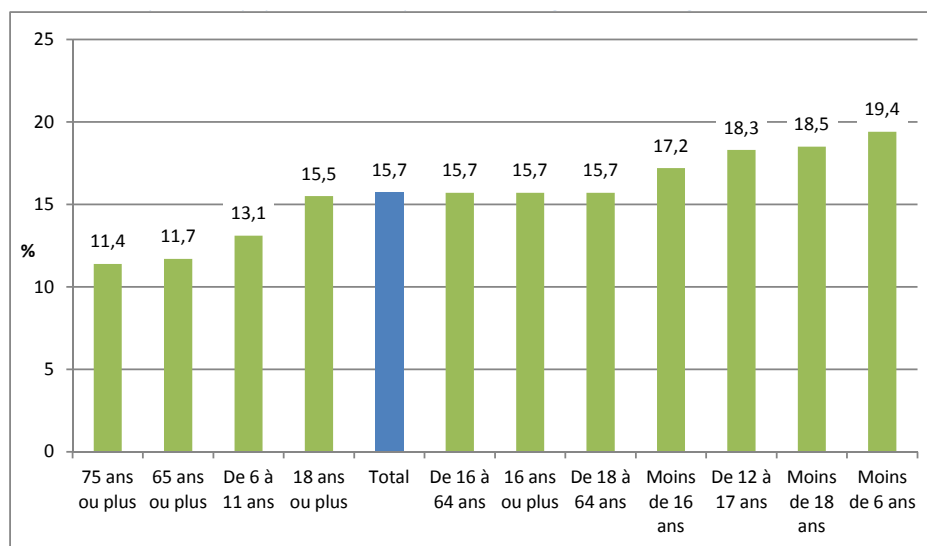
L'écart de risque entre propriétaires et locataires est un critère plus pertinent pour comparer les deux groupes. Dans ce cas, le Grand-Duché figure à la troisième place, donc comme l'un des pays européens où la différence entre propriétaires et locataires est la plus criante (plus de 20 points de pourcentage d'écart en 2011, alors que la moyenne de l'UE15 n'est que de 14 points). En France et en Allemagne, cet écart croît

à un rythme soutenu entre 2005 et 2011 (respectivement de 8% et 10% par an en moyenne) ; en Belgique, l'écart est resté plutôt constant jusqu'en 2010 et bondit de 4 points en 2011. Par rapport à ses voisins, c'est au Luxembourg que cet écart est le plus régulier, avec un taux de croissance moyen de 1,6% par an.

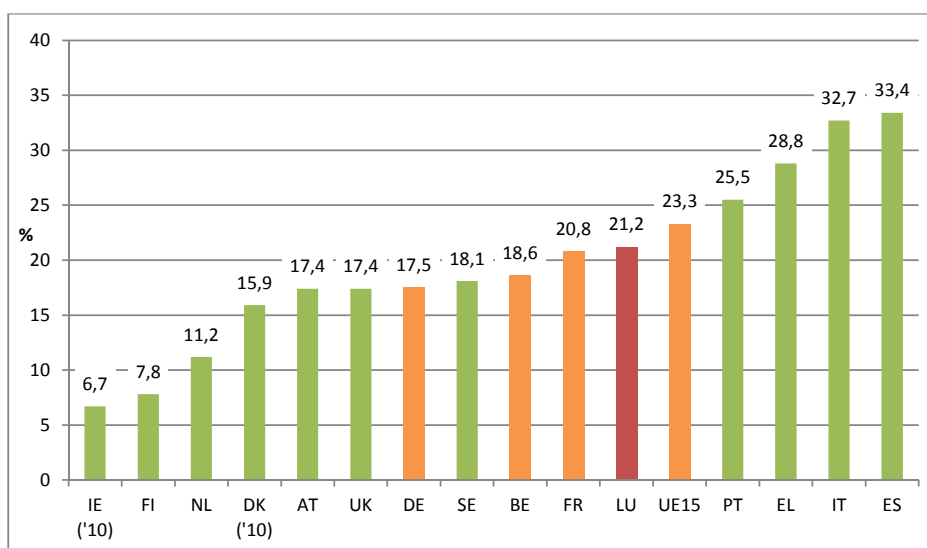
Écart relatif de pauvreté, population totale, 2011



Écart relatif de pauvreté, population totale par tranches d'âge, Luxembourg, 2011



Écart relatif de pauvreté, population masculine de moins de 6 ans, 2011



Source : Eurostat Graphiques : CSL

Pauvreté

7.5

Écart relatif de pauvreté selon l'âge

Si le taux de risque de pauvreté donne une indication quant au pourcentage de la population disposant d'un revenu équivalent inférieur au seuil de pauvreté, il est intéressant d'évaluer l'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire de mesurer le degré de pauvreté des personnes se situant sous le seuil de pauvreté.

C'est ce que fait l'indicateur d'écart médian relatif de pauvreté : il établit la différence entre seuil de pauvreté et revenu médian des personnes pauvres et rapporte cette différence au seuil de pauvreté. Au Luxembourg, cet écart est de 15,7% en 2011 pour la population totale, ce qui signifie que la moitié des pauvres y disposent d'un revenu infé-

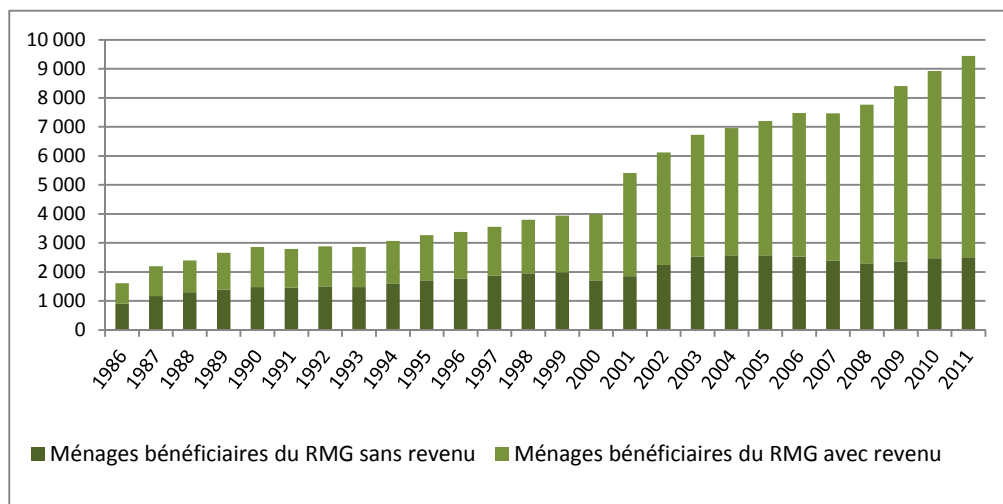
rieur à $100 - 15,7 = 84,3\%$ du seuil de pauvreté. Ce résultat place le Grand-Duché à la quatrième place suivant un ordre croissant de l'écart médian relatif de pauvreté, précédant ainsi les pays voisins.

Ce classement est à nuancer en se penchant sur les différentes tranches d'âge de la population. En effet, les personnes de plus de 75 ans ont un écart relatif de pauvreté de 11,4% (donc la moitié des pauvres de cette tranche d'âge ont un revenu inférieur à 88,6% du seuil de pauvreté) et, à l'autre extrême, les enfants de moins de 6 ans ont un écart relatif de pauvreté de 19,4% (donc la moitié des enfants pauvres de moins de

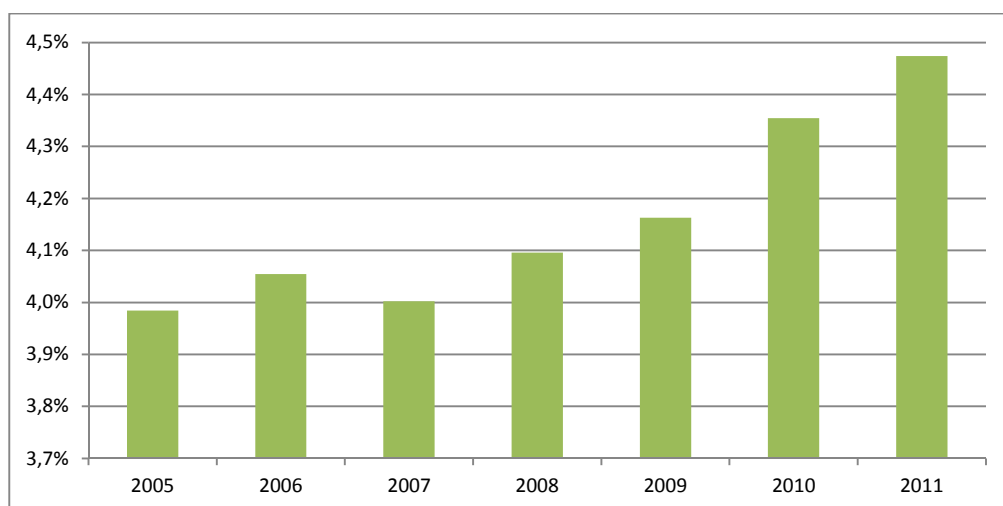
6 ans ont un revenu inférieur à 80,6% du seuil de pauvreté).

En comparaison internationale, le Luxembourg se place à la première place au vu de la population âgée de 16 à 64 ans, de 18 à 64 ans, de la population masculine de ces mêmes tranches d'âges ainsi que de la population masculine de 16 ans et plus et de 18 ans et plus. Il est le moins bien placé au vu des enfants de sexe masculin de moins de 6 ans (11^e parmi les pays de l'UE15).

Ménages bénéficiaires du RMG avec et sans revenu, 1986-2011



Part des ménages bénéficiaires du RMG dans l'ensemble des ménages



Répartition des bénéficiaires majeurs du RMG selon leur statut par rapport au marché du travail (au 31 décembre), Luxembourg, 2005 et 2011

	31.12.2005		31.12.2011		Δ%
	Total	Total	Total	Total	
Actifs	Ouvrier	1.136	2.136	88,0%	
	Employé privé	40	40	0,0%	
	Fonctionnaire ou employé statutaire	0	1	/	
	Indépendant CPACI et TII	22	32	45,5%	
	Agriculteur	0	0	/	
	Chômeur indemnisé	336	610	81,5%	
	Demandeur d'emploi non indemnisé	2.644	3.895	47,3%	
Inactifs	Bénéficiaire d'une pension dont :	1.239	1.187	/	
	• d'invalidité ou d'une rente plénière	385	383	-0,5%	
	• de vieillesse ou d'invalidité	673	678	0,7%	
	• d'une pension de conjoint survivant	181	126	-30,4%	
	Infirmes	456	335	-26,5%	
	Handicapés	349	306	-12,3%	
	Étudiant	52	59	13,5%	
	Personne au foyer	952	876	-8,0%	
	Autres inactifs de moins de 60 ans	1.222	2.191	79,3%	
	Autres inactifs de plus de 60 ans	270	256	-5,2%	
Total actifs :	4.178	6.714	60,7%		
Total inactifs :	4.540	5.210	14,8%		
Total :	8.718	11.924	36,8%		

Sources : CCSS, Rapport d'activité 2011 du Service National d'Action Sociale (SNAS)

Graphiques : CSL

7.6 Revenu minimum garanti (RMG)

Le revenu minimum garanti (RMG) est l'un des moyens que se donne le Luxembourg afin de lutter contre la pauvreté monétaire. Il s'agit d'un seuil de revenu en-dessous duquel aucun résidant n'est censé tomber. Pour les personnes se situant sous ce seuil, le Fonds national de solidarité (FNS) verse des allocations (allocation complémentaire, indemnité d'insertion) qui permettent à leurs bénéficiaires de disposer d'un revenu temporaire devant les aider à retrouver une situation financière stable, normalement par le biais d'une activité rémunérée. De ce fait, la (ré)insertion des bénéficiaires dans le monde du travail revêt un caractère de plus en plus important dans le cadre de cette mesure.

Cette volonté se traduit dans les conditions d'attribution de l'indemnité d'insertion, qui prévoient notamment la participation à des activités d'insertion et de signer à cet effet un contrat d'insertion avec le Service national d'action sociale (SNAS).

Cependant, cela ne signifie pas que l'activité professionnelle suffit à subvenir aux besoins courants des ménages. Depuis 1986, la part des bénéficiaires vivant dans des ménages disposant de revenus autres que l'allocation complémentaire ou l'indemnité d'insertion ne cesse de s'accroître et a vu une explosion à partir de 2001, tandis que le nombre de bénéficiaires ne disposant d'aucun revenu augmente plus lentement ou reste relativement stable. En 2011, 18,5% des bénéficiaires du RMG étaient des actifs poursuivant une activité professionnelle.

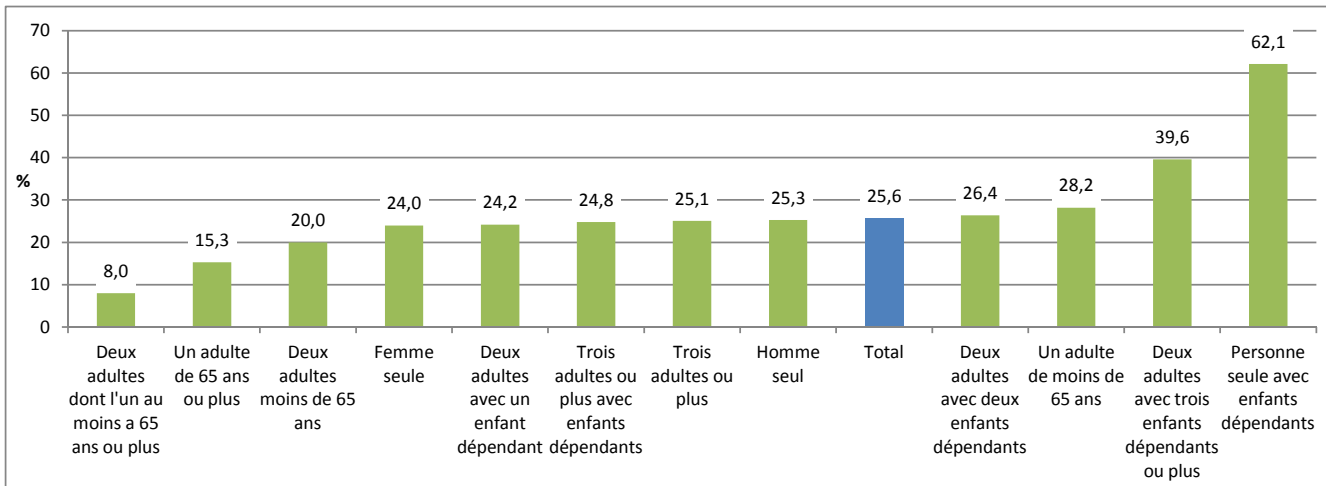
Concernant la composition des ménages bénéficiaires, on constate qu'il s'agit dans la majorité des cas de personnes seules sans enfants, constituant 57,3% des bénéficiaires du RMG au 31 décembre 2011, alors que leur part dans l'ensemble des ménages n'est que de 37,3%. De même, les ménages monoparentaux sont surreprésentés puisqu'ils forment 17,8% des bénéficiaires du RMG au 31 décembre 2011, alors même qu'ils ne représentent que 5% des ménages luxembourgeois. Les ménages composés de deux adultes avec un ou plusieurs enfants constituent 15,1% des bénéficiaires du RMG au 31 décembre 2011.

On remarque, au sein des ménages bénéficiaires, une présence de 13,2% de personnes âgées de 60 ans ou plus et surtout une importante et croissante présence d'enfants, les personnes de moins de 18 ans représentant 29,5% des membres des ménages bénéficiaires.

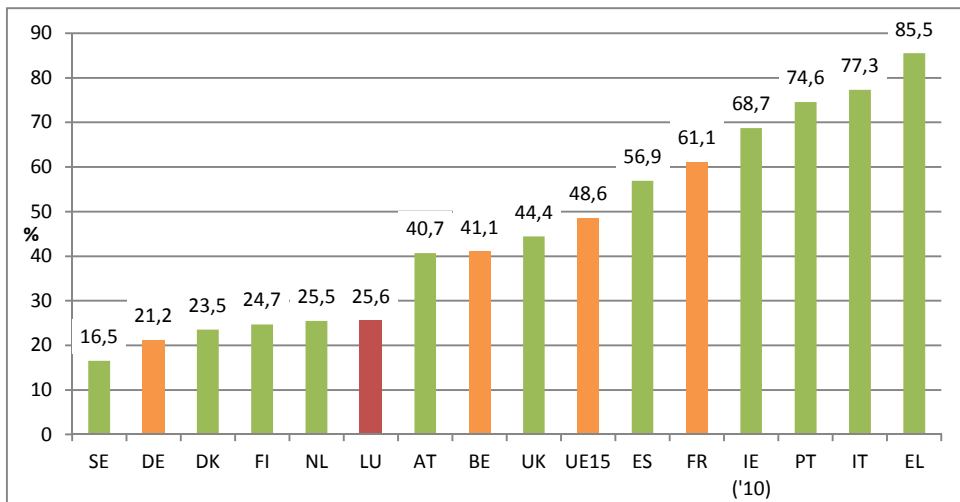
Cette situation est inquiétante dans la mesure où le Conseil supérieur de l'action sociale a noté en 2008 que : « La réussite scolaire dépend largement du statut socioéconomique de la famille d'origine. Les enfants de familles défavorisées fréquentent les filières d'enseignement moins exigeantes [et donc moins valorisées] et risquent de quitter le système scolaire sans qualification. » Une telle situation risque dès lors de limiter les chances d'intégration sociale et professionnelle des jeunes concernés et de venir, à terme, gonfler le nombre de personnes qui seront contraintes de recourir à des aides sociales afin de pouvoir vivre de façon décente.⁹

⁹ Rapport sur l'état des besoins en matière sociale, p. 83, Conseil national de l'action sociale, 2008.

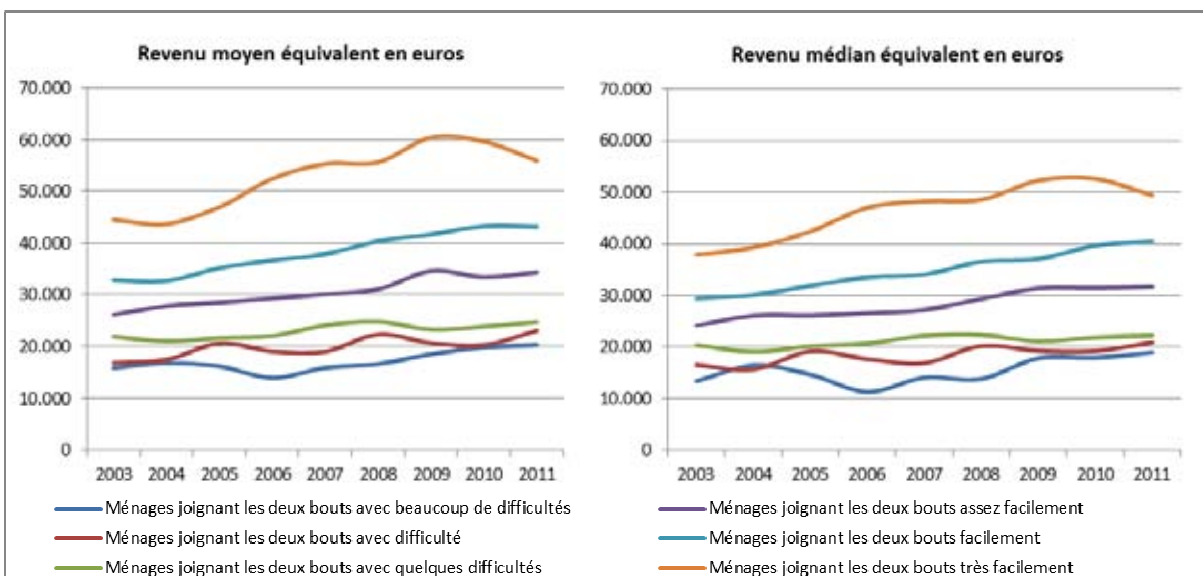
Part des ménages joignant les deux bouts avec quelques difficultés, des difficultés et beaucoup de difficultés, par type de ménage, Luxembourg, 2011



Part des ménages joignant les deux bouts avec quelques difficultés, des difficultés et beaucoup de difficultés, 2011



Évolution du revenu équivalent par capacité à joindre les deux bouts, Luxembourg



Source : Eurostat Graphiques : CSL

7.7 Difficultés à joindre les deux bouts

Lorsque les différents types de ménages sont classés par ordre croissant de difficultés à joindre les deux bouts, on retrouve, d'une manière générale, d'abord les personnes ou les ménages sans enfants (dont 20% sont confrontés à ce problème), puis les personnes ou les ménages avec enfants (dont 30% sont confrontés à ce problème).

Les personnes seules avec enfants à charge sont celles qui éprouvent majoritairement des difficultés à joindre les deux bouts, tous niveaux de difficultés confondus. En effet, en 2011, presque deux tiers d'entre elles connaissent de telles difficultés. Elles sont aussi davantage surreprésentées parmi les personnes qui parviennent à joindre les deux bouts avec beaucoup de difficultés : 10,1% d'entre elles sont confrontés à ce niveau de difficultés, contre 2,7% pour la population totale.

Si, en 2003, une personne sur cinq connaissait des difficultés à boucler ses fins de mois, en 2011, c'est un peu plus d'une personne sur quatre qui est confrontée à de telles difficultés. Sur cette période, le type de ménage ayant connu la plus forte progression en termes de difficultés est celui composé de deux adultes avec trois enfants dépendants ou plus : 20,6% d'entre eux avaient du mal à joindre les deux bouts en 2003, contre 39,6% en 2011, c'est-à-dire presque le double et un taux de croissance moyen de 8,5% par an. Viennent ensuite les personnes seules avec enfants dépendants pour lesquelles le taux de croissance moyen est de 5,8% par an.

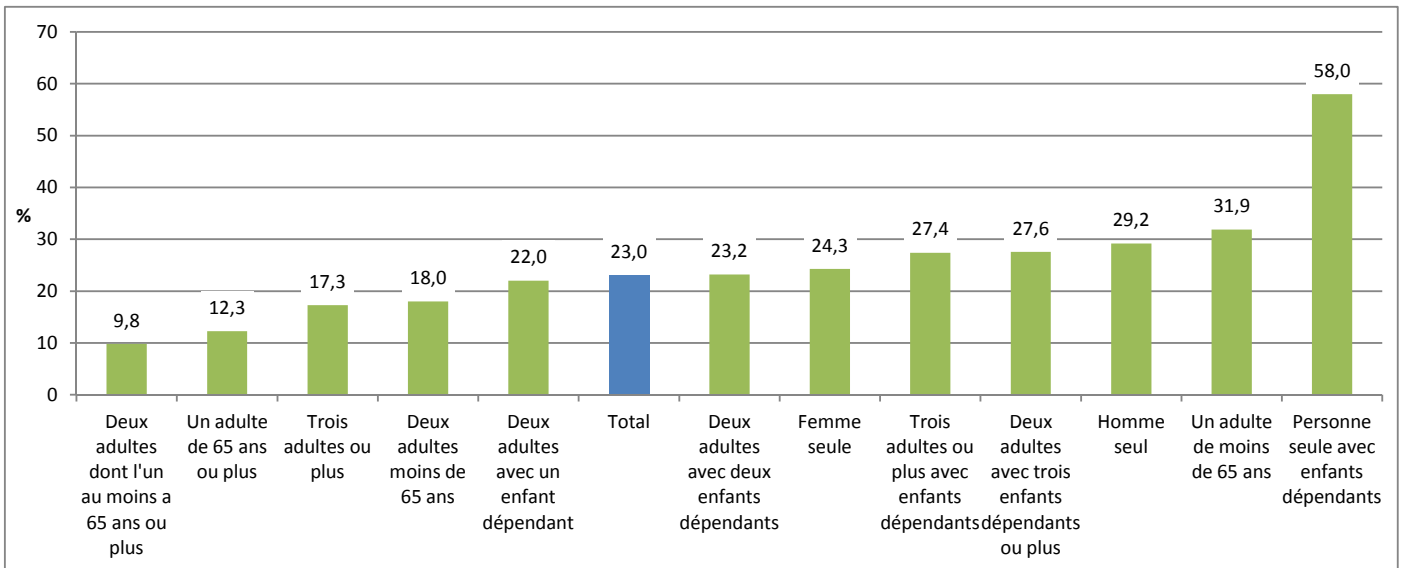
En comparaison internationale, les ménages luxembourgeois joignant difficilement les deux bouts (tous niveaux de difficultés confondus) se classent plutôt bien : ils apparaissent dans le groupe de pays où les taux sont les plus faibles, c'est-à-dire environ la moitié du taux européen.

Lorsqu'on observe l'évolution du revenu équivalent des ménages, on remarque que le revenu des ménages n'ayant pas de difficultés à joindre les deux bouts a augmenté bien plus que le revenu des ménages connaissant de telles difficultés. Ceci se vérifie aussi bien en termes de revenu moyen équivalent qu'en termes de revenu médian équivalent et malgré la baisse de revenu des ménages joignant les deux bouts très facilement constatée en 2011.

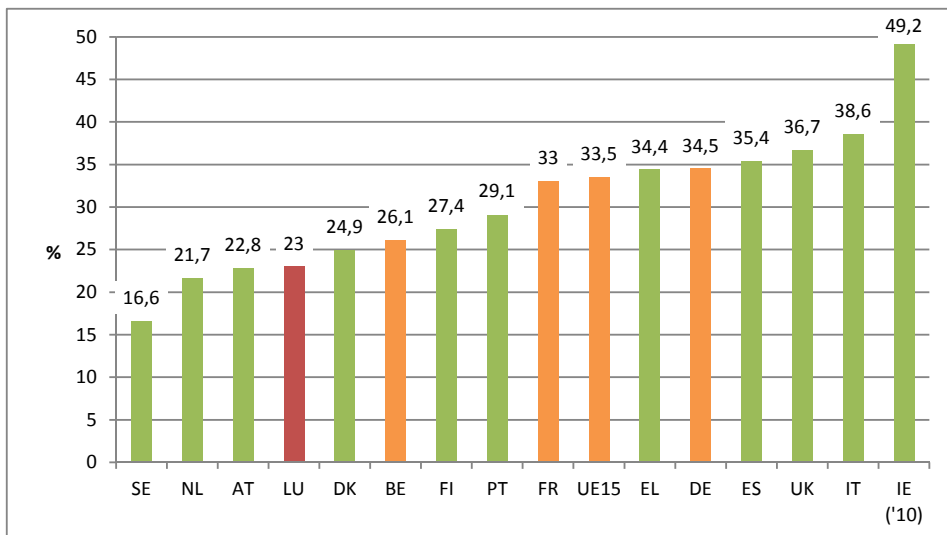
Taux de croissance annuel moyen du revenu équivalent par capacité à joindre les deux bouts, de 2003 à 2011, Luxembourg

	Revenu moyen équivalent	Revenu médian équivalent
Ménages joignant les deux bouts avec beaucoup de difficulté, avec difficulté ou avec quelques difficultés	2,22%	2,02%
Ménages joignant les deux bouts assez facilement, facilement ou très facilement	3,14%	3,68%

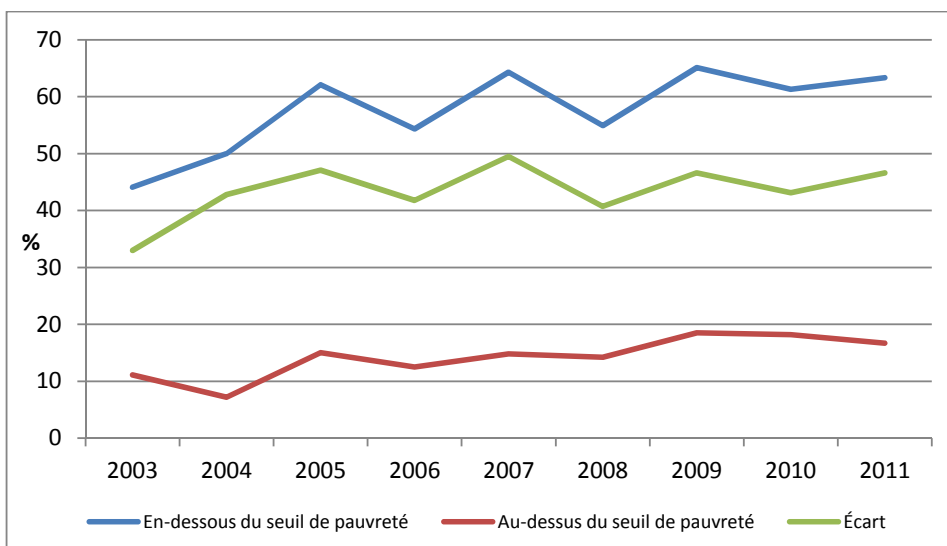
Part des ménages en incapacité à faire face à des dépenses financières imprévues, par type de ménage, Luxembourg, 2011



Part des ménages en incapacité à faire face à des dépenses financières imprévues



Part des ménages en incapacité à faire face à des dépenses financières imprévues, par catégories de revenu, Luxembourg



Source : Eurostat Graphiques : CSL

7.8 Gestion des dépenses imprévues

Lorsque l'on classe les différents types de ménages par taux croissant d'incapacité à faire face à des dépenses financières imprévues, apparaissent d'abord les ménages sans enfants (dont 18,4% ne peuvent régler ce genre d'imprévu), puis les ménages avec enfants (dont 26,6% ne peuvent assumer les frais inattendus). Au total, c'est près d'une personne sur quatre (23%) qui est incapable d'assumer de telles dépenses.

En comparaison européenne, les ménages luxembourgeois sont plutôt bien placés : ceux en incapacité à gérer des frais imprévus sont moins fréquents que dans la plupart des pays.

Au Grand-Duché, les personnes seules avec enfants dépendants sont les plus fréquentes : en 2011, 58% d'entre elles sont dans l'impossibilité de gérer les dépenses imprévues, contre 23% pour la population totale.

Par rapport à 2003 (première année disponible), toutes les catégories de ménages ont connu une augmentation de leur taux d'incapacité. La hausse la plus forte se retrouve auprès des ménages composés de deux adultes dont l'un au moins a 65 ans ou plus (hausse moyenne de 13,3% par an), suivis des hommes seuls (hausse moyenne de 10,8% par an). Les ménages avec enfants, qui connaissent un taux d'incapacité supérieur à celui des ménages sans enfants, ont aussi une progression plus élevée de leur taux d'incapacité. Il en résulte un écart croissant d'incapacité à faire face à des dépenses imprévues entre ces deux types de ménages, écart qui s'est surtout creusé en 2009, avec la crise.

Si l'on scinde la population en deux sous-groupes définis par rapport à leur position relative au seuil de pauvreté, on constate que la population qui se situe en-dessous de ce seuil a un taux d'accroissement d'incapacité à assumer les imprévus financiers inférieur à celui de la population au-dessus du seuil de pauvreté : 4,6% en moyenne par an pour le groupe sous le seuil de pauvreté contre 5,2% pour le groupe au-dessus du seuil de pauvreté. L'écart entre les deux niveaux d'incapacité évolue en dents de scie et tendanciellement à la hausse, signe que, sur le long terme, les pauvres se distancient de plus en plus des non-pauvres en termes de gestion des dépenses imprévues.

Évolution de l'incapacité à faire face à des dépenses financières imprévues, par type de ménage, Luxembourg, sur la période 2003-2011

Type de ménage	Taux de croissance annuel moyen
Deux adultes dont l'un au moins a 65 ans ou plus	13,3%
Homme seul	10,8%
Un adulte de moins de 65 ans	9,6%
Deux adultes avec un enfant dépendant	8,9%
Personne seule avec enfants dépendants	8,1%
Femme seule	6,2%
Total	5,5%
Deux adultes avec trois enfants dépendants ou plus	5,2%
Trois adultes ou plus avec enfants dépendants	4,8%
Deux adultes avec deux enfants dépendants	4,5%
Deux adultes moins de 65 ans	3,3%
Trois adultes ou plus	1,5%
Un adulte de 65 ans ou plus	1,0%
Ménages avec enfants dépendants	5,8%
Ménages sans enfants dépendants	5,3%

II.

Chômage et emploi

Chômage et emploi

Les grandes tendances

À première vue, le marché du travail luxembourgeois ne semble pas avoir été trop affecté par la crise économique, puisque, selon Eurostat, le taux de chômage est l'un des plus faibles d'Europe. Certains indicateurs, comme les créations d'emploi ou l'évolution de la population active, se classent parmi les meilleures performances au niveau européen. De tels indicateurs globaux peuvent faire accroire que tout va bien sur notre marché du travail puisque celui-ci affiche toujours un dynamisme inégalé au niveau européen.

Pourtant, en prenant un peu de recul, on constate que la situation de la population active au Luxembourg s'est nettement détériorée au cours des dernières années. En effet, le taux de chômage atteint des niveaux historiquement élevés pour le pays. Plus encore, pour certaines catégories de personnes (les plus âgés et les femmes notamment), l'intégration sur le marché du travail

reste difficile comme en témoignent des taux d'emploi parmi les plus faibles de l'UE15.

De plus, le Grand-Duché n'est pas bien placé en matière de chômage de très longue durée, signalant par là un défaut d'adéquation entre les qualifications des individus (souvent âgés) et les demandes des entreprises (à la recherche de jeunes talents).

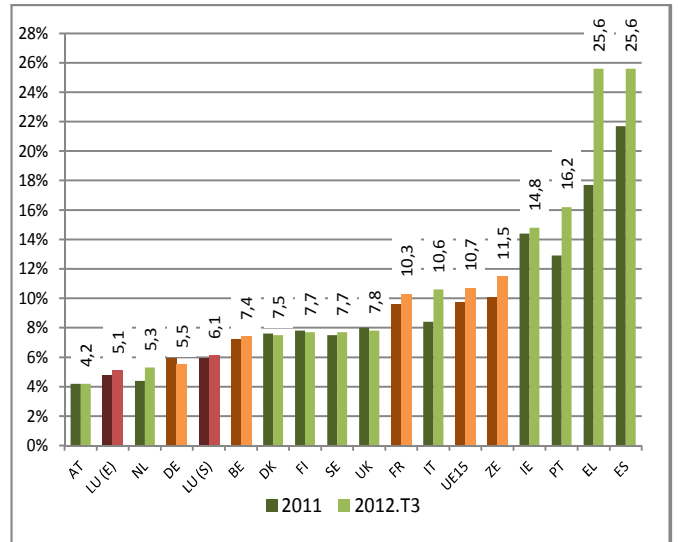
Enfin, la part des chômeurs indemnisés diminue, ce qui peut rendre encore plus préoccupante la situation de personnes concernées et ce, encore plus, si elles cumulent les points faibles (âge, genre, qualification...).

Concernant plus particulièrement l'emploi, différents indicateurs montrent une situation contrastée. Ainsi, si le taux d'emploi des jeunes est l'un des plus faibles de l'UE15, c'est aussi, en partie, dû à la scolarité plus longue au niveau des études secondaires.

Au total, si globalement une telle situation peut paraître paradoxale, elle s'explique assez aisément en analysant de façon plus fine les différents indicateurs, notamment en détaillant la situation de la population active selon différentes catégories. Dès lors, on parvient à expliquer certains des apparents paradoxes du marché du travail luxembourgeois et à mieux en comprendre les forces et les faiblesses.

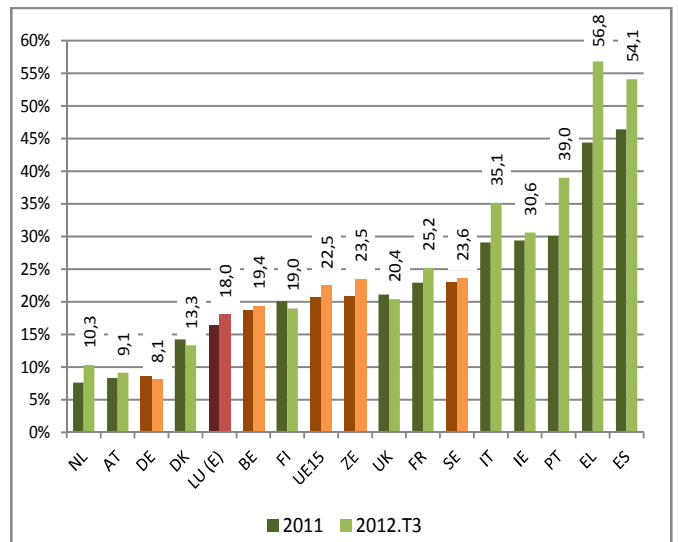
Taux de chômage (15-74 ans, moyennes annuelles)

en %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012. T3
AT	3,9	3,6	5,2	4,8	4,4	3,8	4,8	4,4	4,2	4,2
BE	9,7	6,9	8,5	8,3	7,5	7,0	7,9	8,3	7,2	7,44
DE	8,3	8,0	11,3	10,3	8,7	7,5	7,8	7,1	5,9	5,6
DK	6,7	4,3	4,8	3,9	3,8	3,4	6,0	7,5	7,6	7,5
EL	n.d.	11,2	9,9	8,9	8,3	7,7	9,5	12,6	17,7	25,6
ES	20,0	11,7	9,2	8,5	8,3	11,3	18,0	20,1	21,7	25,6
FI	15,4	9,8	8,4	7,7	6,9	6,4	8,2	8,4	7,8	7,7
FR	10,5	9,0	9,3	9,2	8,4	7,8	9,5	9,7	9,6	10,3
IE	12,3	4,2	4,4	4,5	4,6	6,3	11,9	13,7	14,4	14,8
IT	11,2	10,0	7,7	6,8	6,1	6,7	7,8	8,4	8,4	10,6
LU(E)	2,9	2,2	4,6	4,6	4,2	4,9	5,1	4,6	4,8	5,1
LU(S)	n.d.	2,5	4,3	4,4	4,4	4,4	5,7	6,0	5,9	6,1
NL	7,1	3,1	5,3	4,4	3,6	3,1	3,7	4,5	4,4	5,3
PT	7,2	4,5	8,6	8,6	8,9	8,5	10,6	12,0	12,9	16,2
SE	8,8	5,6	7,7	7,1	6,1	6,2	8,3	8,4	7,5	7,8
UE15	10,2	7,9	8,3	7,8	7,1	7,2	9,2	9,6	9,7	10,7
UK	8,5	5,4	4,8	5,4	5,3	5,6	7,6	7,8	8,0	7,8
ZE	10,7	8,7	9,2	8,5	7,6	7,6	9,6	10,1	10,1	11,5



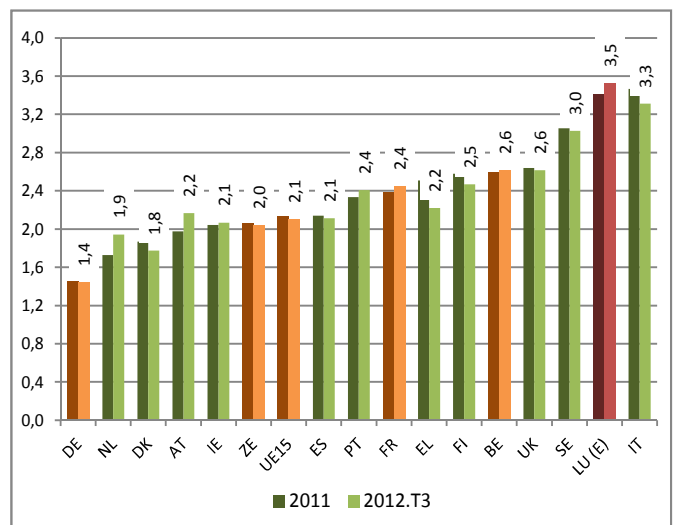
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans, moyennes annuelles)

en %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012. T3
AT	5,6	5,3	10,3	9,1	8,7	8,0	10,0	8,8	8,3	9,1
BE	22,9	16,7	21,5	20,5	18,8	18,0	21,9	22,4	18,7	19,4
DE	8,9	8,7	15,6	13,8	11,9	10,6	11,2	9,9	8,6	8,1
DK	9,6	6,2	8,6	7,7	7,5	8,0	11,8	14,0	14,2	13,3
EL	n.d.	29,1	26,0	25,2	22,9	22,1	25,8	32,9	44,4	56,8
ES	39,6	22,9	19,7	17,9	18,2	24,6	37,8	41,6	46,4	54,1
FI	29,7	21,4	20,1	18,7	16,5	16,5	21,5	21,4	20,1	19,0
FR	21,3	19,6	21,3	22,4	19,8	19,3	24,0	23,6	22,9	25,2
IE	19,5	6,7	8,6	8,6	8,9	13,3	24,4	27,8	29,4	30,6
IT	29,9	26,2	24,0	21,6	20,3	21,3	25,4	27,8	29,1	35,1
LU(E)	7,2	6,6	14,6	15,5	15,6	17,3	16,5	15,8	16,4	18,0
NL	12,8	6,1	9,4	7,5	7,0	6,3	7,7	8,7	7,6	10,3
PT	16,1	10,5	19,8	20,1	20,4	20,2	24,8	27,7	30,1	39,0
SE	19,1	10,5	22,6	21,5	19,2	20,2	25,0	25,2	22,9	23,7
UE15	19,8	15,2	16,9	16,2	15,2	15,7	19,9	20,4	20,7	22,5
UK	15,3	12,2	12,8	14,0	14,3	15,0	19,1	19,6	21,1	20,4
ZE	21,3	16,8	18,3	17,0	15,5	16,0	20,3	20,9	20,8	23,5



Ratio taux de chômage des jeunes/taux de chômage total

en %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012. T3
AT	1,4	1,5	2,0	1,9	2,0	2,1	2,1	2,0	2,0	2,2
BE	2,4	2,4	2,5	2,5	2,5	2,6	2,8	2,7	2,6	2,6
DE	1,1	1,1	1,4	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	1,6
DK	1,4	1,4	1,8	2,0	2,0	2,4	2,0	1,9	1,9	1,8
EL	n.d.	2,6	2,6	2,8	2,8	2,9	2,7	2,6	2,5	2,2
ES	2,0	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	2,2
FI	1,9	2,2	2,4	2,4	2,4	2,6	2,6	2,5	2,6	2,5
FR	2,0	2,2	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4
IE	1,6	1,6	2,0	1,9	1,9	2,1	2,1	2,0	2,0	2,1
IT	2,7	2,6	3,1	3,2	3,3	3,2	3,3	3,3	3,5	3,3
LU(E)	2,5	3,0	3,2	3,4	3,7	3,5	3,2	3,4	3,4	3,1
NL	1,8	2,0	1,8	1,7	1,9	2,0	2,1	1,9	1,7	1,9
PT	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,3	2,3	2,3	2,4
SE	2,2	1,9	2,9	3,0	3,1	3,3	3,0	3,0	3,1	3,1
UE15	1,9	1,9	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1
UK	1,8	2,3	2,7	2,6	2,7	2,7	2,5	2,5	2,6	2,6
ZE	2,0	1,9	2,0	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0



n.d. = non disponible

Notes : Données décembre 2012 pour la Finlande, les Pays-Bas et la Suède; LU(E) : Données Eurostat; LU(S) : Données Statec.

Sources : Eurostat, Statec Calculs et graphiques : CSL

1

1.1

Chômage

Chômage total et chômage des jeunes

Comparativement aux autres pays de l'UE15, le Luxembourg semble être dans une position assez favorable en matière de taux de chômage. En effet, selon les données harmonisées d'Eurostat, le taux de chômage du Grand-Duché est relativement bas et stable depuis de nombreuses années. Toutefois, la définition utilisée par le Statec fournit un taux plus élevé d'un point de pourcentage. Néanmoins, quelle que soit la source des informations, le Luxembourg continue de se situer parmi les pays européens les plus performants dans ce domaine.

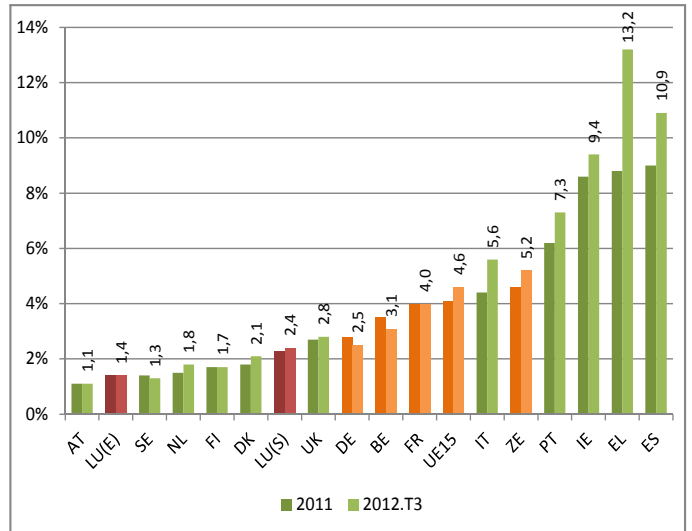
Le Grand-Duché se place également en bonne position par rapport aux pays de l'UE15 en ce qui concerne plus particulièrement le taux de chômage des jeunes (15-24 ans). Seuls quatre pays ont des résultats meilleurs.

Ce faible taux de chômage des jeunes doit cependant être relativisé. En effet, si on le rapporte au taux de chômage global, le Luxembourg passe en avant dernière position des pays de l'UE15; le taux de chômage des jeunes est, depuis de nombreuses années, plus de trois fois plus élevé que le taux de chômage de l'ensemble de la population.

Toutefois, ce qui paraît être le signe qu'une certaine proportion de 15-24 ans connaît des difficultés à s'intégrer sur le marché de l'emploi vient également, d'une part, de la scolarisation croissante des jeunes qui fait mécaniquement diminuer la population des jeunes actifs et, d'autre part, de l'augmentation de la population jeune. Au total, la proportion de jeunes en recherche d'emploi dans l'ensemble de la population au chômage ne cesse de diminuer depuis 2002, au détriment des personnes de plus de 40 ans et de façon encore plus frappante que celles de plus de 50 ans.

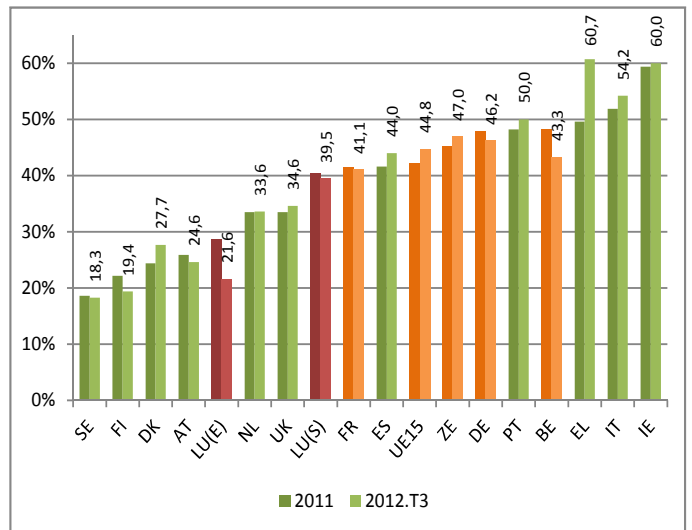
Taux de chômage de longue durée

en %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012. T3
AT	1,0	1,0	1,3	1,3	1,2	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1
BE	5,8	3,7	4,4	4,2	3,8	3,3	3,5	4,1	3,5	3,1
DE	4,0	4,1	6,0	5,8	4,9	4,0	3,5	3,4	2,8	2,5
DK	2,0	0,9	1,1	0,8	0,6	0,5	0,6	1,5	1,8	2,1
EL	4,6	6,2	5,1	4,8	4,1	3,6	3,9	5,7	8,8	13,2
ES	11,2	4,9	2,2	1,8	1,7	2,0	4,3	7,3	9,0	10,9
FI	n.d.	2,8	2,2	1,9	1,6	1,2	1,4	2,0	1,7	1,7
FR	4,2	3,5	3,8	3,9	3,4	2,9	3,4	3,9	4,0	4,0
IE	7,6	1,6	1,5	1,4	1,3	1,7	3,5	6,7	8,6	9,4
IT	7,1	6,2	3,9	3,4	2,9	3,1	3,5	4,1	4,4	5,6
LU(E)	0,7	0,5	1,2	1,4	1,2	1,6	1,2	1,3	1,4	1,4
LU(S)	n.d.	n.d.	n.d.	1,3	1,4	1,4	1,7	2,1	2,3	2,4
NL	3,4	0,8	2,1	1,9	1,4	1,1	0,9	1,2	1,5	1,8
PT	3,1	1,9	4,1	4,3	4,2	4,0	4,7	6,3	6,2	7,3
SE	2,3	1,4	1,0	1,0	0,9	0,8	1,1	1,5	1,4	1,3
UE15	5,0	3,5	3,4	3,3	2,9	2,6	3,0	3,8	4,1	4,6
UK	3,5	1,4	1,0	1,2	1,3	1,4	1,9	2,5	2,7	2,8
ZE	n.d.	4,2	4,2	3,9	3,4	3,0	3,4	4,3	4,6	5,2



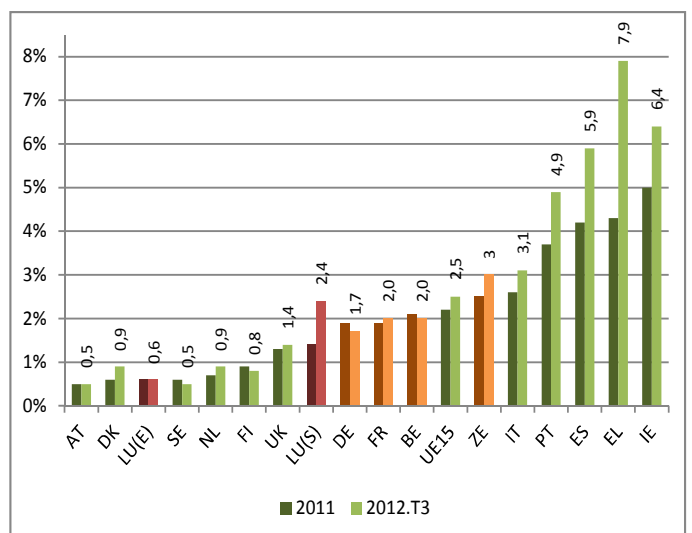
Chômage de longue durée en pourcentage du chômage

en %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012. T3
AT	26,8	27,7	25,3	27,4	26,8	24,3	21,3	25,2	25,9	24,6
BE	60,1	54,2	51,7	51,2	50,4	47,6	44,2	48,8	48,3	43,3
DE	48,2	51,2	53,0	56,4	56,6	52,5	45,5	47,3	48,0	46,2
DK	29,3	21,7	23,4	20,8	16,1	13,5	9,5	20,2	24,4	27,7
EL	50,7	54,7	52,2	54,3	50,0	47,5	40,8	45,0	49,6	60,7
ES	55,9	41,7	24,5	21,7	20,4	17,9	23,7	36,6	41,6	44,0
FI	n.d.	28,2	25,8	25,2	22,9	18,4	16,8	24,0	22,2	19,4
FR	39,4	38,8	41,0	41,9	40,2	37,5	35,2	40,2	41,5	41,1
IE	61,9	37,3	33,4	31,6	29,5	27,1	29,2	49,3	59,4	60,0
IT	63,4	61,8	49,9	49,6	47,4	45,7	44,4	48,5	51,9	54,2
LU(E)	24,6	24,0	26,4	29,5	28,7	32,4	23,1	29,3	28,8	21,6
LU(S)	n.d.	23,3	27,4	30,1	33,0	33,9	30,8	36,9	40,5	39,5
NL	47,4	26,5	40,2	43,0	39,4	34,8	24,8	27,6	33,5	33,6
PT	43,3	42,3	48,2	50,2	47,1	47,4	44,2	52,3	48,2	50,0
SE	25,9	25,0	13,1	14,7	13,8	12,6	13,3	17,7	18,6	18,3
UE15	48,9	44,7	41,5	41,8	40,2	36,0	33,1	39,9	42,3	44,8
UK	41,9	26,7	21,1	22,3	23,8	24,1	24,5	32,7	33,5	34,6
ZE	n.d.	48,1	45,3	46,2	44,3	39,3	35,7	42,5	45,2	47,0



Chômage de très longue durée en pourcentage de la population active

en %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012. T3
AT	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
BE	3,8	2,7	2,9	2,9	2,5	2,2	2,3	2,5	2,1	2,0
DE	2,3	2,7	3,9	3,9	3,5	2,9	2,5	2,2	1,9	1,7
DK	0,8	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,6	0,9
EL	2,6	3,6	3,0	2,7	2,4	2,1	2,1	2,8	4,3	7,9
ES	7,4	3,1	1,1	0,9	0,8	0,9	1,4	2,6	4,2	5,9
FI	n.d.	1,4	1,0	1,0	0,8	0,6	0,6	0,8	0,9	0,8
FR	2,2	2,0	1,9	2,0	1,8	1,5	1,6	1,8	1,9	2,0
IE	5,3	1,0	0,8	0,8	0,7	0,9	1,2	2,8	5,0	6,4
IT	4,8	4,5	2,4	2,1	1,8	1,9	2,0	2,2	2,6	3,1
LU(E)	0,3	0,2	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
LU(S)	n.d.	n.d.	n.d.	0,5	0,7	0,7	0,9	1,1	1,4	2,4
NL	2,2	0,4	1,1	1,0	0,9	0,6	0,5	0,6	0,7	0,9
PT	1,5	1,1	2,2	2,5	2,4	2,3	2,8	3,4	3,7	4,9
SE	n.d.	n.d.	n.d.	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	0,5
UE15	3,0	2,2	2,0	1,9	1,7	1,6	1,6	1,9	2,2	2,5
UK	2,3	0,8	0,5	0,6	0,6	0,7	0,8	1,0	1,3	1,4
ZE	n.d.	2,7	2,5	2,4	2,1	1,9	1,9	2,2	2,5	3,0



n.d. = non disponible

LU(E) : Données Eurostat

LU(S) : Données Statec

Sources : Eurostat, Statec

Calculs et graphiques : CSL

Au Luxembourg, le taux de chômage de longue durée (c'est-à-dire de plus de 12 mois) est assez faible (1,4%). De ce fait, le pays se classe, au 3^e trimestre 2012, au 3^e rang de l'UE15, derrière l'Autriche (1,1%) et la Suède (1,3%).

Cependant, si l'on utilise les données du Statec¹⁰ une tendance à la hausse de 0,2 point par année se dessine sur le long terme ; l'explication en est, en partie, la durée de la crise économique que le pays a traversée et qui a fait augmenter la durée moyenne du chômage. Toutefois, le taux de l'année 2012 est nettement inférieur à celui de 2011.

La part des chômeurs de longue durée dans le chômage qui a augmenté jusqu'en 2011, chute au 3^e trimestre 2012 de 7,2 points avec les données harmonisées (mais seulement d'un point avec les données nationales).

Ce phénomène apparaît d'autant plus important que l'on utilise la définition Statec/Adem, plutôt que celle d'Eurostat. Selon la première définition, au 3^e trimestre 2012, 39,5% des chômeurs l'étaient depuis au moins un an, soit 1,3 fois le taux moyen de la période 2000-2005. Ce taux est de 21,6% avec les données harmonisées d'Eurostat.

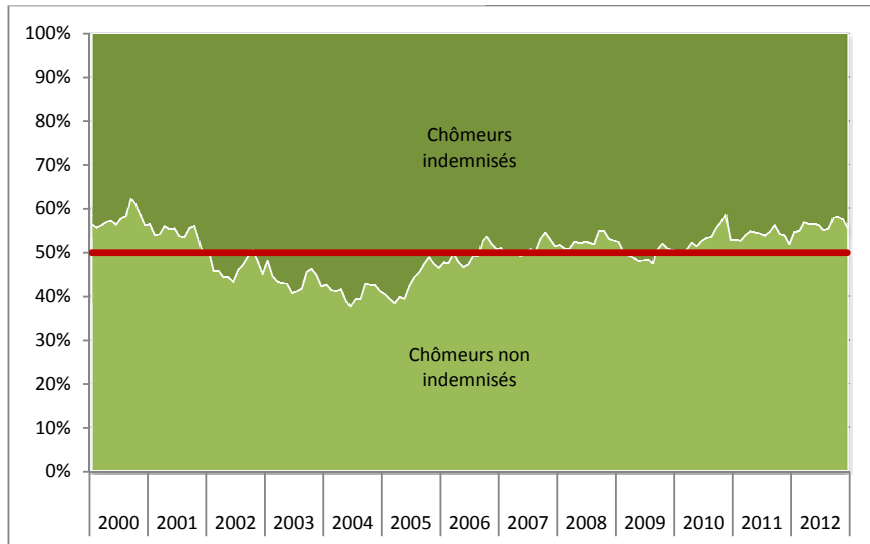
Utilisant ces dernières données pour faire des comparaisons, le chômage de très longue durée (au moins 24 mois), est quasiment inexistant au Luxembourg et aucun pays de l'UE15 ne fait significativement mieux (Danemark, Autriche et Suède se situant à des niveaux voisins du Grand-Duché).

En revanche, les données nationales montrent un chômage de très longue durée nettement supérieur au niveau précédent (quatre fois plus), mais elles ne permettent pas de comparaison avec les pays voisins car la définition du chômage n'est pas commune.

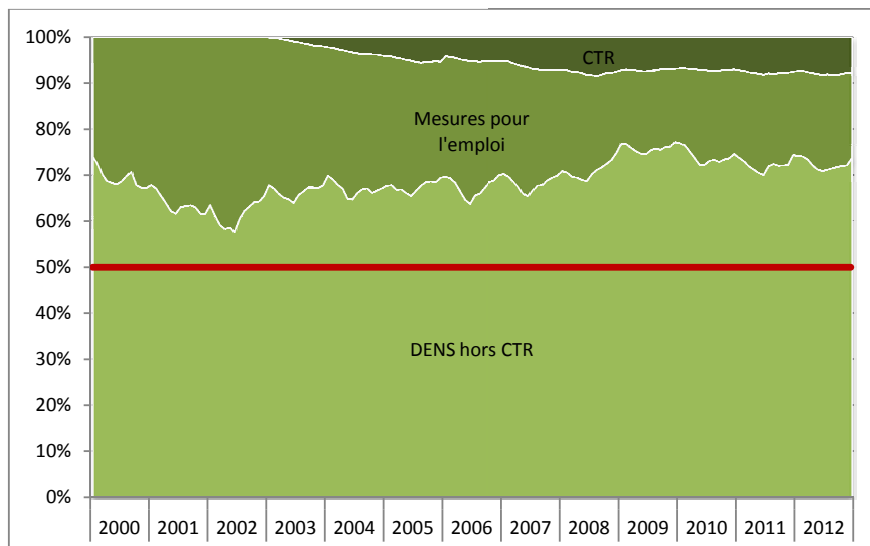
Par ailleurs, le manque de données disponibles, issues du Statec/ADEM, sur les personnes au chômage depuis au moins deux ans ne permet pas d'analyser finement ce groupe de personnes.

¹⁰ Selon la définition d'Eurostat, le taux de chômage de longue durée évolue depuis 2005 entre 1% et 1,5%.

Parts des chômeurs indemnisés et non indemnisés

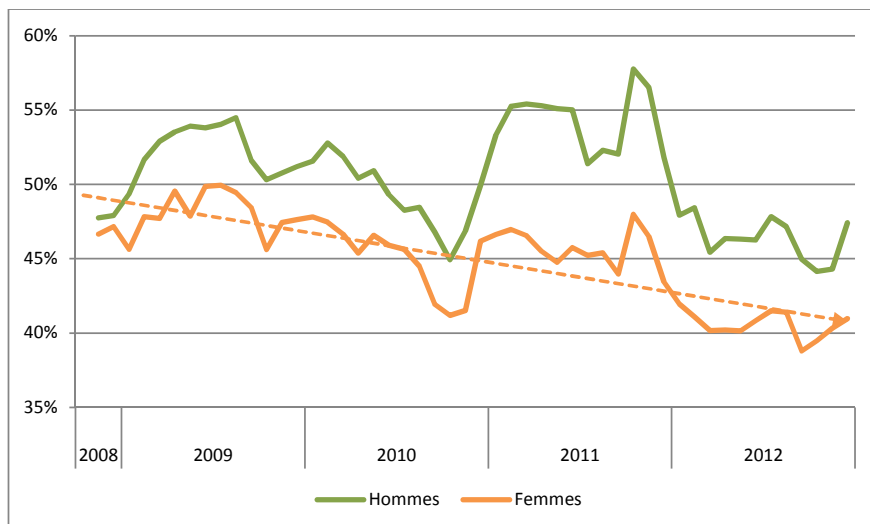


Mesures pour l'emploi et travailleurs à capacité réduite



DENS : demandes d'emploi non satisfaites ; CTR : travailleurs à capacité réduite.

Proportion de chômeurs indemnisés selon le genre



Note : Les données pour 2008 ne sont que partiellement disponibles.

Source : ADEM Calculs et graphiques : CSL

2

**Chômage :
Zoom sur le Luxembourg**

2.1

Chômage indemnisé et non indemnisé et mesures pour l'emploi

Jusqu'au milieu de l'année 2005, la part des chômeurs indemnisés a connu une hausse régulière, signe d'une absorption rapide des chômeurs par le marché du travail : ceux-ci n'étaient, sans doute, pas assez longtemps au chômage pour arriver en fin de droits.

Toutefois, cette situation s'est renversée et, depuis 2010, la part des chômeurs non indemnisés ne descend plus sous la barre des 50%. L'augmentation de la durée moyenne du chômage (cf. plus bas) en est une première explication. La présence, parmi les demandeurs d'emploi, de davantage de personnes n'ayant pas accompli le stage nécessaire aux indemnités de chômage en est une seconde.

Par ailleurs, la situation des femmes est plus préoccupante que celles des hommes. Quand elles sont au chômage, les femmes sont nettement moins souvent indemnisées.

La part des chômeurs qui ne sont ni en mesure pour l'emploi ni à CTR (à capacité de travail réduite¹¹) stagne depuis 2010 aux alentours de 75%.

En revanche, la part des CTR qui a connu, au détriment des mesures pour l'emploi, une montée en puissance rapide depuis la création du statut jusqu'en 2008, ondule depuis lors autour de 9%.

Suite à ces évolutions, la part des personnes en mesure pour l'emploi évolue à contrario de la part des personnes à capacité de travail réduite : cette dernière augmente, alors que la première baisse.

¹¹ Ce sont des personnes bénéficiaires d'une décision de reclassement externe prise par la commission mixte de reclassement des salariés incapables à exercer leur dernier poste de travail en application des dispositions L. 551-1 et suivantes du Code du travail.

Répartition des chômeurs (moyennes annuelles) par niveau de formation

Année	DENS	Niveau de formation			
		Inf.	Moy.	Sup.	N.P.
2000	4.782	53,8%	35,4%	10,4%	0,3%
2001	4.549	49,4%	36,6%	13,6%	0,4%
2002	5.209	43,9%	38,3%	17,5%	0,4%
2003	7.003	45,1%	36,5%	18,1%	0,3%
2004	7.983	47,4%	36,3%	15,7%	0,6%
2005	8.948	50,2%	35,4%	13,6%	0,8%
2006	8.965	50,0%	36,2%	12,7%	1,1%
2007	9.057	51,2%	35,4%	11,8%	1,5%
2008	9.263	51,5%	34,5%	12,2%	1,9%
2009	12.462	48,3%	34,6%	15,0%	2,1%
2010	13.535	47,9%	34,2%	15,4%	2,5%
2011	13.494	47,7%	33,8%	14,9%	3,6%
2012	14.966	45,9%	33,6%	15,1%	4,9%

Les différents niveaux de formation retenus par l'ADEM

Niveau	Inférieur	9 années d'études au plus
	Moyen	10 ^e à 14 ^e de l'enseignement secondaire technique 4 ^e à 1 ^{ère} de l'enseignement secondaire général
	Supérieur	Enseignement post-secondaire

Sans indication pour les diplômes éventuellement acquis.

Durée du chômage selon le niveau de formation au 31 décembre 2012

		< 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	12-24 mois	24 mois et +	Ensemble
Niveau	Inférieur	9,0%	15,4%	14,1%	7,1%	7,3%	16,5%	31%	7.835
	Moyen	10,5%	20,8%	19,0%	9,0%	6,9%	13,9%	20%	5.649
	Supérieur	10,6%	23,6%	21,3%	12,3%	9,0%	13,9%	9%	2.544
	Non précisé	14,4%	16,3%	19,1%	10,3%	10,9%	17,5%	11%	935
	Ensemble	11,9%	15,6%	13,2%	10,8%	7,4%	15,7%	25,4%	16.963

Répartition des chômeurs par durée d'inscription au 31 décembre 2012

Année	Total DENS	Durée d'inscription (en mois)					
		< 1	1-3	3-6	6-9	9-12	≥ 12
2000	4.782	19,1%	21,0%	17,5%	11,1%	7,9%	23,3%
2001	4.549	20,8%	22,4%	17,0%	9,9%	6,9%	22,9%
2002	5.209	20,4%	23,6%	18,7%	11,5%	7,6%	18,1%
2003	7.003	18,1%	21,7%	19,3%	12,5%	8,8%	19,6%
2004	7.983	15,9%	20,4%	18,4%	12,4%	9,3%	23,6%
2005	8.948	14,3%	19,3%	17,8%	12,1%	9,1%	27,4%
2006	8.965	14,9%	19,2%	16,6%	11,0%	8,1%	30,1%
2007	9.057	13,8%	18,3%	16,1%	10,5%	8,3%	33,0%
2008	9.263	14,1%	18,8%	16,1%	9,9%	7,2%	33,9%
2009	12.462	12,4%	18,7%	18,2%	11,8%	8,1%	30,8%
2010	13.535	11,1%	16,3%	16,2%	11,1%	8,5%	36,9%
2011	13.494	11,4%	15,5%	15,0%	10,1%	7,5%	40,5%
2012	16.963	10,9%	16,0%	15,6%	10,4%	7,5%	39,6%

DENS = Demandes d'emploi non satisfaites

Source : ADEM Calculs : CSL

2

2.2

Chômage : Zoom sur le Luxembourg

Chômage selon le niveau de formation et selon la durée d'inscription

L'analyse des données de l'ADEM concernant les caractéristiques personnelles des chômeurs luxembourgeois est riche d'enseignements.

En effet, près d'un chômeur sur deux (45,0%) a un niveau de formation faible, alors même que les chômeurs les plus qualifiés ne représentent que près d'un chômeur sur sept. Le risque de se retrouver au chômage est alors d'autant plus important que le niveau de formation est faible. De plus, les personnes les moins qualifiées sont davantage exposées au chômage de longue durée,

voire de très longue durée : plus d'une sur deux est au chômage depuis au moins 12 mois (et 31,1% le sont depuis au moins 2 ans). Le lien formation-chômage se vérifie : ce dernier diminue à mesure que le niveau de formation augmente.

Par ailleurs, depuis 2000, les durées moyennes d'inscription au chômage ont beaucoup changé : la proportion de chômeurs de très courte durée (<1 mois) a été divisée par deux alors que celle des chômeurs de longue durée (≥ 12 mois) a été multipliée par 1,7.

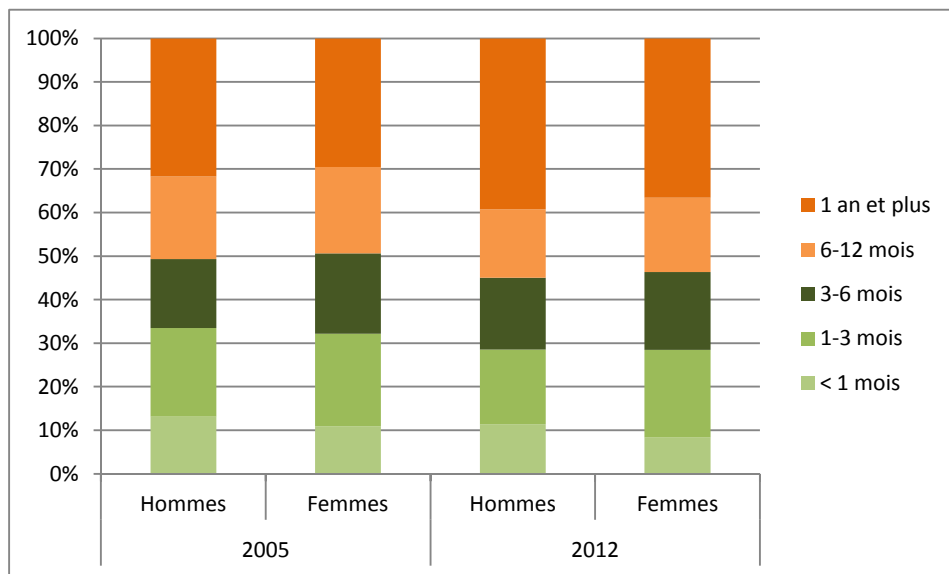
Ceci traduit une difficulté croissante pour certains chômeurs à retrouver du travail, phénomène qui s'explique partiellement par leur faible niveau de formation.

D'autres paramètres se rajoutent pour expliquer la plus grande difficulté à retrouver un emploi, comme l'âge des personnes concernées mais surtout la conjoncture : la durée moyenne du chômage augmente quel que soit le niveau de formation.

Évolution de la durée du chômage (en mois) selon le genre, Luxembourg

Mois	2005			2007			2009			2011			2012		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
< 1 mois	13,1%	10,9%	12,1%	12,7%	9,6%	11,2%	12,3%	9,1%	10,9%	10,5%	7,7%	9,3%	11,4%	8,3%	10,1%
1-3 mois	20,3%	21,3%	20,8%	21,9%	22,1%	22,0%	18,6%	19,7%	19,1%	16,9%	17,7%	17,2%	17,2%	20,1%	18,4%
3-6 mois	15,9%	18,4%	17,0%	15,2%	16,1%	15,6%	17,5%	17,6%	17,5%	18,1%	16,8%	17,5%	16,5%	17,9%	17,1%
6-12 mois	18,9%	19,8%	19,3%	16,1%	16,6%	16,3%	18,6%	19,8%	19,1%	15,3%	17,0%	16,0%	15,7%	17,1%	16,3%
12 mois et +	31,7%	29,6%	30,8%	34,1%	35,5%	34,8%	33,1%	33,8%	33,4%	39,3%	40,8%	39,9%	39,3%	36,6%	38,1%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Répartition de la durée du chômage (en mois) selon le genre, Luxembourg 2005 et 2012



Source : ADEM

Calculs et graphiques : CSL

2

2.3

**Chômage :
Zoom sur le Luxembourg****Chômage selon le genre
et selon la durée d'inscription**

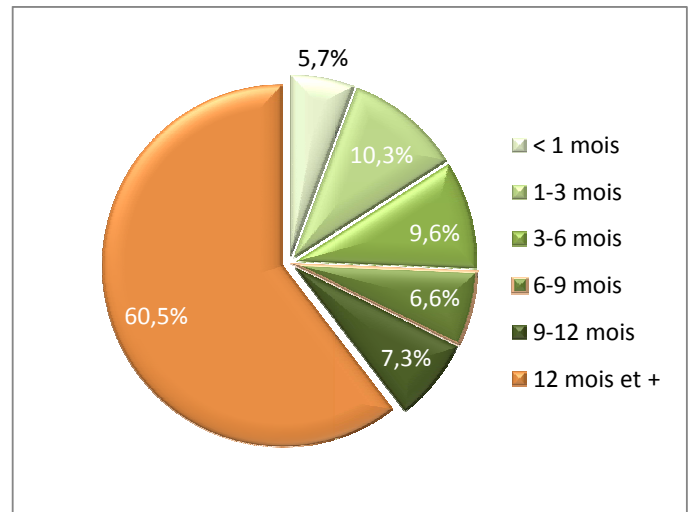
Entre 2005 et 2012, la structure du chômage a sensiblement évolué suite à l'accroissement de la durée d'inscription. Quel que soit le genre, on observe une assez forte diminution (-2 points) de la proportion des personnes concernées par le chômage de très courte durée (<1 mois). À contrario, sur la même période, le chômage de longue durée (au moins 12 mois) prend de l'ampleur : près de 8 points pour les hommes passant de 31,7% à 39,3% et 7 points pour les femmes.

Globalement, les femmes se situent plutôt dans les périodes de chômage intermédiaires (entre 1 et 12 mois) alors que les hommes sont davantage aux deux extrêmes (moins d'un mois ou au moins 12).

Chômage au Luxembourg selon l'âge (moyenne annuelle)

	DENS	< 25 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	≥ 60 ans
2000	4.782	18,9%	12,2%	30,4%	25,4%	12,5%	0,5%
2001	4.549	19,6%	12,9%	28,2%	24,5%	13,9%	0,8%
2002	5.209	22,3%	14,4%	28,5%	21,3%	12,8%	0,8%
2003	7.003	21,5%	14,7%	28,6%	21,9%	12,5%	0,7%
2004	7.983	21,3%	13,8%	27,2%	22,5%	14,4%	0,8%
2005	8.948	20,6%	13,5%	26,0%	23,3%	15,7%	0,8%
2006	8.965	21,4%	13,1%	26,5%	25,8%	17,9%	1,1%
2007	9.057	20,3%	12,4%	25,0%	26,9%	20,5%	1,1%
2008	9.263	26,6%	12,6%	24,2%	27,9%	22,2%	3,1%
2009	12.462	18,3%	12,7%	26,5%	27,4%	19,8%	1,4%
2010	13.535	17,5%	12,2%	26,0%	28,4%	20,8%	1,7%
2011	13.494	13,5%	11,2%	23,7%	27,1%	21,8%	2,7%
2012	14.966	13,4%	11,2%	24,0%	26,8%	21,7%	2,8%

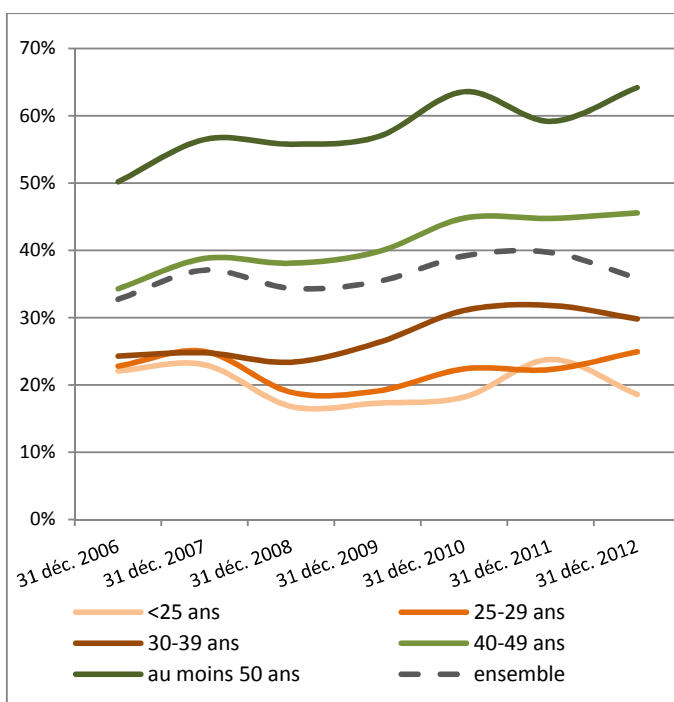
Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans selon la durée du chômage (au 31 décembre 2012)



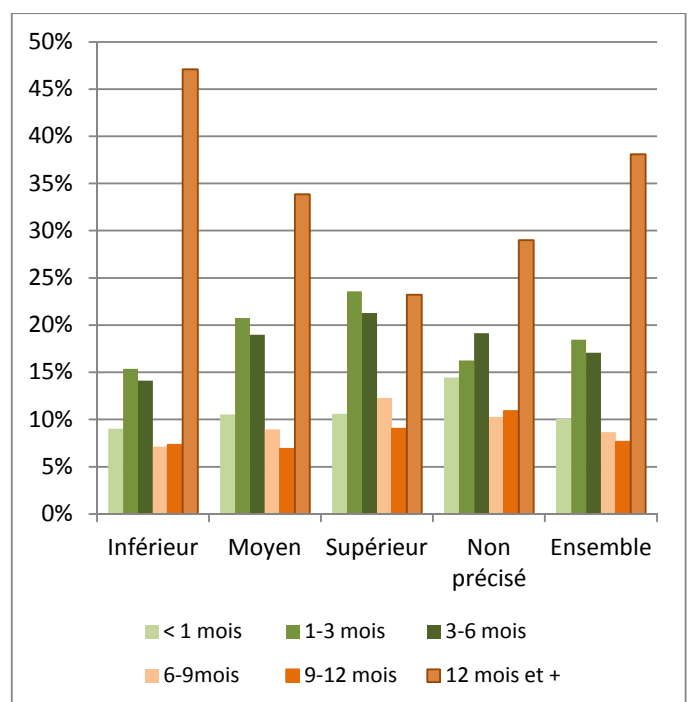
Demandeurs d'emploi selon l'âge et la durée du chômage

	31 déc. 2006		31 déc. 2007		31 déc. 2008		31 déc. 2009		31 déc. 2010		31 déc. 2011		31 déc. 2012	
	≥ 12 mois	Total	≥ 12 mois	Total	≥ 12 mois	Total	≥ 12 mois	Total	≥ 12 mois	Total	≥ 12 mois	Total	> 12 mois	Total
<25 ans	22,1%	1.804	23,0%	1.513	16,8%	1.703	17,3%	2.198	18,2%	2.219	23,8%	2.052	19,6%	2.277
25-29 ans	22,8%	1.254	25,0%	1.087	18,9%	1.252	19,1%	1.721	22,4%	1.708	22,3%	1.683	22,4%	1.883
30-39 ans	24,3%	2.345	24,8%	2.171	23,4%	2.676	26,3%	3.521	31,1%	3.535	31,8%	3.579	28,5%	4.135
40-49 ans	34,3%	2.431	38,8%	2.385	38,1%	2.848	39,8%	3.636	44,8%	3.883	44,8%	4.137	42,6%	4.599
≥ 50 ans	50,2%	1.915	56,5%	2.056	55,8%	2.304	56,9%	2.916	63,6%	3.347	59,2%	3.577	60,5%	4.069

Proportion des chômeurs de longue durée selon l'âge



Durée du chômage selon la formation (décembre 2012)



Source : ADEM

Calculs et graphiques : CSL

2

2.4

Chômage : Zoom sur le Luxembourg

Chômage de longue durée selon l'âge

Parmi les chômeurs résidant au Luxembourg, la part des personnes d'au moins 50 ans a, en moyenne annuelle, presque doublé depuis une dizaine d'années : de 13,5% en 2002 à 24,5% fin 2012, connaissant ainsi une progression d'environ 1 point de pourcentage par année. Dans le même temps, la part des personnes de moins de 40 ans a globalement diminué d'un tiers, passant de 65,2% à un peu moins de 50%.

En outre, à partir de 50 ans, les demandeurs d'emploi subissent en très grande majorité (plus de 60%) un chômage de longue durée, c'est-à-dire pour une période d'au moins 12 mois.

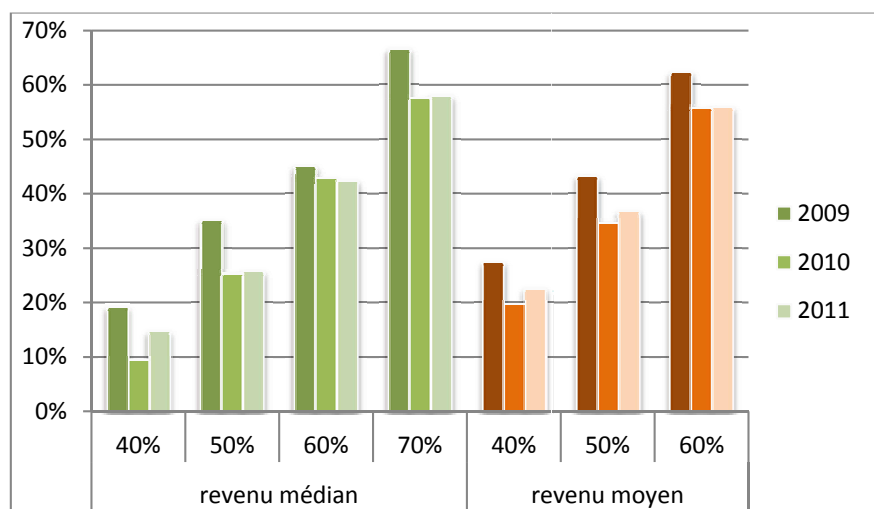
Ces quelques chiffres montrent bien les modifications du marché du travail et la situation particulière des salariés âgés. Non seulement ils représentent une part croissante des demandeurs d'emploi mais, lorsque ils entrent en chômage, ils ont tendance à y rester de plus en plus longtemps.

À noter : la situation vis-à-vis de l'emploi des personnes de 40 à 49 ans (futurs personnes âgées) se dégrade aussi. De 2002 à 2012, leur part parmi les chômeurs s'est accrue d'environ 0,5 point de pourcentage par année.

Par ailleurs, on a pu constater dans la partie consacrée au chômage (II-2.2 p. 67) que l'ancienneté d'inscription est d'autant plus importante que le niveau de formation est faible. Cela est exacerbé pour le chômage de longue durée : près d'une personne sur deux ayant un niveau d'éducation inférieur connaît ce type de chômage. Ceci met en évidence la plus grande vulnérabilité des personnes les moins formées et leur plus grande difficulté à retrouver un emploi et ce même dans les secteurs qui traditionnellement avaient recours à ce type de main d'œuvre.

Cependant, l'éducation n'est plus un rempart suffisant contre les aléas de l'emploi et les durées entre deux emplois s'allongent pour tous les niveaux de formation.

Taux de risque de pauvreté des chômeurs par seuil de pauvreté



Source : Eurostat Graphique : CSL

2

2.5

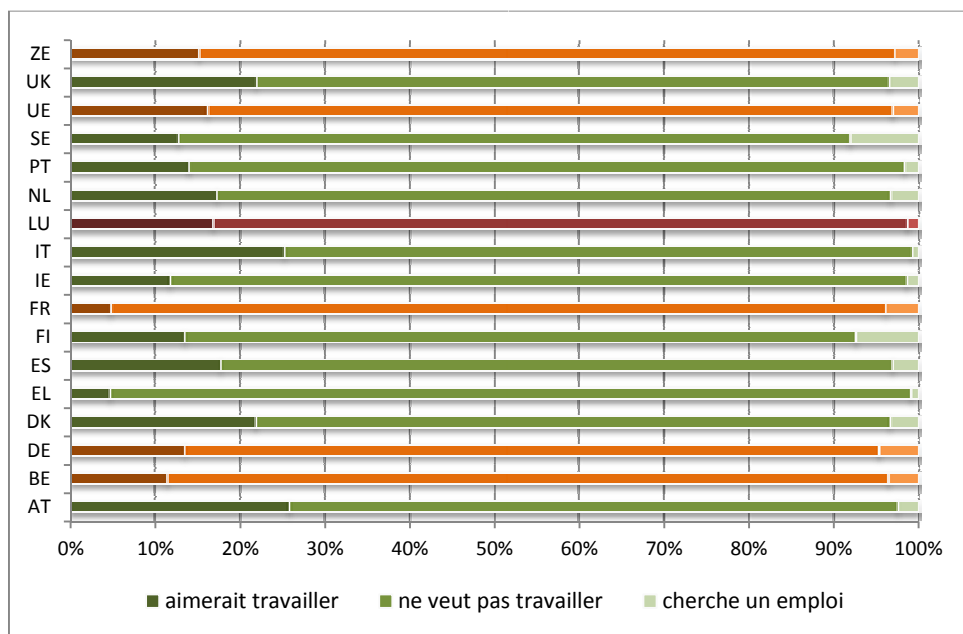
Chômage : Zoom sur le Luxembourg

Chômage et risque de pauvreté

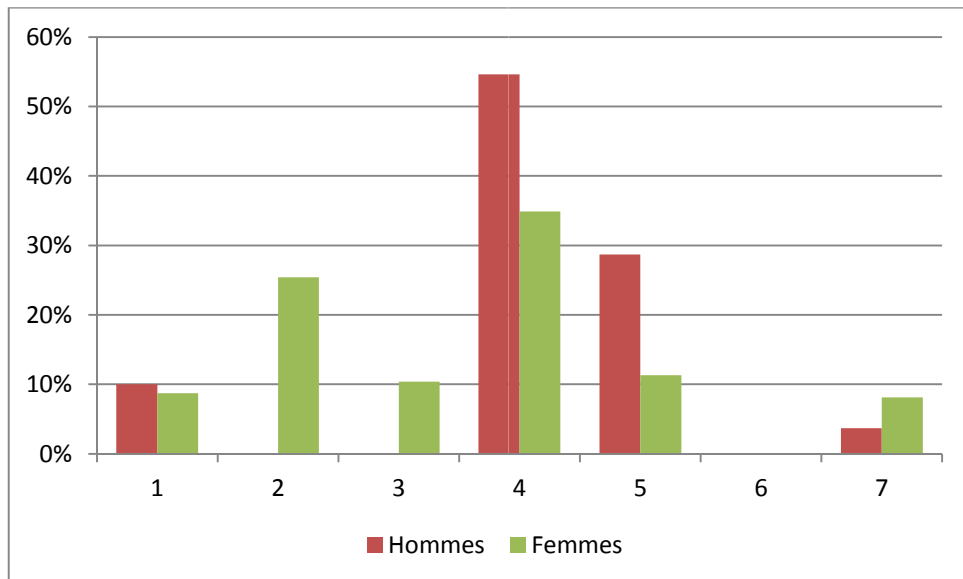
Le taux de risque de pauvreté de l'ensemble des résidents luxembourgeois à 60% du revenu médian se situait, en 2011, à un niveau assez élevé (13,6%), malgré la légère baisse par rapport à 2010 où ce taux était de 14,5%.

Comparativement, les chômeurs sont dans une situation hautement plus dramatique. En 2011, comme en 2010, leur situation ne s'améliore pas vraiment. En effet, avec un taux de risque de pauvreté supérieur à 40%, ils ont trois fois plus de risque d'être pauvres que l'ensemble de la population.

Disposition à travailler au sein de la population inactives de 15 à 64 ans, 2011



Raison principale pour ne pas rechercher d'emploi parmi les inactifs de 15 à 64 ans, Luxembourg, 2011



- 1 : en maladie ou en incapacité de travail
- 2 : responsabilités familiales ou personnelles
- 3 : assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler
- 4 : scolarisé ou en formation professionnelle
- 5 : retraité
- 6 : absence de travail disponible
- 7 : autres raisons

Source : Eurostat Graphiques : CSL

2

2.6

**Chômage :
Zoom sur le Luxembourg**

**Raison du non-emploi
et disposition à travailler**

Parmi la population inactive de 15 à 64 ans, certains aimeraient travailler mais ne cherchent pas activement d'emploi, d'autres recherchent un emploi sans être considérés comme chômeurs au sens du BIT souvent en raison de leur indisponibilité pour le marché du travail. Mais la grande majorité, quel que soit le pays européen, ne désire pas travailler. Ainsi, au Grand-Duché, 81% des inactifs en âge de travailler ne souhaitent pas le faire et cette part est plus élevée chez les hommes (85%) que chez les femmes (79%).

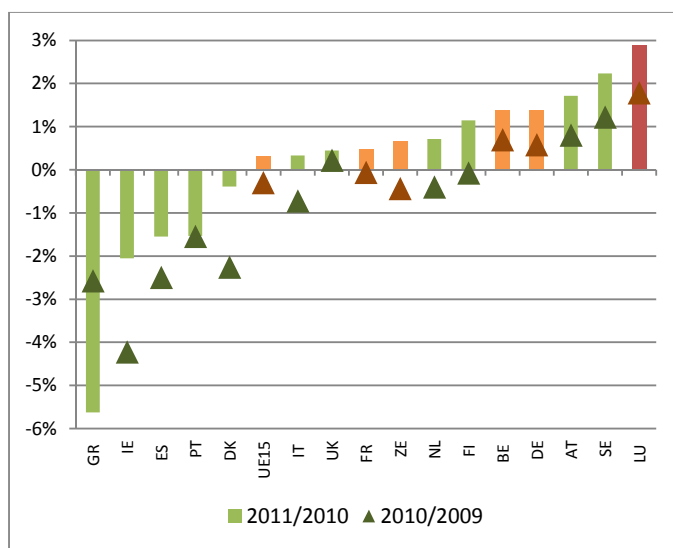
Si l'objectif européen à atteindre est de diminuer le taux d'inactivité des personnes en âge d'être actif, il faut alors se poser la question de savoir comment motiver des personnes qui ne veulent pas travailler. Quels sont les ressorts qui vont les inciter à entrer ou à rester, selon le cas, sur le marché du travail ? Des salaires attrayants, des conditions de travail permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle...

Évolution du nombre d'emplois (1995 = 100)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
AT	100,4	101,1	102,1	103,7	104,7	105,4	105,3	106,0	106,7	107,9	109,7	111,7	113,9	113,1	114,0	116,0	117,3
BE	100,3	100,9	102,7	104,1	106,2	107,7	107,5	107,4	108,5	110,1	111,3	113,2	115,2	115,0	115,8	117,3	117,5
DE	99,9	99,8	100,9	102,4	104,2	104,5	103,8	103,0	103,3	103,1	103,7	105,4	106,7	106,8	107,4	108,9	110,1
DK	100,9	102,3	103,8	104,6	105,2	106,1	106,2	105,0	104,4	105,4	107,7	110,6	112,5	109,8	107,4	106,9	106,6
EL	99,6	99,1	102,0	102,4	102,9	103,0	105,3	106,6	109,1	112,4	114,6	116,2	117,6	116,9	113,9	107,5	99,0
ES	101,7	105,3	110,0	115,1	120,9	124,9	127,9	132,0	136,8	142,5	148,2	152,6	152,5	142,5	139,0	136,8	130,7
FI	101,4	104,9	106,8	109,5	111,7	113,2	114,3	114,4	114,8	116,4	118,5	121,1	124,2	121,0	120,9	122,3	122,6
FR	100,6	101,2	103,0	105,3	108,1	109,7	110,2	110,4	110,5	111,3	112,5	114,0	114,6	113,1	113,0	113,6	113,4
IE	103,6	109,4	118,7	126,3	132,0	136,1	138,3	140,8	145,6	152,7	159,4	165,2	163,5	150,2	143,8	140,9	139,2
IT	100,6	100,9	101,9	103,0	105,0	107,1	108,9	110,6	111,1	111,7	113,9	115,3	115,6	113,7	112,9	113,3	113,0
LU	102,6	105,7	110,4	116,0	122,4	129,2	133,4	135,8	138,8	142,8	147,9	154,5	162,3	164,0	166,9	171,7	175,0
NL	102,2	105,4	108,2	110,9	113,4	115,8	116,3	115,8	114,8	115,3	117,3	120,3	122,1	121,2	120,7	121,6	121,8
PT	101,7	104,3	107,3	108,7	111,0	113,0	113,7	113,0	112,9	112,6	113,1	113,1	113,6	110,7	109,0	107,3	103,0
SE	99,2	97,9	99,6	101,7	104,2	106,4	106,4	105,8	105,0	105,3	107,1	109,6	110,6	107,9	109,2	111,6	112,1
UK	100,9	102,7	103,8	105,2	106,5	107,3	108,2	109,2	110,4	111,5	112,5	113,2	114,1	112,3	112,5	113,0	113,6
UE15	100,6	101,7	103,5	105,4	107,7	109,2	110,0	110,5	111,3	112,4	114,1	116,0	116,9	114,8	114,4	114,8	114,3
ZE	100,6	101,6	103,6	105,7	108,3	113,6	114,4	114,8	115,8	116,9	118,9	121,8	123,1	122,8	122,2	123,0	122,2

Évolution de l'emploi par rapport à l'année précédente

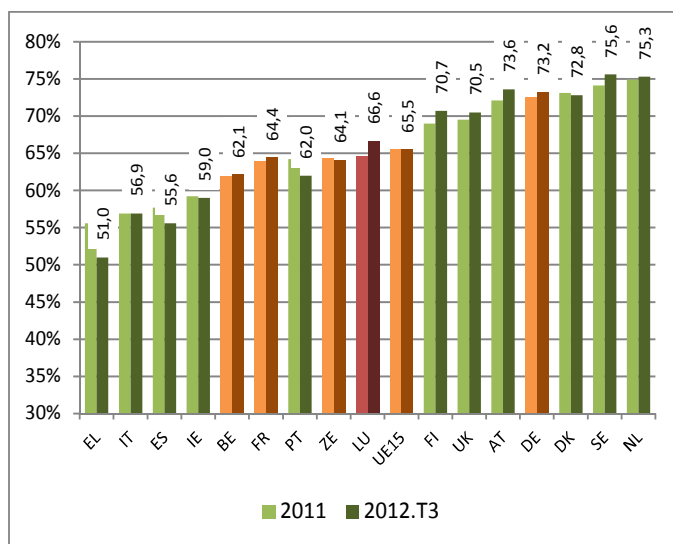
en %	1996	2000	2005	2010	2011	2012*
AT	0,4	1,0	1,2	0,8	1,7	1,1
BE	0,3	2,0	1,4	0,7	1,4	0,1
DE	-0,1	1,7	-0,1	0,6	1,4	1,0
DK	0,9	0,5	1,0	-2,3	-0,4	-0,3
EL	-0,4	0,5	3,0	-2,6	-5,6	-7,9
ES	1,7	5,1	4,1	-2,5	-1,5	-4,4
FI	1,4	2,1	1,4	-0,1	1,1	0,3
FR	0,6	2,6	0,7	-0,1	0,5	-0,1
IE	3,6	4,5	4,9	-4,2	-2,1	-1,2
IT	0,6	1,9	0,6	-0,7	0,3	-0,3
LU	2,6	5,6	2,9	1,8	2,9	1,9
NL	2,2	2,3	0,5	-0,4	0,7	0,2
PT	1,7	2,1	-0,3	-1,5	-1,5	-4,0
SE	-0,8	2,5	0,3	1,2	2,2	0,4
UK	0,9	1,2	1,0	0,2	0,4	0,5
UE15	0,6	2,2	1,0	-0,3	0,3	-0,4
ZE	0,6	2,5	1,0	-0,4	0,6	-0,7



* Données 2012 : estimation

Taux d'emploi (15-64 ans)

en %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012. T3
AT	68,8	68,5	68,6	70,2	71,4	72,1	71,6	71,7	72,1	73,6
BE	56,1	60,5	61,1	61,0	62,0	62,4	61,6	62,0	61,9	62,1
DE	64,6	65,6	65,5	67,2	69,0	70,1	70,3	71,1	72,5	73,2
DK	73,4	76,3	75,9	77,4	77,0	77,9	75,3	73,3	73,1	72,8
EL	54,7	56,5	60,1	61,0	61,4	61,9	61,2	59,6	55,6	51,0
ES	46,9	56,3	63,3	64,8	65,6	64,3	59,8	58,6	57,7	55,6
FI	61,6	67,2	68,4	69,3	70,3	71,1	68,7	68,1	69,0	70,7
FR	59,5	62,1	63,7	63,6	64,3	64,8	64,0	63,9	63,9	64,4
IE	54,4	65,2	67,6	68,7	69,2	67,6	62,2	60,1	59,2	59,0
IT	51,0	53,7	57,6	58,4	58,7	58,7	57,5	56,9	56,9	56,9
LU	58,7	62,7	63,6	63,6	64,2	63,4	65,2	65,2	64,6	66,6
NL	64,7	72,9	73,2	74,3	76,0	77,2	77,0	74,7	74,9	75,3
PT	63,7	68,4	67,5	67,9	67,8	68,2	66,3	65,6	64,2	62,0
SE	70,9	73,0	72,5	73,1	74,2	74,3	72,2	72,7	74,1	75,6
UK	68,5	71,2	71,7	71,6	71,5	71,5	69,9	69,5	69,5	65,5
UE15	60,1	63,4	65,3	66,1	66,8	67,1	65,8	65,4	65,5	70,5
ZE	58,1	61,7	63,6	64,6	65,6	65,9	64,5	64,2	64,3	64,1



Source : Eurostat Calculs et graphiques : CSL

3.1 Création d'emplois et taux d'emploi

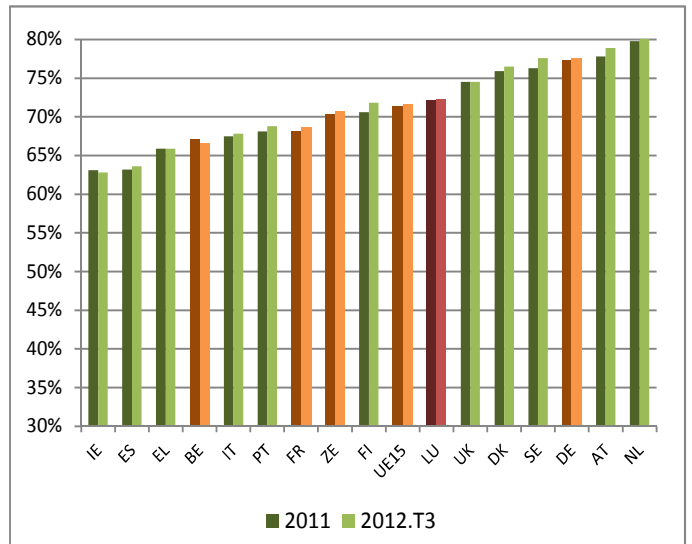
Malgré la crise, le nombre d'emplois au Luxembourg a fortement augmenté au cours des dernières années. Si l'Irlande a connu un dynamisme de son marché du travail équivalent à celui du Luxembourg de 1995 à 2008, la récente crise économique a eu raison de cette évolution. Le Luxembourg est le pays de l'UE15 pour lequel le taux de croissance de l'emploi a été le plus élevé, tant en 2011 qu'en 2010 (+2,9% et +1,8% contre +0,3% et -0,3% pour l'UE15).

Une telle évolution est pour le moins paradoxale puisque, selon les données d'Eurostat, parallèlement au dynamisme inégalé du marché du travail au Grand-Duché, on constate, à partir des données du Statec, une augmentation du chômage à des niveaux historiquement élevés.

Par ailleurs, le taux d'emploi des 15-64 ans a augmenté de près de 8 points de pourcentage entre 1995 et le troisième trimestre 2012 (2012.T3), faisant passer les performances du marché du travail luxembourgeois au-dessus de la moyenne de la zone euro (+6,0 points). Néanmoins, malgré sa forte croissance, le taux d'emploi luxembourgeois reste au 3^e trimestre 2012 en-dessous de celui de l'UE15. Cependant, Eurostat prévoit, pour fin 2012, une inversion de ce classement.

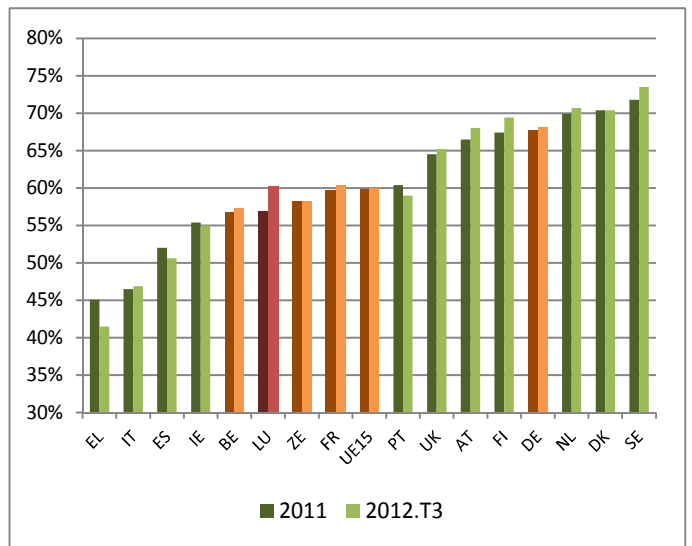
Taux d'emploi des hommes (15-64 ans)

en %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012. T3
AT	78,5	77,3	75,4	76,9	78,4	78,5	76,9	77,1	77,8	78,9
BE	66,9	69,5	68,3	67,9	68,7	68,6	67,2	67,4	67,1	66,6
DE	73,7	72,9	71,3	72,8	74,7	75,8	75,4	76,0	77,3	77,6
DK	79,9	80,8	79,8	81,2	80,8	81,6	78,0	75,6	75,9	76,5
ES	62,5	71,2	75,2	76,1	76,2	73,5	66,6	64,7	63,2	63,6
FI	64,2	70,1	70,3	71,4	72,1	73,1	69,5	69,4	70,6	71,8
FR	67,2	69,2	69,1	68,9	69,1	69,5	68,3	68,2	68,2	68,7
EL	72,5	71,5	74,2	74,6	74,9	75,0	73,5	70,9	65,9	65,9
IE	67,1	76,3	76,9	77,9	77,5	74,9	66,9	64,1	63,1	62,8
IT	66,9	68,0	69,9	70,5	70,7	70,3	68,6	67,7	67,5	67,8
LU	74,4	75,0	73,3	72,6	72,3	71,5	73,2	73,1	72,1	72,3
NL	75,3	82,1	79,9	80,9	82,2	83,2	82,4	80,0	79,8	80,2
PT	73,5	76,5	73,4	73,9	73,8	74,0	71,1	70,1	68,1	68,8
SE	73,1	75,1	74,4	75,5	76,5	76,7	74,2	75,1	76,3	77,6
UK	75,1	77,8	77,7	77,5	77,5	77,3	74,8	74,5	74,5	74,5
UE15	70,5	72,8	73,0	73,6	74,2	74,1	71,9	71,3	71,3	71,6
ZE	69,3	71,6	71,9	72,7	73,4	73,3	71,1	70,5	70,3	70,7



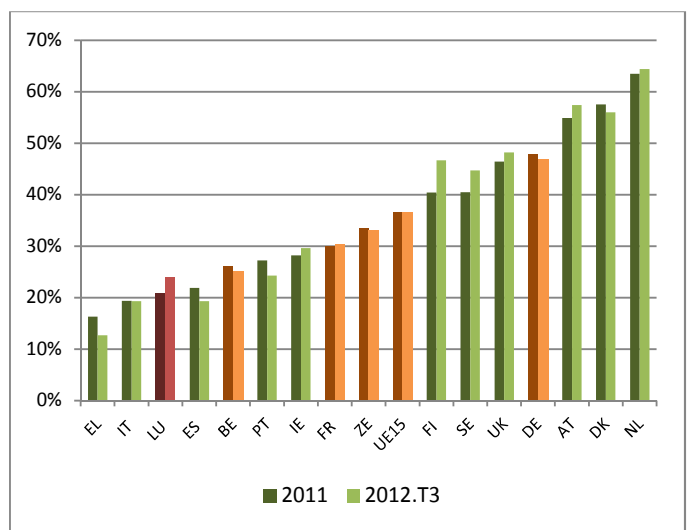
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)

en %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012. T3
AT	59,0	59,6	62,0	63,5	64,4	65,8	66,4	66,4	66,5	68,0
BE	45,0	51,5	53,8	54,0	55,3	56,2	56,0	56,5	56,7	57,3
DE	55,3	58,1	59,6	61,5	63,2	64,3	65,2	66,1	67,7	68,1
DK	66,7	71,6	71,9	73,4	73,2	74,1	72,7	71,1	70,4	70,4
ES	31,7	41,3	51,2	53,2	54,7	54,9	52,8	52,3	52,0	50,6
FI	59,0	64,2	66,5	67,3	68,5	69,0	67,9	66,9	67,4	69,4
FR	52,1	55,2	58,4	58,6	59,6	60,2	59,8	59,7	59,7	60,3
EL	38,1	41,7	46,1	47,4	47,9	48,7	48,9	48,1	45,1	41,5
IE	41,6	53,9	58,3	59,3	60,6	60,2	57,6	56,1	55,4	55,0
IT	35,4	39,6	45,3	46,3	46,6	47,2	46,4	46,1	46,5	46,9
LU	42,6	50,1	53,7	54,6	56,1	55,1	57,0	57,2	56,9	60,2
NL	53,8	63,5	66,4	67,7	69,6	71,1	71,5	69,3	69,9	70,7
PT	54,4	60,5	61,7	62,0	61,9	62,5	61,6	61,1	60,4	59,0
UK	61,7	64,7	65,8	65,8	65,5	65,8	65,0	64,6	64,5	65,2
SE	68,8	70,9	70,4	70,7	71,8	71,8	70,2	70,3	71,8	73,5
UE15	49,7	54,1	57,6	58,6	59,5	60,1	59,6	59,5	59,8	60,0
ZE	46,9	51,7	55,4	56,6	57,8	58,5	58,0	57,9	58,2	58,3



Taux d'emploi des 15-24 ans

en %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012. T3
AT	57,4	52,4	53,1	54,0	55,5	55,9	54,5	53,6	54,9	57,4
BE	27,4	29,1	27,5	27,6	27,5	27,4	25,3	25,2	26,0	25,0
DE	47,7	47,2	41,9	43,5	45,4	46,6	46,0	46,2	47,9	46,9
DK	64,6	66,0	62,3	64,6	65,3	66,4	62,5	58,1	57,5	56,0
EL	26,3	27,6	25,0	24,2	24,0	23,5	22,9	20,4	16,3	12,7
ES	24,4	32,5	38,3	39,5	39,1	36,0	28,0	24,9	21,9	19,3
FI	29,8	41,1	40,5	42,1	44,6	44,7	39,6	38,8	40,4	46,7
FR	26,1	28,6	30,2	29,8	31,0	31,3	30,4	30,2	29,9	30,4
IE	37,6	60,4	48,7	50,3	50,4	45,9	35,8	30,5	28,2	29,6
IT	25,6	26,4	25,7	25,5	24,7	24,4	21,7	20,5	19,4	19,3
LU	38,3	31,9	24,9	23,3	22,5	23,8	26,7	21,2	20,7	23,9
NL	54,6	68,7	65,2	66,2	68,4	69,3	68,0	63,0	63,5	64,4
PT	40,6	42,2	36,1	35,8	34,9	34,7	31,3	28,5	27,2	24,3
SE	37,6	42,2	38,7	40,3	42,2	42,2	38,3	38,7	40,5	44,7
UK	55,2	56,6	54,4	53,8	52,9	52,4	48,4	47,6	46,4	48,2
UE15	37,5	40,5	39,9	40,4	41,0	40,8	38,0	36,9	36,5	36,6
ZE	34,0	37,4	36,6	37,2	37,9	37,8	35,0	33,8	33,5	33,0



Source : Eurostat Graphiques : CSL

Le taux d'emploi par genre révèle de très fortes disparités quant à l'intégration des hommes et des femmes sur le marché du travail.

En effet, si le taux d'emploi des hommes résidant au Luxembourg est, au 3^e trimestre 2012 supérieur à la moyenne de l'UE15, le taux d'emploi des femmes est davantage comparable à celui des pays du sud de l'Europe où le taux d'emploi des femmes est traditionnellement nettement plus faible que celui des hommes.

Toutefois, force est de constater que le taux d'emploi des femmes avait, comme dans plus de la moitié des pays, augmenté au cours des dernières années, mais connu un léger repli en 2011. Les six premiers mois de 2012 marquent néanmoins une embellie du taux d'emploi des femmes au Luxembourg avec une progression de près de 6% par rapport à 2011.

Au Grand-Duché, le taux d'emploi des jeunes est en baisse. Ce phénomène classe le pays dans le peloton de queue de l'UE15. Seules la Grèce et l'Italie ont un taux sensiblement plus faible en 2011, auxquelles s'ajoute l'Espagne en 2012.

Ce faible taux d'emploi des jeunes du Luxembourg est à relativiser. En effet, si l'on considère le taux des jeunes qui sont à la fois sans emploi et qui ne participent pas à l'éducation ou à la formation (taux NEET), la situation du pays est beaucoup plus favorable : le pays se place alors deuxième après les Pays-Bas, signifiant qu'au Grand-Duché la quasi-totalité des jeunes participe soit au marché du travail, soit aux systèmes d'éducation et/ou de formation.

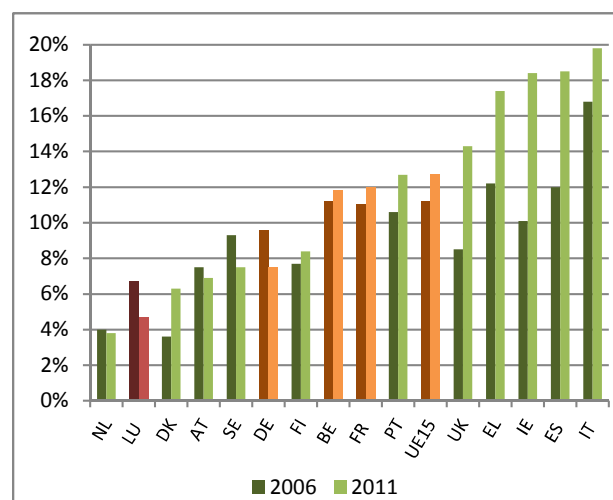
Comme le taux de chômage des jeunes est bien plus faible au Luxembourg que dans la plupart des pays européens, la conclusion suivante s'impose : une très grande partie des jeunes résidents poursuit des études secondaires ou universitaires et n'apparaît, en conséquence, ni dans les statistiques du chômage ni dans les deux indicateurs présentés ci-avant. Toutefois, pour ceux qui ne poursuivent pas d'études, l'intégration sur le marché du travail est extrêmement difficile, comme en témoigne un taux de chômage des jeunes trois fois plus élevé que le taux de chômage global.

Concernant les classes d'âge intermédiaires, le Luxembourg recule nettement au sein de l'UE15, passant de la 5^e place en 2010 à la 7^e place en 2011. Le taux d'emploi des 25-54 ans diminue de 0,5 point sur la période.

Pour les personnes en fin de vie active, la situation est stable mais le taux d'emploi des 55-64 ans reste parmi les plus faibles de l'UE15.

Au vu de ces données, il semble assez évident que le Luxembourg connaît de grandes difficultés à intégrer sur le marché du travail non seulement les jeunes qui ne souhaitent pas poursuivre des études ou des formations mais aussi les personnes qui arrivent en fin de vie active, situation sur laquelle on reviendra ultérieurement.

Taux NEET (not in employment, education or training) des 15-24 ans.



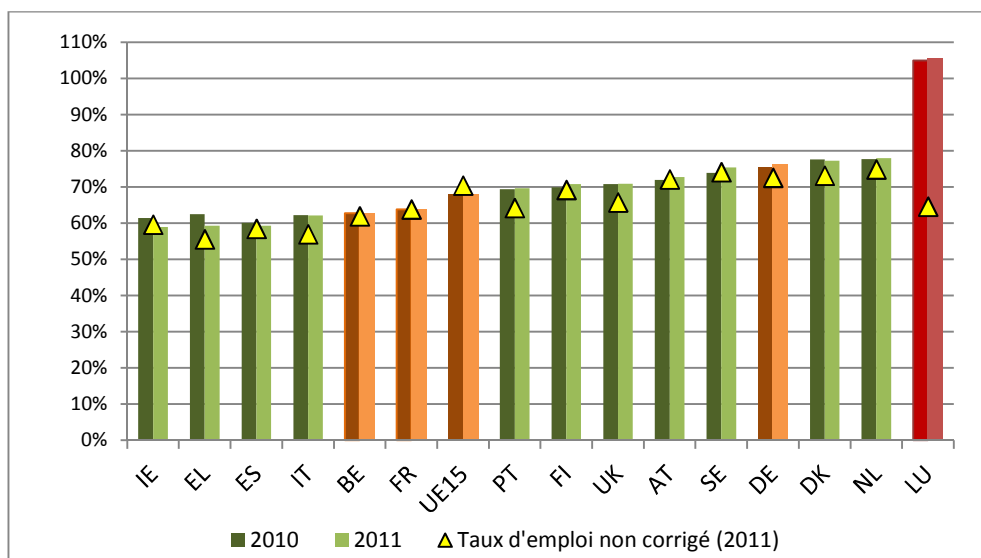
Source : Eurostat

Graphique : CSL

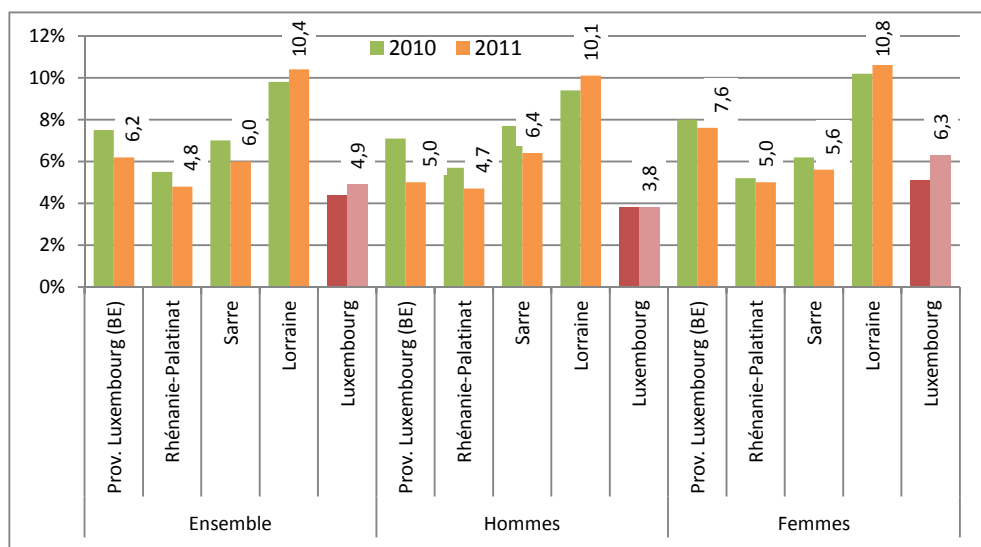
Taux d'emploi corrigé (15-64 ans)

en %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
AT	65,9	69,2	69,1	70,1	71,3	72,4	71,5	72,0	72,7
BE	57,8	61,2	62,2	62,4	62,8	63,3	62,7	62,7	62,7
DE	68,2	70,4	70,6	71,4	73,0	74,1	74,6	75,4	76,3
DK	74,4	77,6	77,3	78,7	80,7	81,7	79,4	77,6	77,3
EL	n.d.	57,4	62,2	63,4	64,1	64,7	64,1	62,5	59,2
ES	n.d.	59,9	65,4	66,8	67,7	66,4	61,5	60,1	59,3
FI	60,2	66,3	68,4	69,4	70,9	72,2	70,1	69,9	70,8
FR	62,7	64,9	64,5	64,7	65,1	65,1	64,1	63,8	63,9
IE	n.d.	67,2	70,0	71,0	71,6	69,6	63,7	61,4	59,0
IT	56,1	59,6	62,8	64,0	64,6	64,3	62,8	62,2	62,1
LU	77,4	91,1	99,1	100,7	103,4	106,5	105,2	104,9	105,5
NL	67,7	75,4	75,0	76,2	78,0	79,0	78,2	77,6	78,0
PT	67,0	72,8	71,9	72,0	71,8	72,1	70,3	69,3	69,6
SE	73,5	75,6	74,0	74,7	75,6	75,7	73,4	73,9	75,4
UK	68,8	71,9	72,7	72,6	72,5	72,5	71,0	70,8	70,8
UE15	n.d.	66,8	68,1	68,8	69,6	69,7	68,3	68,0	68,0

n.d. = Données non disponibles



Taux de chômage par région



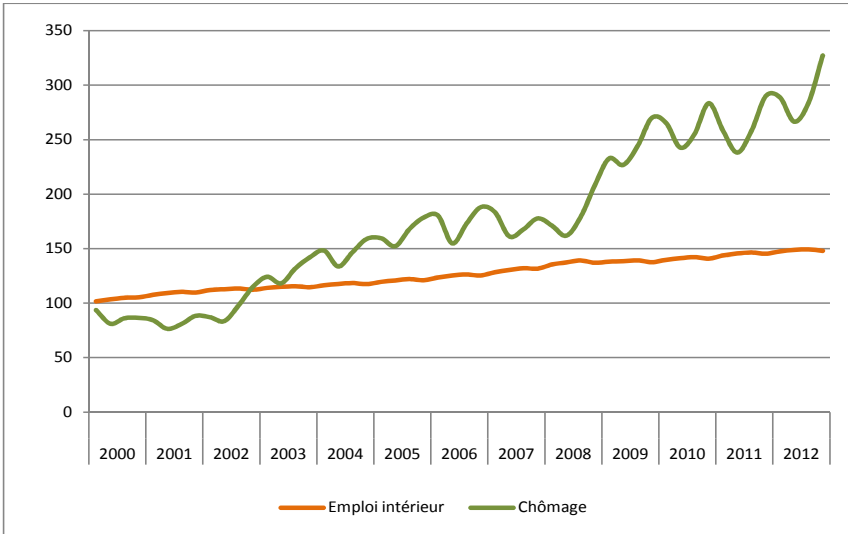
Source : Eurostat Calculs et graphiques : CSL

Il est possible de corriger le taux d'emploi des différents pays pour rendre compte du nombre d'emplois occupés par rapport au nombre de personnes en âge de travailler. En procédant de la sorte, le taux d'emploi des 15-64 ans est supérieur à l'unité au Luxembourg : pour chaque résident luxembourgeois, il existerait a priori plus d'un poste de travail.

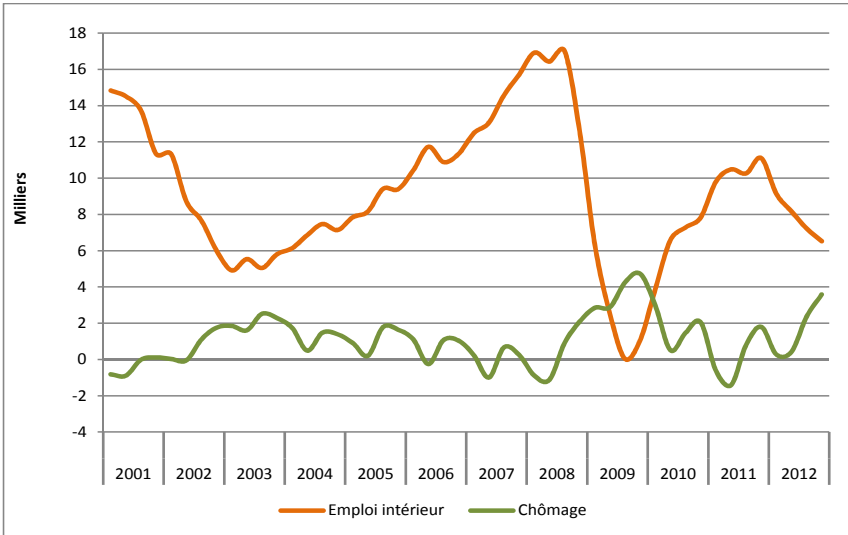
Cette situation inégalée en Europe s'explique par le fort recours du marché du

travail luxembourgeois aux viviers de main d'œuvre présente dans les régions frontalières qui, pour certaines, sont caractérisées par un marché du travail morose, des rémunérations nettement plus faibles et des taux de chômage plus élevés. Toutefois, les deux dernières années ont montré qu'en période de ralentissement économique, ce taux est assez sensible à la conjoncture économique, comme en témoignent les baisses de 2009 et de 2010.

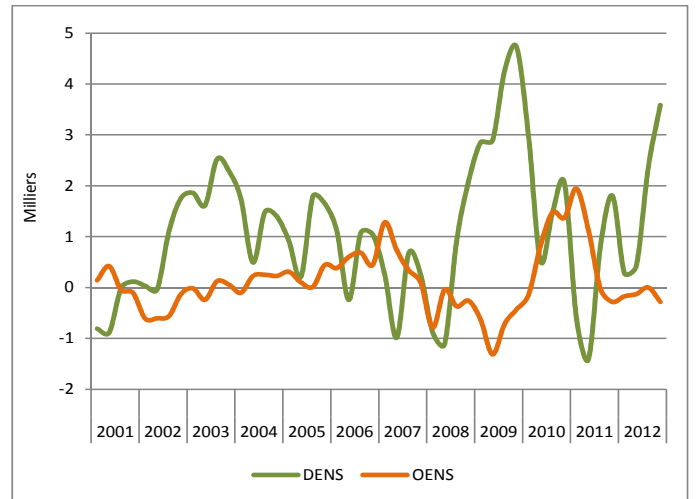
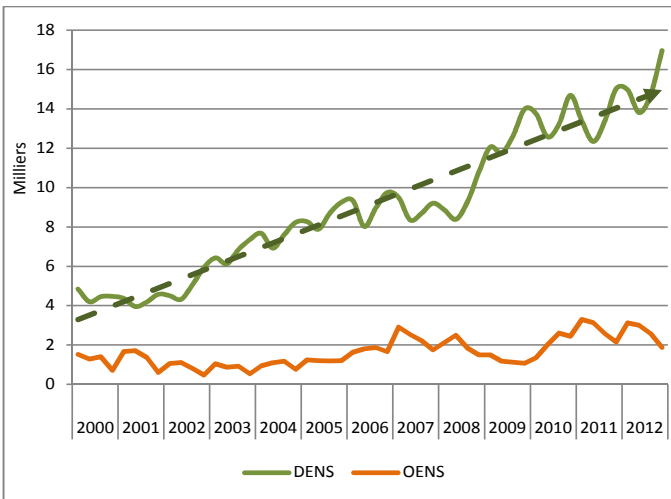
Indices du chômage et de l'emploi intérieur (janvier 2000 = 100)



Progressions sur un an du nombre de chômeurs et du nombre d'emplois salariés intérieurs



Évolution des offres d'emplois et des demandes d'emplois non satisfaites (2000-2012) et leur progression annuelle (2001-2012)



DENS = Demandes d'emploi non satisfaites OENS = Offres d'emploi non satisfaites

Source : Statec, ADEM Calculs et graphiques : CSL

4

4.1

Emploi :
Zoom sur le Luxembourg
Emploi et chômage

Depuis le début des années 2000, l'emploi intérieur a augmenté de façon très régulière, avec toutefois une relative stabilisation sur la période récente. En revanche, le chômage s'est accéléré entre 2008 et 2009, pour atteindre un taux de croissance relativement stable au cours des trois dernières années.

Cette évolution est plus nette si l'on considère les progressions annuelles du chômage et des d'emplois intérieurs. Après un ralentissement au cours de l'année 2003, la création d'emplois est repartie à la hausse pour s'arrêter net début 2009.

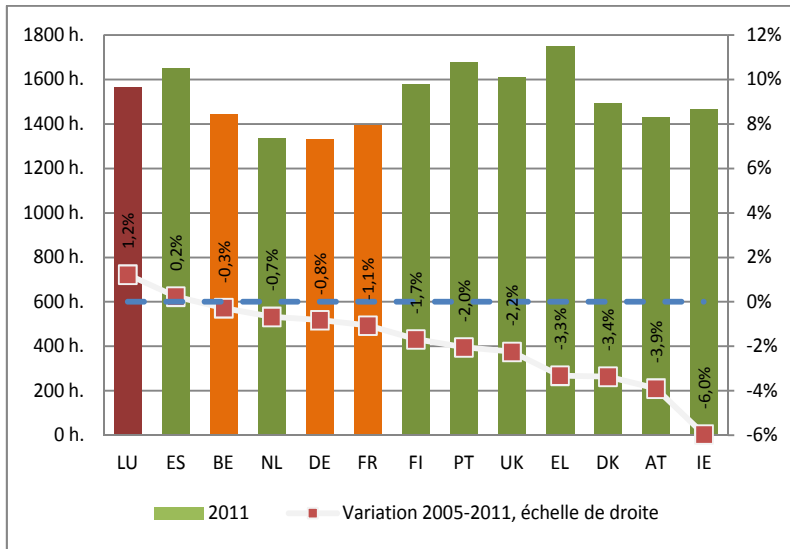
Après avoir assisté à une reprise de la croissance de l'emploi intérieur jusqu'en fin 2011, l'année 2012 marque une stabilisation de la création d'emplois.

De son côté, le chômage, longtemps stable, a fortement augmenté au cours de l'année 2009, pour se stabiliser depuis 2011, mais à un niveau nettement supérieur au précédent ; d'ailleurs, il ne semble toujours pas montrer de signes de diminution.

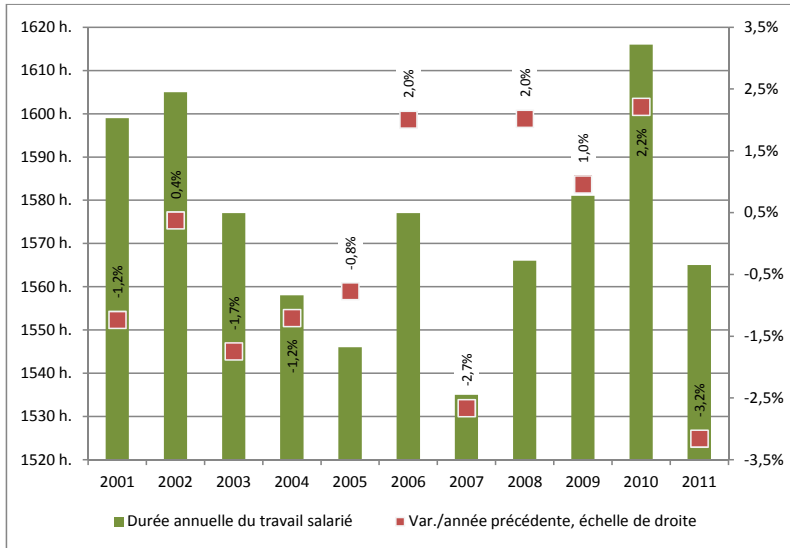
De plus, la forte hausse des offres d'emploi non satisfaites en 2010 ne s'est pas traduite par une baisse du nombre de chômeurs.

Fin 2012, on se trouve dans une situation dans laquelle les entreprises veulent embaucher (OENS) mais ne trouvent pas rapidement à l'ADEM des personnes susceptibles d'occuper ces postes, alors même qu'un grand nombre est à la recherche d'un emploi (DENS).

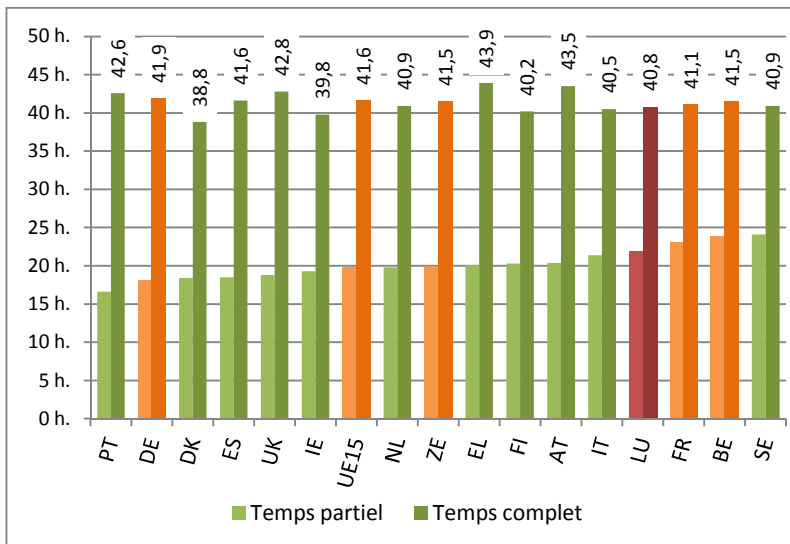
Durée annuelle de l'emploi salarié en heures et variation entre 2005 et 2011



Durée annuelle du travail en heures, Luxembourg



Durée hebdomadaire du travail, 2012, trimestre 2



Source : OCDE à partir de l'Enquête européenne sur les forces de travail

Graphiques : CSL

4

4.2

Emploi :
Zoom sur le Luxembourg
Durée du travail

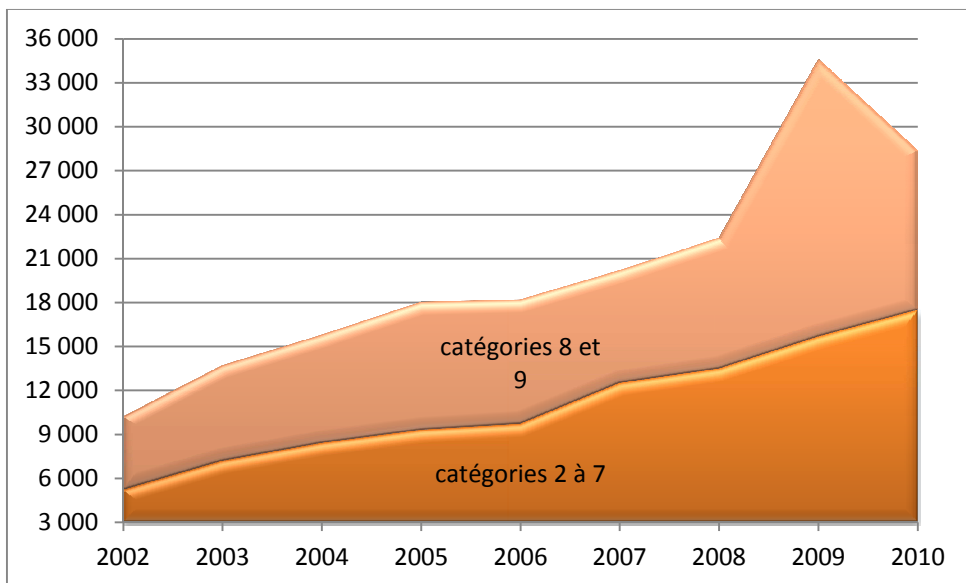
Si le Grand-Duché n'est pas le pays européen où la durée annuelle de l'emploi salarié est la plus longue en 2011, il s'en rapproche. Avec une durée annuelle de 1.565 heures par an, il se place derrière les pays de l'Europe du Sud, le Royaume-Uni et la Finlande. Dans l'UE15, l'Allemagne est le pays où la durée annuelle du travail salarié est la plus faible (1.330 heures).

Le Luxembourg est le seul pays avec l'Espagne à connaître une augmentation de cette durée entre 2005 et 2011.

Mais, entre 2010 et 2011, la durée annuelle du travail¹² a chuté plus fortement au Grand-Duché (-3,2%) que dans les autres pays de l'UE15, passant de 1.616 à 1.565 heures.

¹² La durée annuelle ou hebdomadaire de l'emploi salarié est la durée effectivement travaillée durant la période de référence.

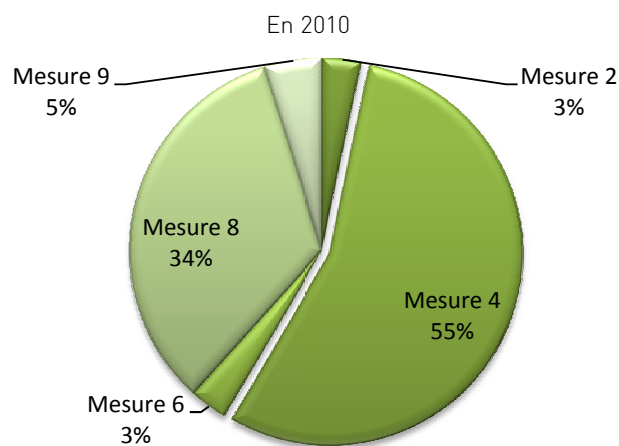
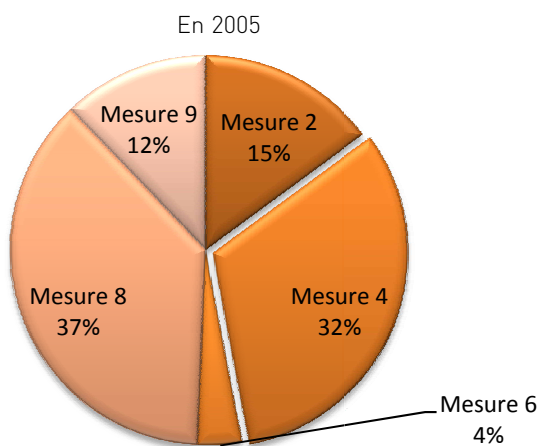
Évolution du nombre de participants aux mesures pour l'emploi selon le type de mesure



Catégories 2 à 7 : Mesures qui fournissent des aides temporaires à des personnes au chômage ou menacées de chômage.

Catégories 8 et 9 : Maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi pour chômage ou préretraite.

Participants aux mesures pour l'emploi



- Mesure 1 :** Services relatifs au marché du travail
- Mesure 2 :** Formation professionnelle
- Mesure 3 :** Rotation dans l'emploi et partage de l'emploi
- Mesure 4 :** Incitations à l'emploi
- Mesure 5 :** Emploi protégé et réadaptation
- Mesure 6 :** Création directe d'emplois
- Mesure 7 :** Aide à la création d'entreprise
- Mesure 8 :** Maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi
- Mesure 9 :** Préretraites

Les mesures 1, 3, 5 et 7 n'ont pas été utilisées au Luxembourg en 2005 (et les mesures 1, 3 et 7 en 2010). Seules 39 personnes ont bénéficié de la mesure 5 en 2010 (sur plus de 28.000 mesures recensées).

Emploi : Zoom sur le Luxembourg

Mesures pour l'emploi

Moyen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les mesures pour l'emploi peuvent être un tremplin permettant aux personnes ayant des difficultés à s'insérer dans le marché du travail d'augmenter leur potentiel et ainsi leurs revenus.

La formation professionnelle en est un exemple. Cependant, alors qu'en 2005 cette action représentait 15% de l'ensemble des mesures, en 2010 cette part est cinq fois plus faible (3%).

Les mises en préretraite ont suivi le même chemin. La raison en est sans doute la volonté de prolonger la vie active des personnes les plus âgées.

Certaines mesures ne sont pas mises en œuvre au Grand-Duché comme la mesure 3 qui vise à développer la rotation dans l'emploi et le partage d'emploi en transformant des emplois à temps plein en deux ou plusieurs emplois à temps partiel. Si cette mesure remplit son rôle d'insérer dans l'emploi des personnes qui en sont éloignées, elle

est néanmoins à prendre avec précaution car elle peut aussi faire tomber dans la précarité, voire la pauvreté, des individus qui travaillent à temps plein et qui se verraient obligés de travailler à temps partiel. Fort heureusement, le Luxembourg échappe encore à ces contraintes (voir infra Les conditions et qualités d'emploi).

Types de mesure	Nombre de participants	en %
Mesure 2 : Formation professionnelle (y compris stages)	929	3,3%
<i>Contrat appui emploi</i>	227	24,4%
<i>Stage de réinsertion professionnelle</i>	428	46,1%
<i>Apprentissage pour adultes</i>	274	29,5%
Mesure 4 : Incitations à l'emploi	15.607	55,1%
<i>Mesures d'intégration et de réintégration professionnelles des travailleurs handicapés</i>	1.893	12,1%
<i>Aide au réemploi</i>	5.511	35,3%
<i>Aides à l'embauche de chômeurs âgés et de chômeurs de longue durée</i>	2.526	16,2%
<i>Bonification d'impôt pour l'embauche de chômeurs</i>	2.444	15,7%
<i>Indemnité compensatoire</i>	2.198	14,1%
<i>Autres mesures</i>	1.035	6,6%
Mesure 6 : Création directe d'emplois	900	3,2%
<i>Mise au travail des chômeurs</i>	264	29,3%
<i>Affectation temporaire indemnisée</i>	498	55,3%
<i>Autres mesures</i>	138	15,3%
Mesure 8 : Maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi	9.468	33,4%
<i>Indemnité chômage complet</i>	6.828	72,1%
<i>Indemnisation de chômage partiel</i>	2.640	27,9%
Mesure 9 : Préretraite	1.372	4,8%
Autres catégories de mesures	39	0,1%
Ensemble	28.315	100%

III.

Conditions et qualité d'emploi

Conditions et qualité d'emploi

Les grandes tendances

Les contrats de courte durée, le travail à temps partiel, le soir, la nuit, peu payé ou ne demandant pas beaucoup de compétences sont des signes de vulnérabilité économique des travailleurs sur le marché luxembourgeois et ce d'autant plus s'ils se cumulent.

Sortir de la vulnérabilité n'est pas simple pour les personnes concernées : si l'individu a un faible niveau de qualification (et un salaire peu élevé), il n'a pas les ressources financières pour se former ou pour prendre un congé dans ce but. Ce phénomène peut être exacerbé par les employeurs qui peuvent concentrer leurs efforts sur la formation des plus éduqués.

Ceci peut engendrer un cercle non vertueux où ceux qui ont le moins de compétences se formeront moins et resteront dans des emplois moins rémunérés.

L'accroissement des formes atypiques d'emploi dites flexibles n'est pas sans conséquence sur la société. Si certains y voient une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de travail favorisant ainsi l'emploi, il ne faut pas négliger son impact sur la santé des travailleurs, voire sur leur vie sociale et donc sur celle de leur famille.

Le Luxembourg n'échappe pas à toutes les remarques sur la mauvaise qualité des emplois.

S'il est bien placé dans l'UE15 en matière de CDD, la hausse fulgurante de ce type de contrat depuis une dizaine d'années nuit à la première affirmation.

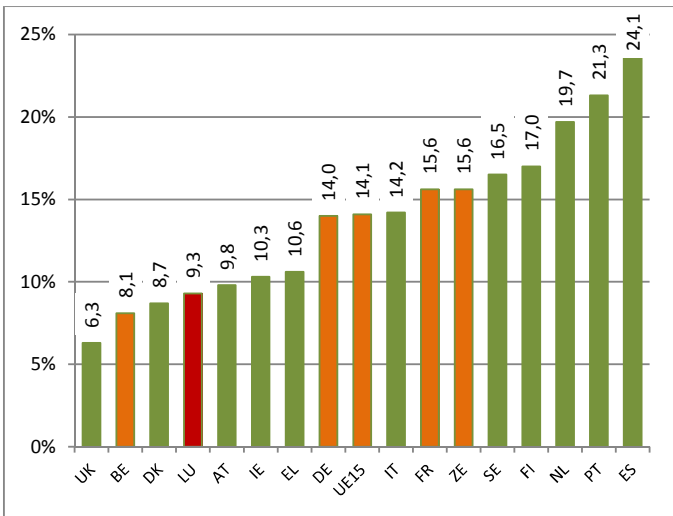
Dans le même ordre d'idées, la hausse du nombre de temps partiel, si elle peut être un moyen de lutter contre le chômage, est aussi le signe d'une économie qui a du mal à se relever de la crise de ces dernières années.

Dernier gros point noir à noter : au Luxembourg, le travail ne protège pas de la pauvreté (seuls 3 pays de l'UE sont dans une situation pire).

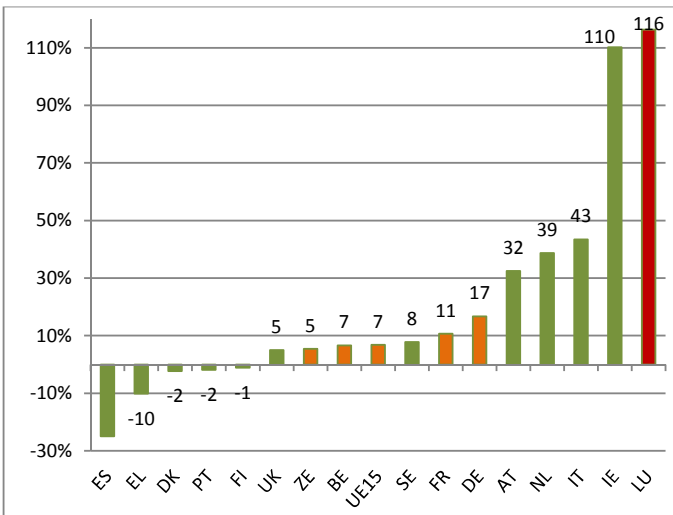
Pour terminer sur une note un peu plus optimiste, on peut remarquer qu'au Grand-Duché peu de personnes cumulent 2 emplois et que le travail de nuit est beaucoup plus rare que dans les autres pays de l'UE15.

Ce sont sans doute en partie les raisons pour lesquelles les résidents sont plutôt satisfaits de leur situation professionnelle.

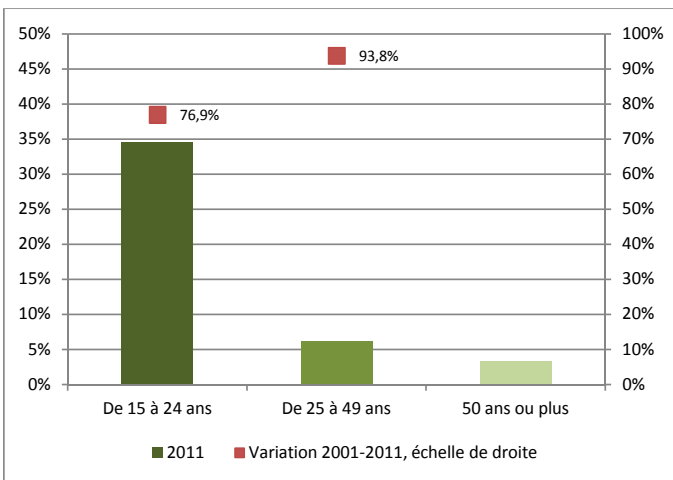
Salariés en emploi temporaire en % des salariés (15-64 ans, 2012.T3)



Variation de la part des salariés en emploi temporaire (2002-2012.T3)



Salariés en emploi temporaire par âge (en % de l'emploi salarié total), Luxembourg

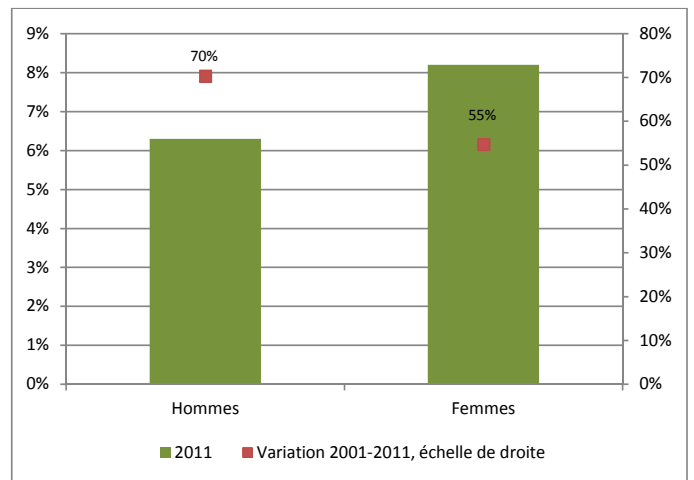


Absence de données 2011 pour 50 ans et plus.

Données : Eurostat

Calculs et graphiques : CSL

Salariés en emploi temporaire par genre au Luxembourg (en % de l'emploi salarié total)



Emploi atypique et/ou asocial

Emploi temporaire

Eurostat définit les travailleurs en emploi temporaire comme ceux ayant un contrat de travail à durée déterminée ou un emploi prenant fin au moment de l'accomplissement de certains critères objectifs, comme l'achèvement d'une mission d'intérim ou le retour de la personne temporairement remplacée.¹³

L'emploi temporaire est utilisé comme réponse tant aux exigences de flexibilité de l'appareil productif qu'aux politiques de gestion du chômage. Il reste encore limité au Luxembourg, toujours sous les 10% de salariés. L'emploi en CDI reste donc la norme parmi les résidents, avec une part de plus de 90% parmi les personnes en emploi salarié.

Mais le Luxembourg semble en phase de rattrapage. Entre 2002 et 2009, le travail temporaire a connu un développement rapide : +15% par année. Cependant, depuis 2010, la proportion de travailleurs temporaires se stabilise aux alentours de 8%. Or, l'emploi temporaire est une forme de précarité et toute augmentation de la précarité conduit à intensifier les flux d'entrée et de sortie du chômage et, en conséquence, à sous-estimer le stock de chômeurs à un moment donné.

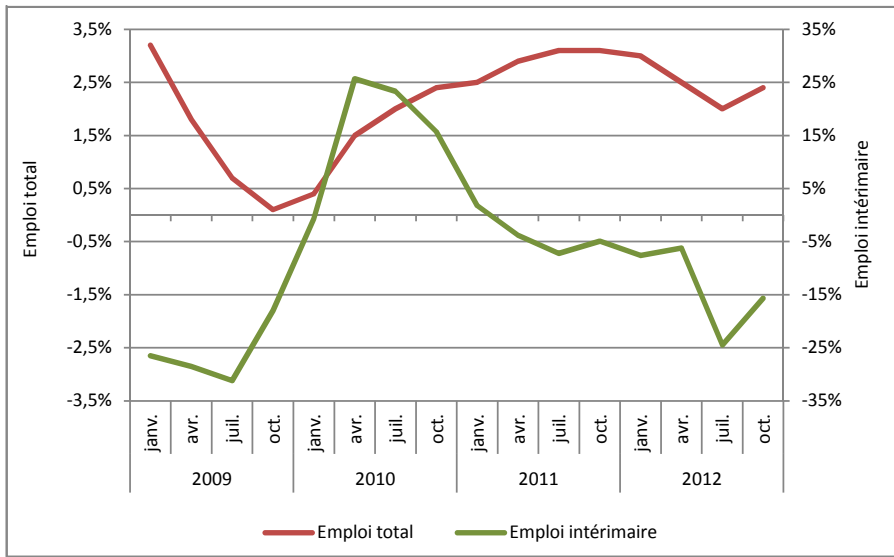
Par ailleurs, les jeunes (15-24 ans), souvent bénéficiaires de « quasi-emplois » sont particulièrement concernés par le travail temporaire : en 2011, ils sont plus d'un tiers (35%) à avoir un contrat à durée déterminée, une part qui a été multipliée par 1,8 depuis 2001.

Mais l'évolution des emplois temporaires est encore plus frappante chez les 25-49 ans, avec une multiplication par près de deux sur la même période.

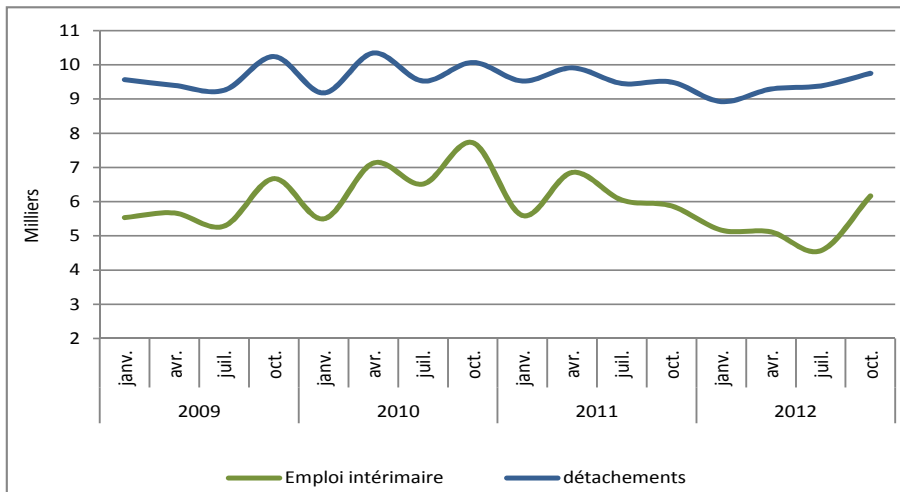
Les femmes sont nettement plus touchées que les hommes par cette précarisation (8% contre 6%). En outre, elles peuvent être vues comme les plus précaires des précaires car exerçant davantage des « petits boulots », notamment comme « personnel de services directs aux particuliers ». Cependant, depuis 2001, leur part progresse un peu moins vite que celle des hommes (+4,5% contre +5,5% par an).

¹³ Les salariés durant la période d'essai d'un contrat à durée indéterminée ne sont pas considérés en emploi temporaire. À noter aussi que les statistiques relatives à l'emploi sont tirées des enquêtes sur les forces de travail (EFT) et ne concernent que les résidents. La prise en compte des travailleurs frontaliers pourrait très bien exercer une distorsion forte sur les résultats globaux, à l'exemple du travail intérimaire. En effet, au 31.07.2012, l'intérim frontalier représentait 3,5% de l'emploi frontalier, alors qu'au même moment l'emploi intérimaire hors frontaliers ne pesait que 1,3% dans l'emploi résident. Dès lors, le total de l'intérim dans l'emploi salarié total s'élève à 2,3%, frontaliers compris, et non pas à 1,3% comme pour les seuls résidents. Ce phénomène pourrait donc aussi concerner de manière plus ou moins spectaculaire les autres formes d'emploi évaluées par les EFT.

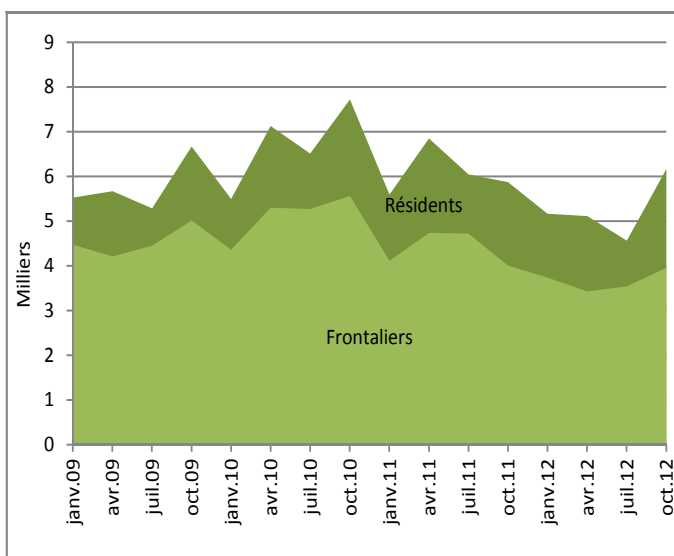
Emploi intérimaire et emploi total, par rapport au même mois de l'année précédente



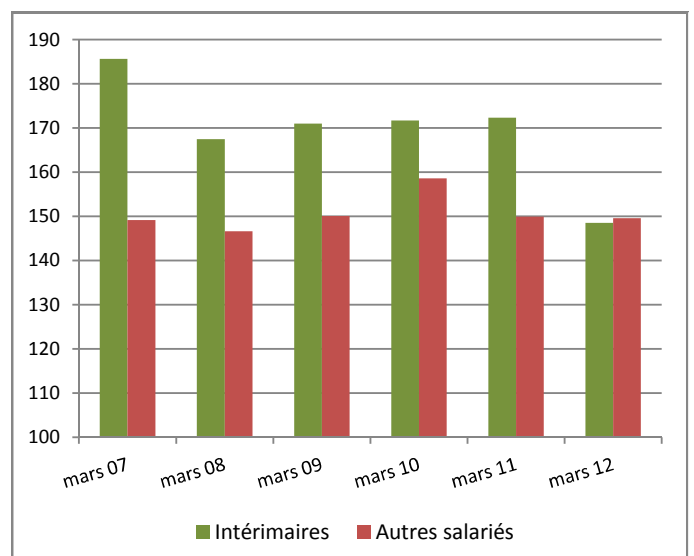
Salariés en emploi intérimaire et en détachement, Luxembourg



Nombre cumulé de salariés en emploi intérimaire



Heures travaillées par personne et par mois



Source : IGSS, Tableaux de bord Emploi, Rapport général sur la sécurité sociale
Calculs et graphiques : CSL

Emploi atypique et/ou asocial

Emploi intérimaire

Les fluctuations de l'emploi intérimaire sont liées à la conjoncture¹⁴ : après des évolutions en 2009 très contrastées pouvant aller jusqu'à -32% par rapport à 2008, l'intérim, comparé d'un mois par rapport au même mois de l'année précédente, ne connaît une augmentation que pendant un an (février 2010 - janvier 2011). Depuis, et à l'exception du mois de décembre 2011, les évolutions comparées sont toutes négatives et juillet 2012 amorce, à nouveau, une forte chute de l'emploi intérimaire.

Malgré les fluctuations conjoncturelles, on ne peut nier le recours à ce type d'emploi. À noter, les intérimaires ont un temps de travail par personne supérieur aux autres salariés (+14% en mars 2011).

Prise entre deux dates quelconques, la part des frontaliers dans le travail intérimaire peut augmenter ou diminuer. En fait, elle oscille autour d'un taux moyen d'environ 75%, traduisant une forte contribution des frontaliers dans ce type d'emploi.

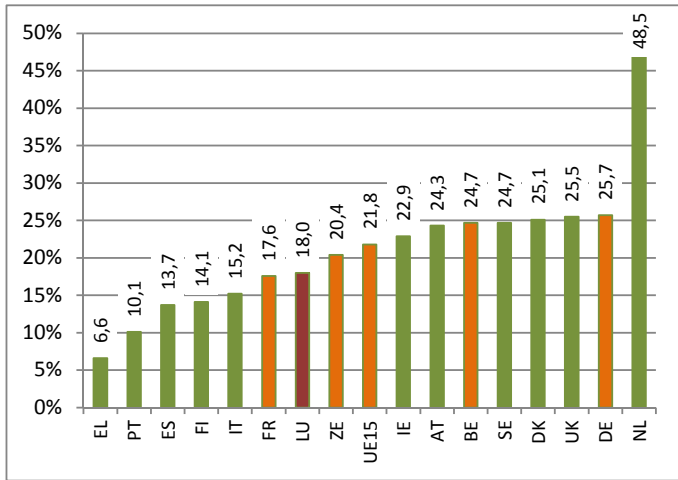
Par ailleurs, le travail intérimaire est surtout le fait des hommes, le taux de participation des femmes oscillant autour de 20%.

Le nombre de salariés en détachement¹⁵ connaît une évolution semblable à celle des salariés en intérim ; chaque fin d'année est marquée par une forte chute de l'emploi et une reprise dès le début de l'année suivante. Cependant, malgré un fléchissement, inégalé par le passé, du recours aux détachements en mars 2012, le nombre de travailleurs concernés retrouve rapidement son niveau passé aux alentours de 9.500 personnes en moyenne annuelle.

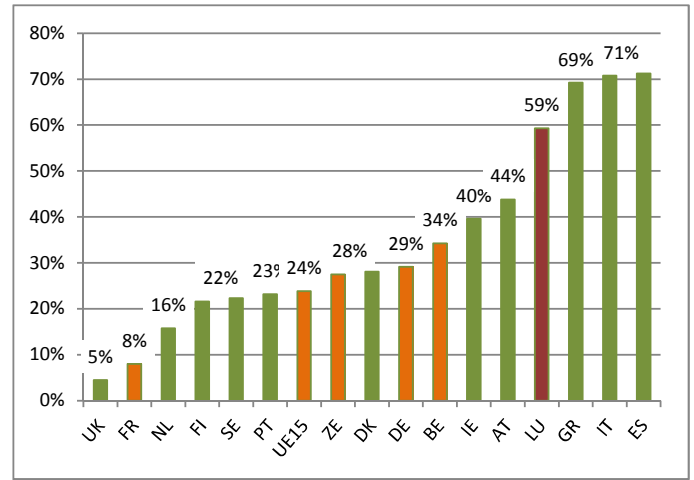
¹⁴ Seuls les intérimaires présents au dernier jour ouvré sont dénombrés. De ce fait, si, le dernier jour ouvré d'un mois donné tombe un jour précédant un jour férié, un certain nombre de contrats intérimaires ne débute que le mois suivant, ce qui conduit mécaniquement à une évolution défavorable de l'emploi intérimaire le mois considéré.

¹⁵ Selon l'ITM, un salarié détaché a un contrat de travail avec un employeur non établi au Luxembourg de Luxembourg. Il travaille habituellement à l'étranger, mais il exécute son travail sur le territoire du Grand-Duché, pendant une durée limitée déterminée par le contrat de prestations de services.

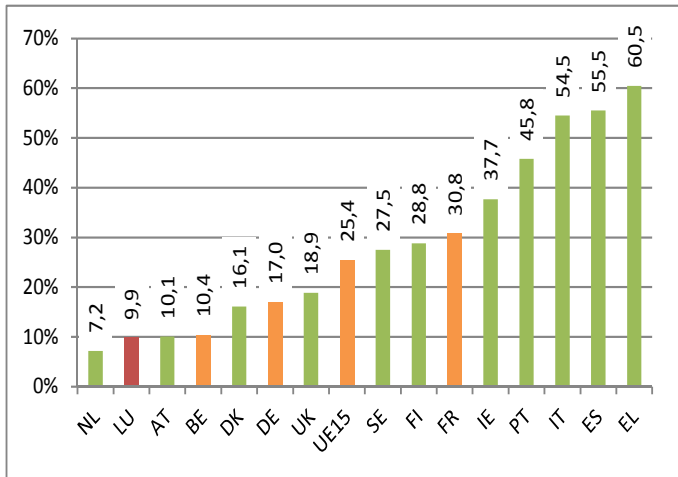
Emploi à temps partiel en % de l'emploi, 2011



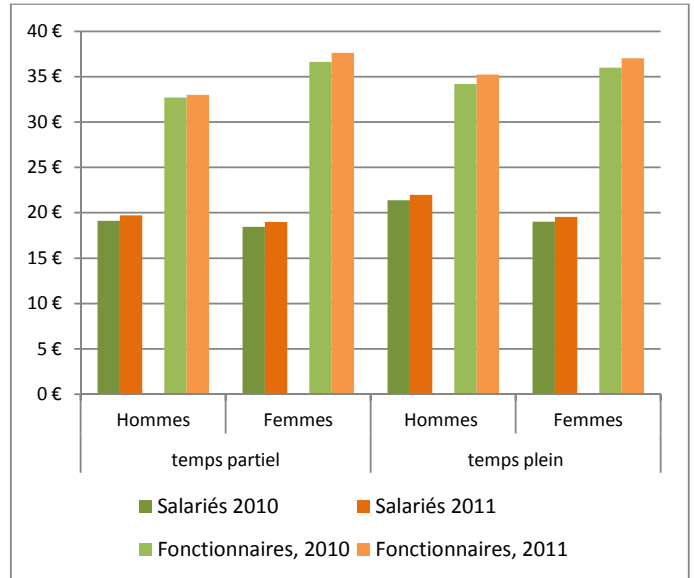
Variation de la part de l'emploi à temps partiel, 2001-2011



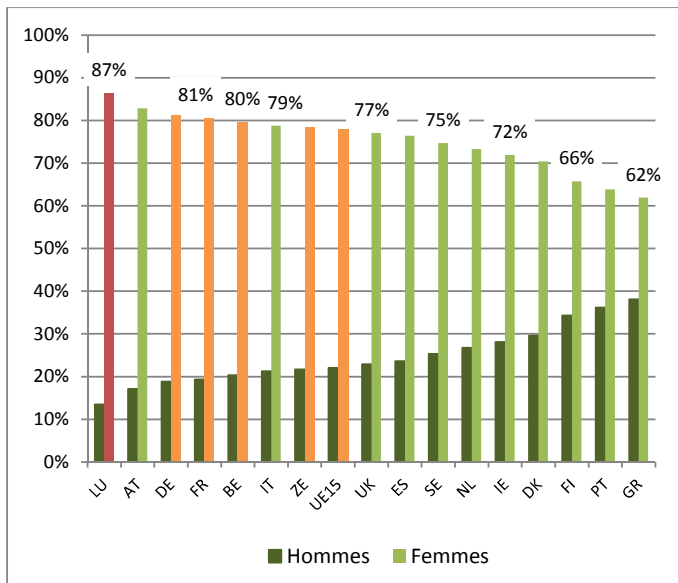
Emploi à temps partiel involontaire en % de l'emploi à temps partiel total, 2011



Salaires horaires moyens selon le statut, le genre et le temps de travail



Répartition selon le genre de l'emploi à temps partiel, 2011



Emploi atypique et/ou asocial

Emploi à temps partiel

Dynamisme tout aussi remarqué pour le temps partiel¹⁶ : en occupant cette fois une place intermédiaire dans le classement en 2011, le Luxembourg a connu une augmentation du temps partiel de 59% sur les dix dernières années alors qu'il ne progressait que de 24% dans l'UE15.

Près de la moitié de la croissance de l'emploi résidant est due, sur cette période, au temps partiel. À nouveau, le Grand-Duché est en phase de rattrapage : plus substantielle que celle du travail temporaire, la part de l'emploi à temps partiel occupe plus d'un travailleur résidant sur six en 2011 (18% de l'emploi).

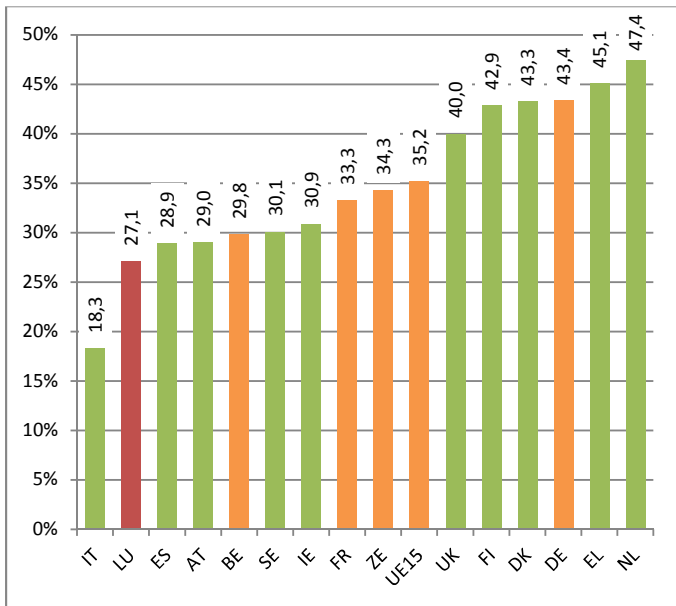
Cette même année, bien qu'en nette diminution par rapport à 2001, la part des femmes est toujours plus importante au Grand-Duché que dans le reste de l'UE15 : l'emploi à temps partiel féminin représente 87% de l'emploi à temps partiel, soit 9 points de plus que la moyenne européenne. C'est au Luxembourg que l'on rencontre le plus fort écart entre genres.

Depuis 1995, le temps partiel involontaire se maintient à un niveau relativement constant, autour de 8,5%. En comparaison internationale, le Grand-Duché est placé parmi les pays où ce taux est faible. La raison principale invoquée pour le choix du temps partiel découle toutefois d'une responsabilité familiale au sens large, avec, en 2011, 64% des temps partiels liés à une telle responsabilité. 5% des personnes sont en formation, 10% n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein et 21% invoquent d'autres raisons.

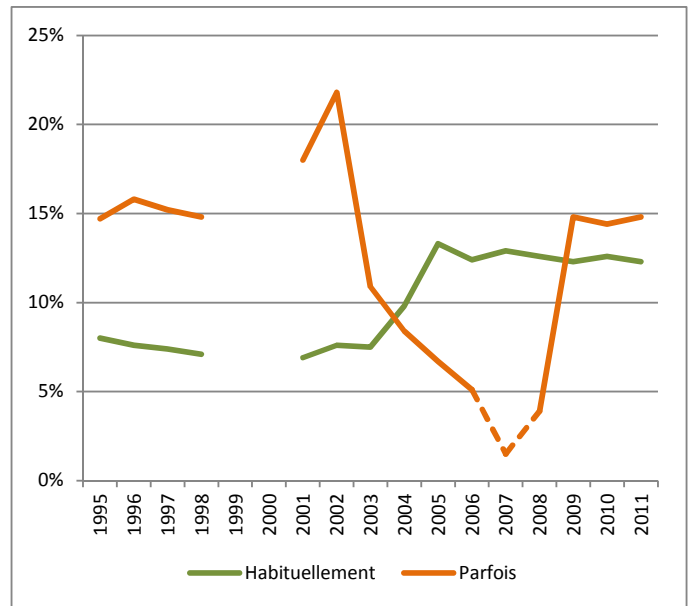
Enfin, le salaire horaire moyen des salariées à temps partiel est inférieur à celui des hommes mais cet écart est nettement moins prononcé que celui entre hommes et femmes travaillant à temps plein (respectivement de 3,6% et de 11%).

¹⁶ Qu'il soit volontaire ou involontaire.

Emploi salarié le soir en % de l'emploi, 2011

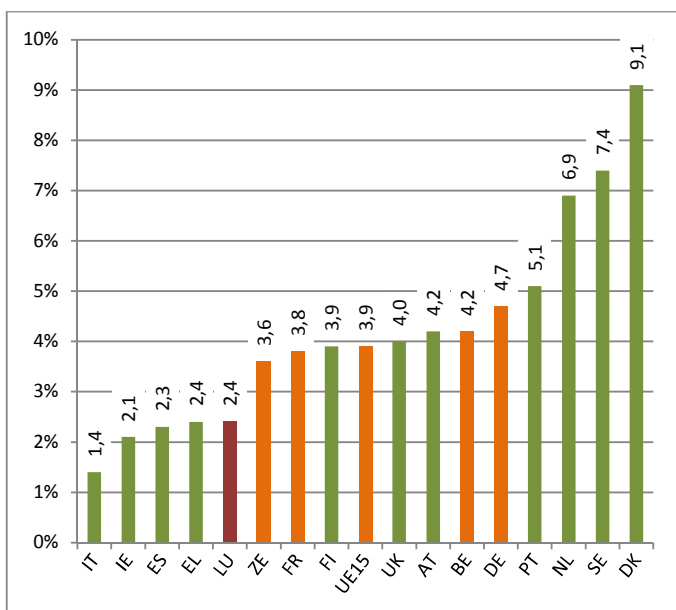


Évolution de l'emploi salarié le soir selon la fréquence, Luxembourg

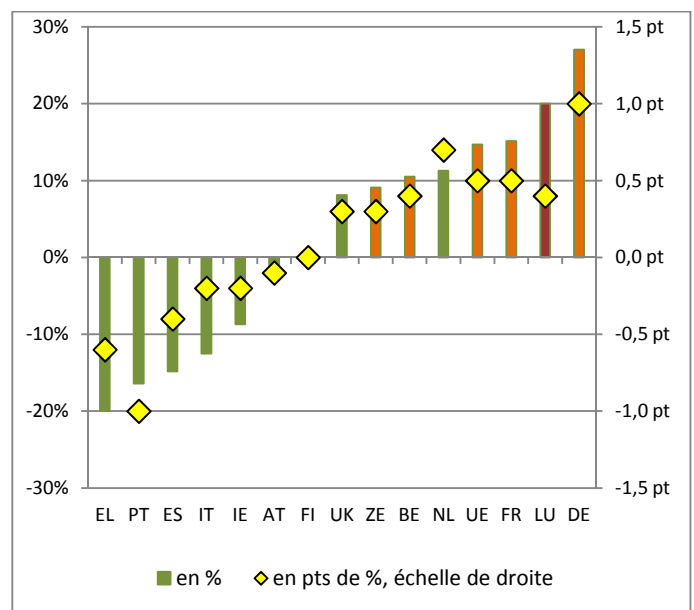


(--- 2007 : donnée peu fiable)

Part de la population ayant un deuxième emploi, 2011



Variation de la part de la population ayant deux emplois, 2006-2011



Source : Eurostat Calculs et graphiques : CSL

Emploi atypique et/ou asocial

1.4

Emploi salarié le soir et population ayant deux emplois

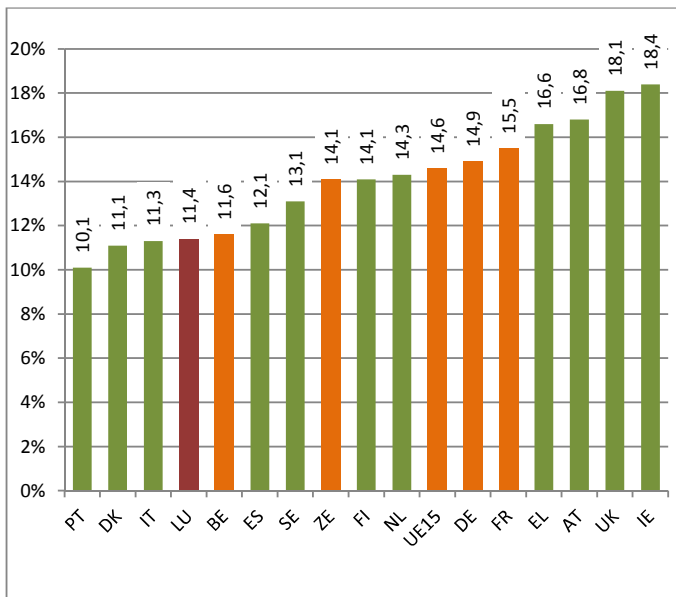
Eurostat définit les travailleurs du soir comme ceux exerçant leur activité professionnelle pendant les heures habituelles de sommeil et ayant en conséquence des périodes de sommeil inusuelles. Cet indicateur concerne les personnes dont l'activité se fait le soir au moins la moitié du temps.

En 2011 comme en 2010, plus du quart des salariés luxembourgeois (27%) travaille le soir, que ce soit de façon occasionnelle ou habituelle. C'est la deuxième plus faible part de l'UE15, après l'Italie.

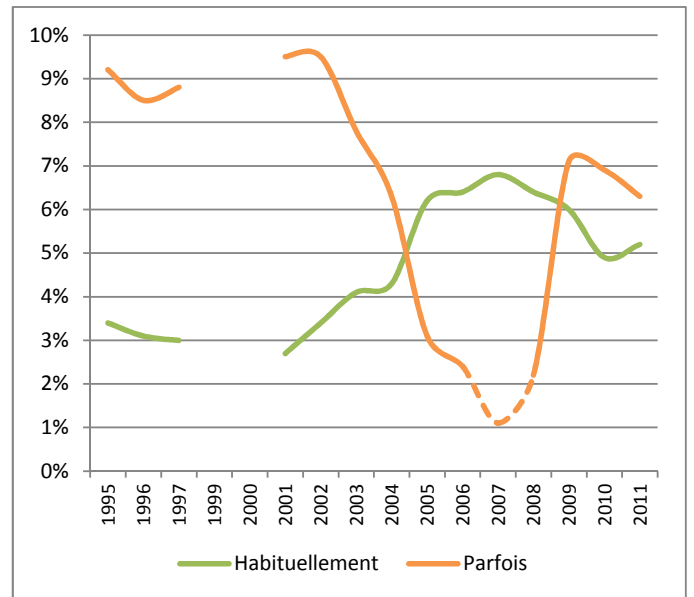
Malgré une absence de données en 1999 et 2000, la proportion de salariés travaillant habituellement le soir augmente assez clairement entre 1995 et 2005 et semble se stabiliser depuis aux alentours de 13%. En revanche, la part des salariés travaillant le soir de façon occasionnelle est plus volatile, avec des accélérations en période de faible conjoncture.

Avec, en 2011, 2,4% de la population occupée qui cumulent deux emplois, le Luxembourg fait partie des pays où ce phénomène est relativement limité. Cependant, l'évolution de la part de cette population est bien plus marquante. En effet, sur les six ans allant de 2006 à 2011, cette part a augmenté de 20% et gagne 0,4 point de pourcentage. Seule l'Allemagne, avec une hausse de près de 30%, dépasse le Luxembourg.

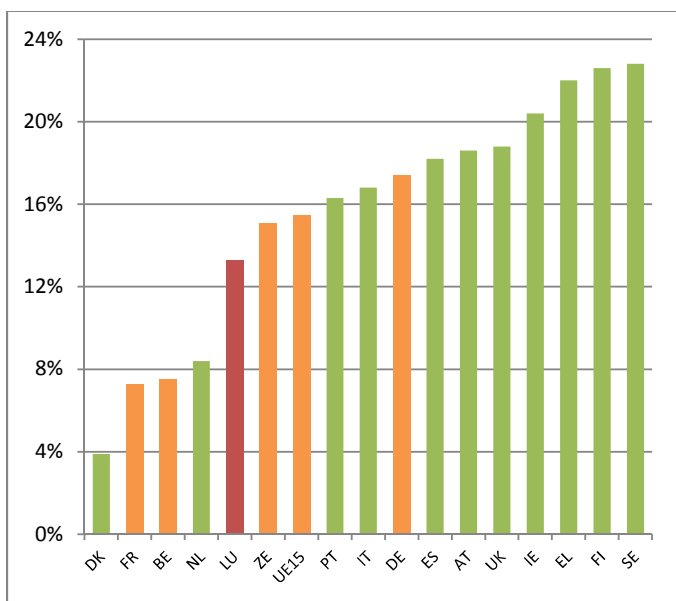
Emploi salarié de nuit en % de l'emploi, 2011



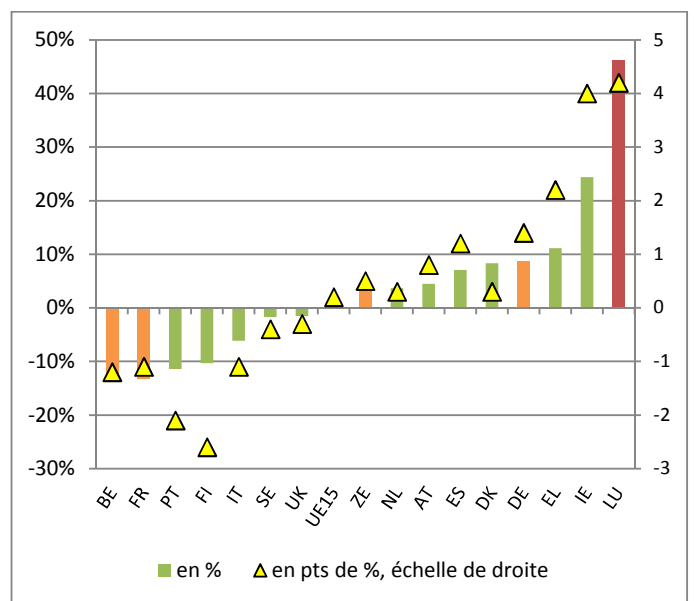
Évolution du travail de nuit selon la fréquence, Luxembourg



Travail posté en % des salariés, 2011



Variation de la part du travail posté, 2006-2011



Source : Eurostat Calculs et graphiques : CSL

1

1.5

Emploi atypique et/ou asocial

Emploi salarié de nuit et travail posté

Le travail de nuit¹⁷ (habituel et occasionnel) représente plus de 11% de la population occupée luxembourgeoise en 2011, ce qui place le Grand-Duché juste devant la Belgique parmi les pays de l'UE15 où la part des travailleurs nocturnes reste relativement limitée. Entre 2006 et 2011, la part des travailleurs de nuit est relativement constante dans tous les pays de l'UE15, à l'exception notable du Royaume-Uni dont la part évolue de façon chaotique.

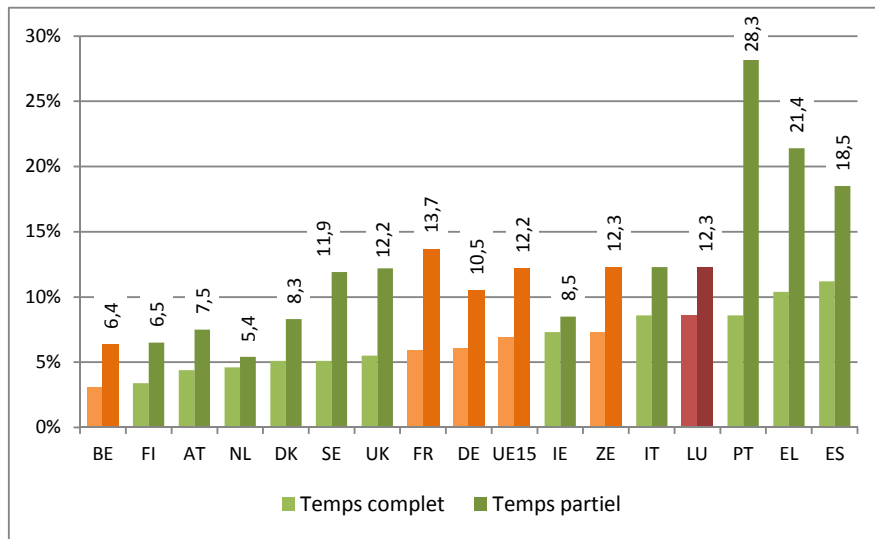
Par ailleurs, la Finlande, le Portugal et le Danemark ont connu une diminution sensible du travail de nuit entre 2006 et 2011.

Il convient cependant de noter que, similairement au travail salarié le soir, l'évolution du travail de nuit occasionnel est assez volatile au Luxembourg, avec une forte diminution observée en période de bonne conjoncture. À l'opposé, le travail nocturne effectué de façon habituelle a une croissance plus régulière, évoluant entre 4,5% et 6,5% de l'emploi salarié total.

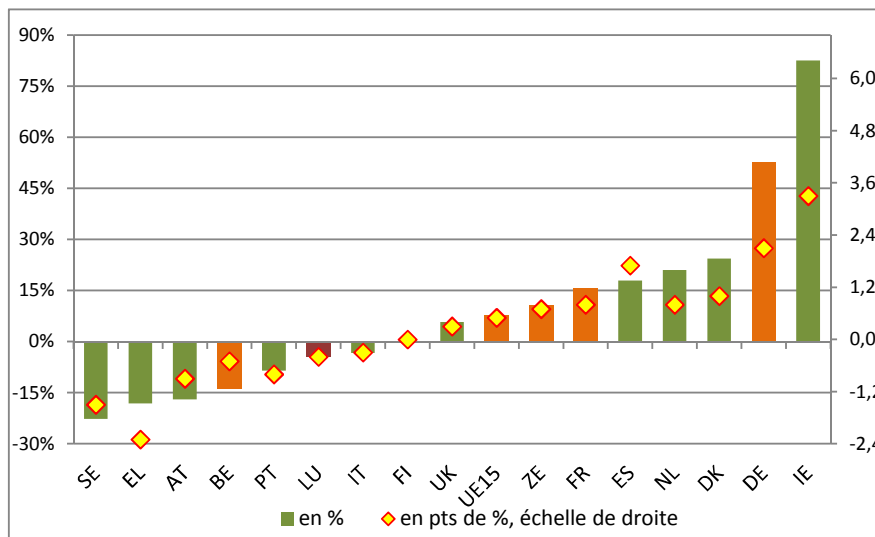
Ajoutons à ce phénomène la progression du travail posté qui a augmenté de près de 50% entre 2006 et 2011 au Grand-Duché.

¹⁷ Le travail entre 23h00 et 6h00.

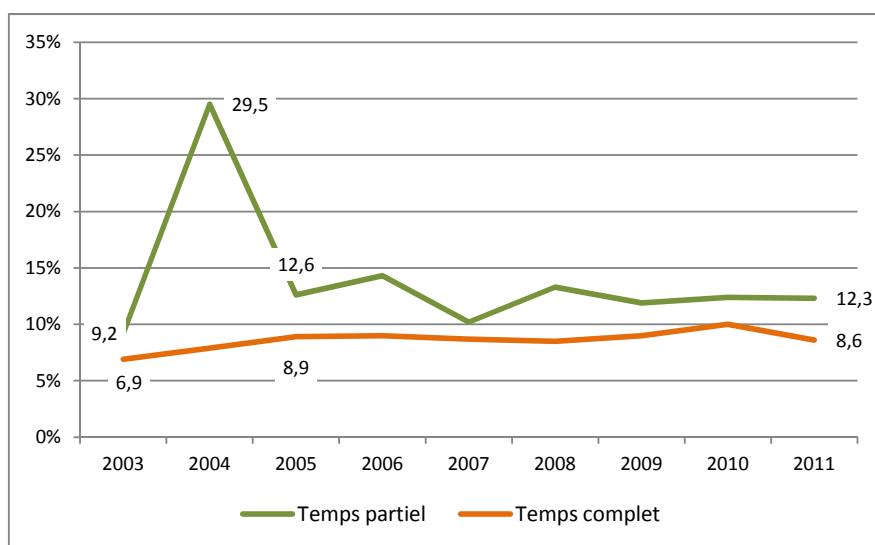
Taux de risque de pauvreté des travailleurs et temps de travail, 2011



Variation du taux de pauvreté des travailleurs à temps complet, 2005-2011



Évolution du taux de risque de pauvreté selon le temps de travail, Luxembourg



Travailleurs : Salariés et non-salariés.

Données : Eurostat Graphiques et calculs : CSL

2

Pauvreté
laborieuse

2.1

Taux de risque de pauvreté
et temps de travail

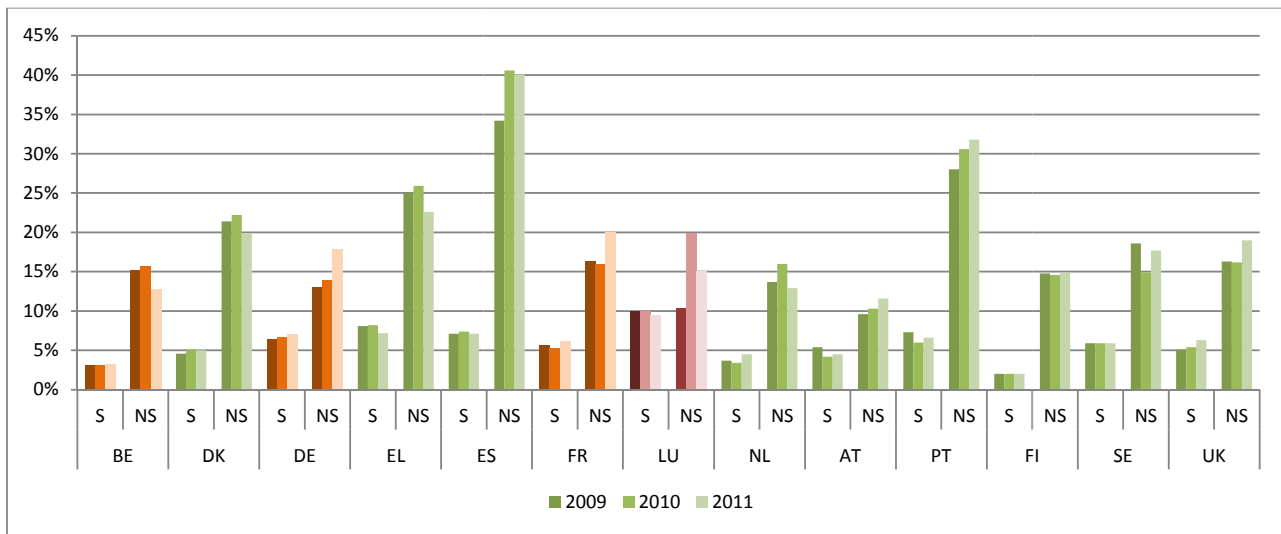
La pauvreté laborieuse, phénomène apparu initialement outre-Atlantique, est un concept qui rend compte de la concomitance de deux situations : travailler et appartenir à un ménage pauvre. C'est une composante significative de la pauvreté que l'on trouve aussi au Luxembourg. Là aussi, l'emploi ne protège pas toujours de la pauvreté. Au Grand-Duché, en 2011, un peu plus de 12% des personnes ayant un emploi à temps partiel et près de 9% pour les temps complets sont touchées par le risque de pauvreté. Le Luxembourg figure ainsi dans le groupe de pays de l'UE15 où le taux de risque de pauvreté des travailleurs de plus de 18 ans est élevé.

Par ailleurs, ni le groupe spécifique des travailleurs à temps complet ni celui des travailleurs à temps partiel ne voit de réelles évolutions en la matière ; pour les premiers, le taux de risque de pauvreté passe de 8,9 % en 2005 à 8,6% en 2011 ; pour le second groupe, les taux sont respectivement de 12,6% et 12,3%. Ce sont donc un travailleur sur onze à temps plein et un sur huit à temps partiel qui font face à ce risque en 2011.

Enfin, l'évolution du taux de risque de pauvreté des travailleurs à temps complet est très variable au sein de l'UE15. Ainsi, l'Irlande et l'Allemagne voient leur taux de risque de pauvreté augmenter de plus de 50% entre 2005 et 2011.

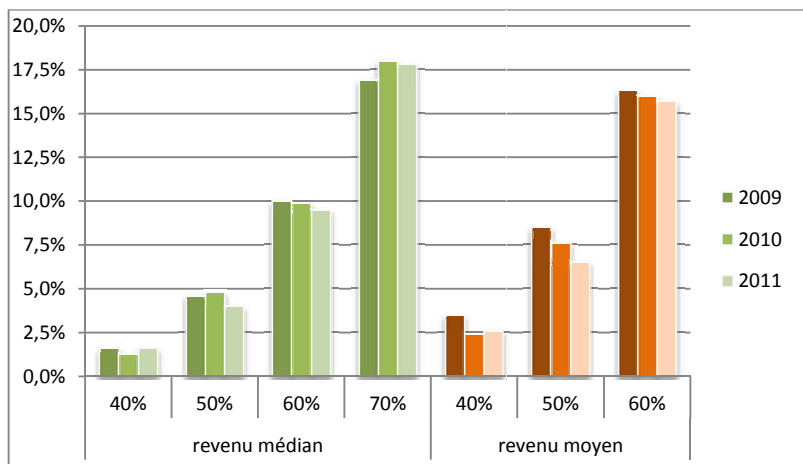
Note : Être en risque de pauvreté signifie que les revenus après transferts sociaux sont en-dessous du seuil de pauvreté. Le taux de risque de pauvreté est une mesure relative de la pauvreté et le seuil de pauvreté varie fortement d'un État membre à un autre.

Taux de risque de pauvreté (au seuil : 60% du revenu équivalent médian après transferts sociaux) et type d'activité au cours de l'année précédente

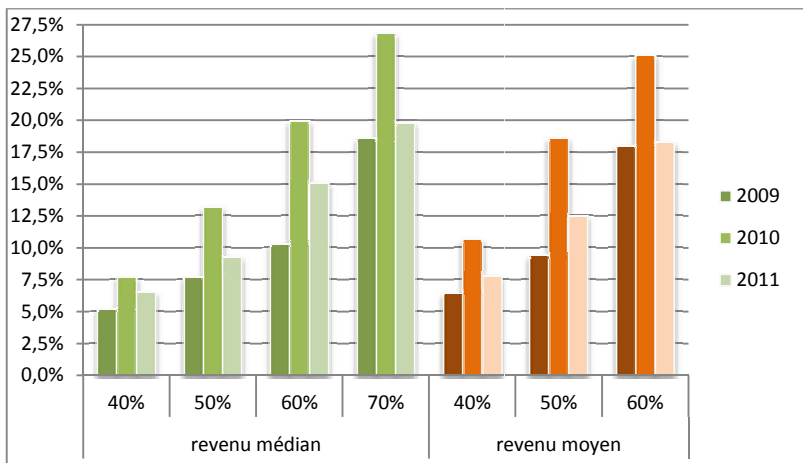


S : Salariés NS : Non-salariés

Taux de risque de pauvreté des salariés par seuil de pauvreté, Luxembourg



Taux de risque de pauvreté des non salariés par seuil de pauvreté



Source : Eurostat Graphiques : CSL

2

**Pauvreté
laborieuse**

2.2

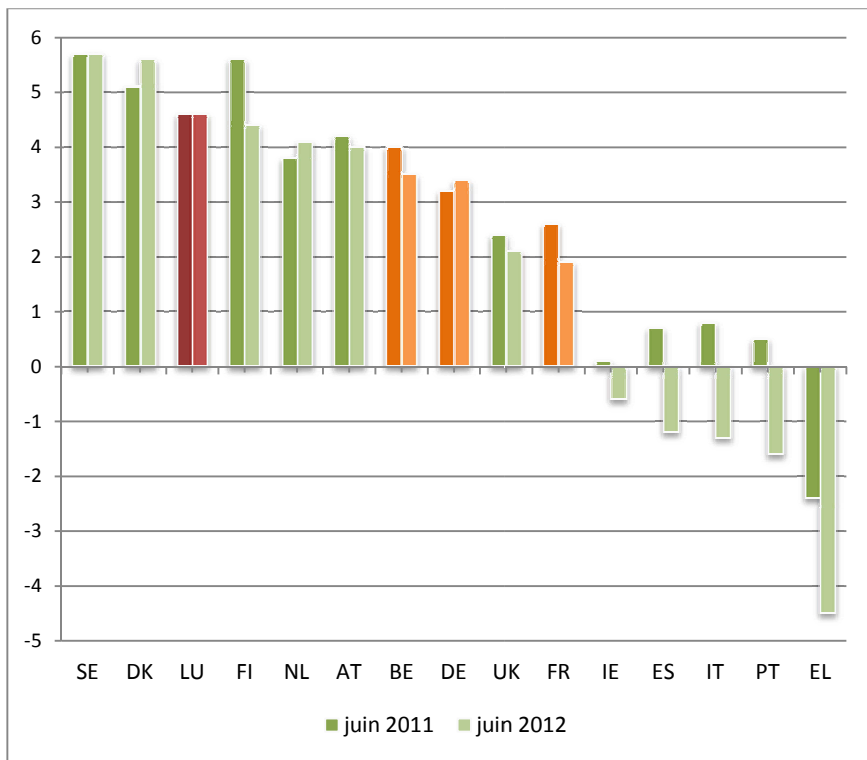
**Taux de risque de pauvreté
par type d'activité**

Comme déjà signalé, la pauvreté n'épargne pas les travailleurs. Cependant, les travailleurs salariés y échappent davantage que les non-salariés. Ceci se vérifie au cours du temps et dans tous les pays de l'UE15. Le Luxembourg n'y déroge pas et se situe dans la moyenne européenne.

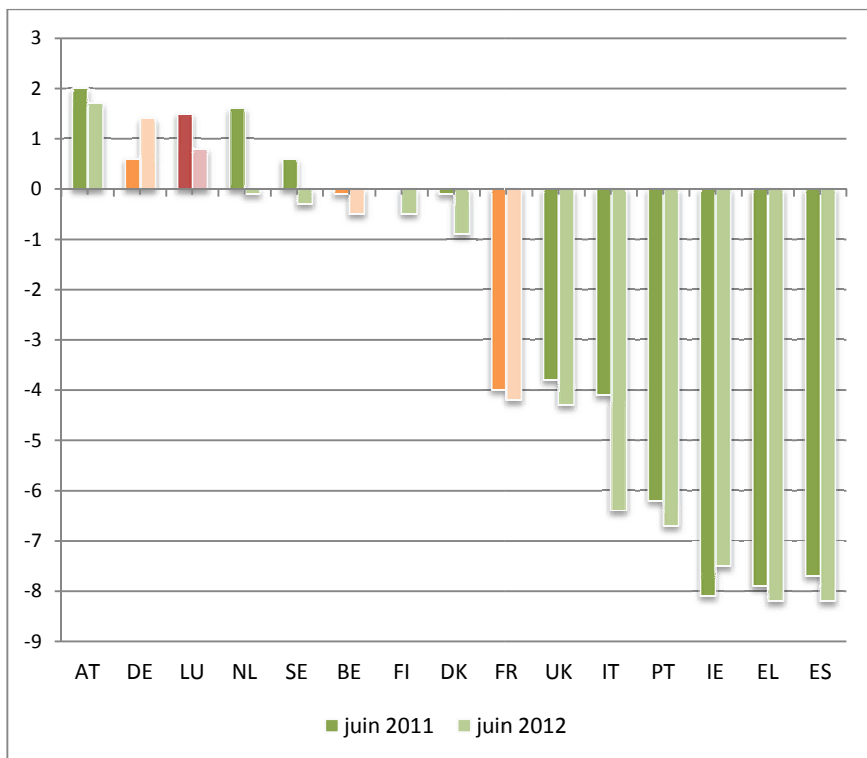
Au seuil de pauvreté de 60% du revenu médian équivalent, un salarié a, en 2011, un taux de risque de pauvreté de l'ordre de 10% et ce taux est stable au cours du temps. En revanche, un non-salarié a un taux de risque de pauvreté de l'ordre de 15%. Et si leur situation s'est améliorée par rapport à 2010 (taux en baisse de 5 points de pourcentage), elle s'est nettement dégradée par rapport à 2009 (taux en hausse de 5 points).

Faire référence au revenu moyen plutôt qu'au revenu médian confirme l'inégalité de la répartition des revenus, mais à un moindre niveau. Le taux de risque de pauvreté augmente de 50% pour les salariés (de 10% à 15%), en raison de l'existence de très hauts revenus salariaux. Le taux de risque n'augmente que de 17% pour les non-salariés (de 15,0% à 17,5%).

Évaluation de la situation professionnelle personnelle



Évaluation de l'emploi dans le pays de résidence



Source : Eurobarometer, Social Climate, 2012

Graphiques : CSL

Évaluation de l'emploi

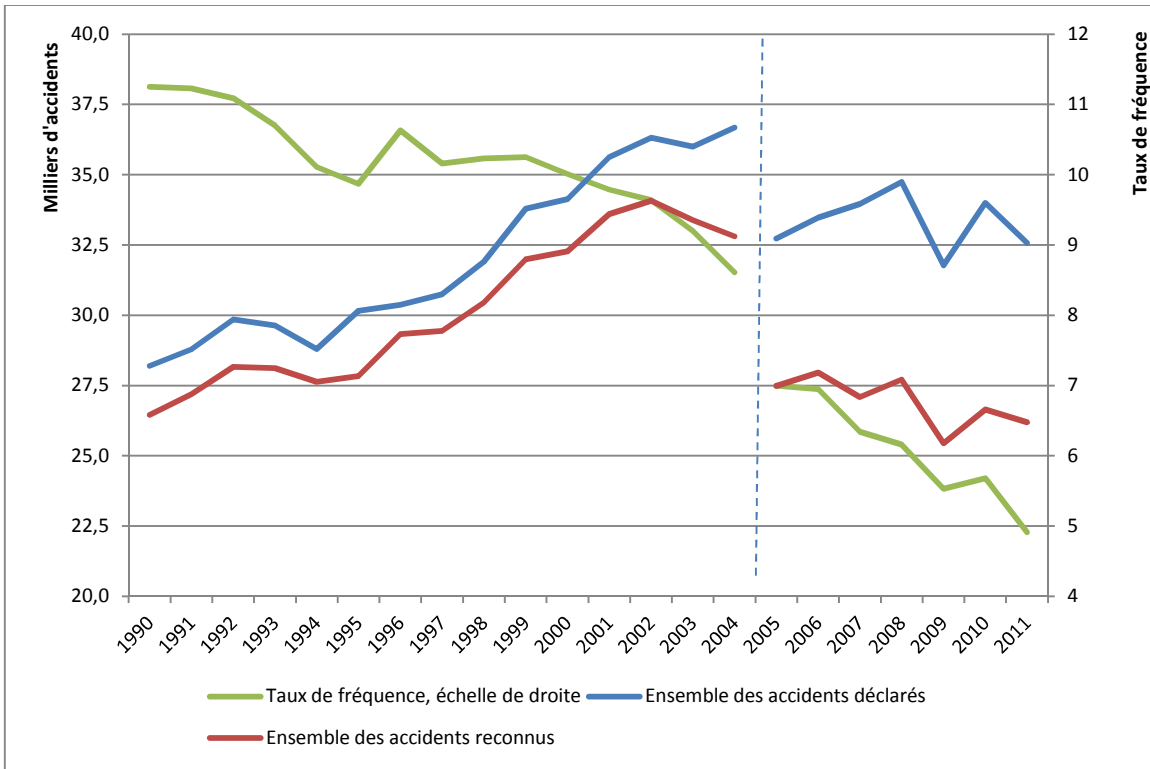
Dans l'enquête Eurobaromètre sur le climat social, deux questions touchent à l'évaluation de l'emploi : l'une porte sur l'appréciation de la situation professionnelle personnelle, l'autre sur l'appréciation de l'emploi dans le pays de résidence¹⁸.

D'après les résultats de cette enquête, sur une échelle allant de -10 à +10, les Luxembourgeois sont, en 2012, plutôt satisfaits de leur situation professionnelle. Avec un score de +4,6, ils se classent en troisième position dans l'UE15, derrière deux pays scandinaves. De plus, leur niveau de satisfaction par rapport à 2011 est stable (il en est de même pour les Suédois). À part les Danois, les Néerlandais et les Allemands qui connaissent une évolution positive dans l'évaluation de leur situation professionnelle personnelle, tous les autres pays sont pessimistes, voire très pessimistes comme les pays méditerranéens.

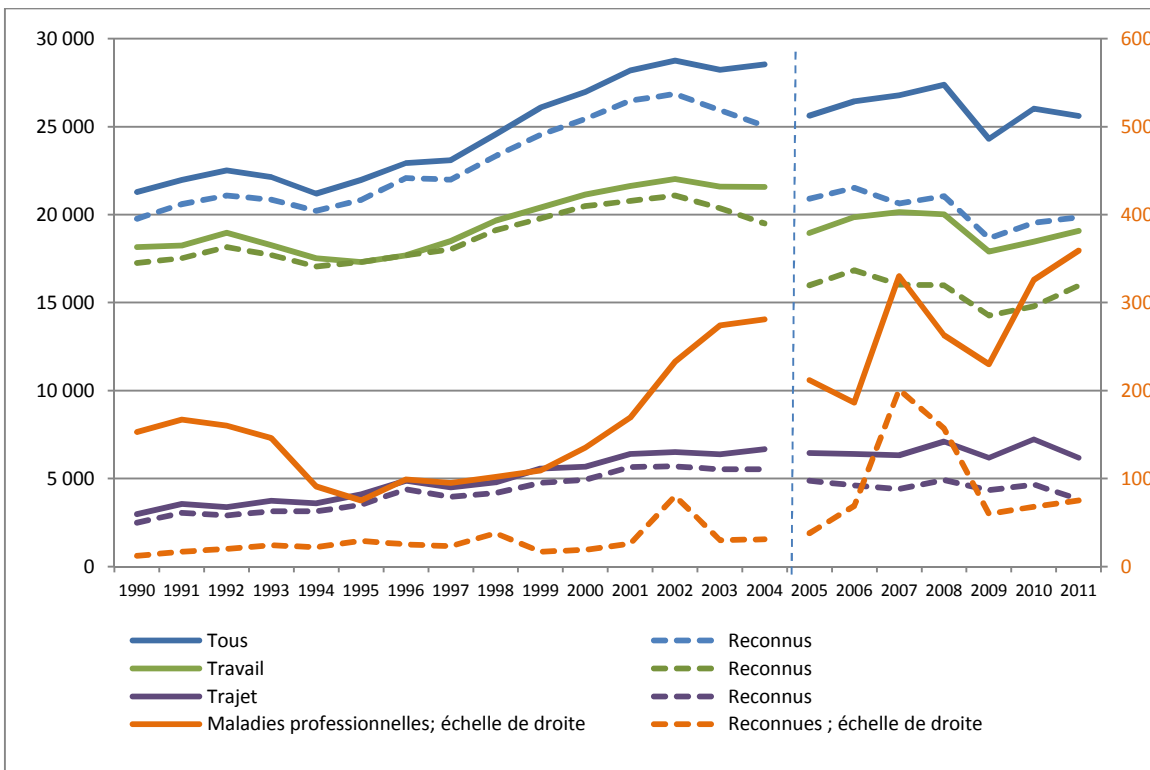
Concernant l'évaluation de l'emploi dans le pays de résidence, le Grand-Duché occupe, en 2012, la même troisième place qu'en 2011 avec un score de +0,8, en baisse de 0,7 point par rapport à 2011. Seuls deux pays, l'Allemagne et l'Irlande, connaissent une évolution positive de l'indicateur, même si le marché de l'emploi dans ces deux pays ne procure pas autant de satisfaction qu'au Luxembourg. En effet, l'évaluation de la situation professionnelle personnelle est nettement meilleure au Grand-Duché.

¹⁸ Seuls les résidents de plus de 15 ans sont interrogés.

Accidents du travail au Luxembourg : fréquences absolues et fréquences relatives, Luxembourg



Accidents professionnels de tous types (déclarés et reconnus), régime général, Luxembourg



Source : Association d'assurance accident Graphiques : CSL

4

Accidents
du travail

4.1

Fréquence des accidents

Les statistiques de l'Association d'assurance accidents renseignent sur le nombre et la fréquence d'accidents au travail, qu'ils se produisent sur le lieu-même du travail, pendant le trajet ou qu'ils concernent les maladies professionnelles.

D'une manière générale, le nombre absolu d'accidents déclarés est en augmentation sur la période observée ; la diminution advenue entre 2004 et 2005 est due à un changement méthodologique dans la procédure de déclaration des accidents. L'année 2011, comme l'était l'année 2009, est cependant marquée par une baisse des accidents liée vraisemblablement au ralentissement de l'activité suite à la crise économique.

La fréquence des accidents au sein du régime général est en diminution depuis 1990, traduisant une augmentation du nombre d'accidents proportionnellement moins forte que l'augmentation des heures prestées.

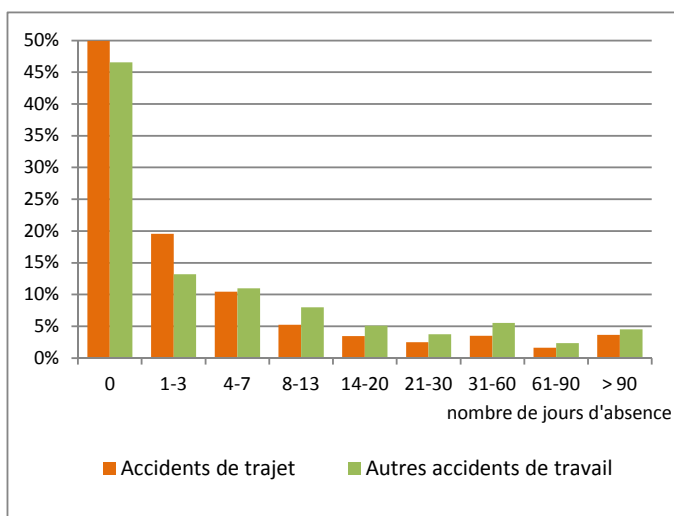
Sans doute plus inquiétant est l'écart grandissant entre le nombre d'accidents déclarés et le nombre d'accidents reconnus. Si la rupture de série de 2005 est venue accentuer cet écart, force est de constater que le taux de reconnaissance des accidents est en diminution bien avant cette date. En effet, alors que la reconnaissance des accidents professionnels était d'environ 97% en 1996, elle n'est plus que de 80% en 2011.

Par ailleurs, concernant le seul régime général, la part des accidents survenus sur le lieu de travail ainsi que celle des accidents de trajet se maintiennent depuis le début des années 2000. En revanche, les maladies professionnelles augmentent en tendance depuis 1995, malgré une forte chute en 2008 et 2009. Comme ci-dessus, peu importe l'origine de l'accident, l'écart entre accidents déclarés et accidents reconnus s'élargit, exception faite des années 2007 et 2008 avec un taux record de reconnaissance de 60%. Enfin, les accidents mortels sont assez rares. Représentant 0,06% des accidents, 12 personnes sont décédées en 2011, dont 4 suite à un accident de trajet.

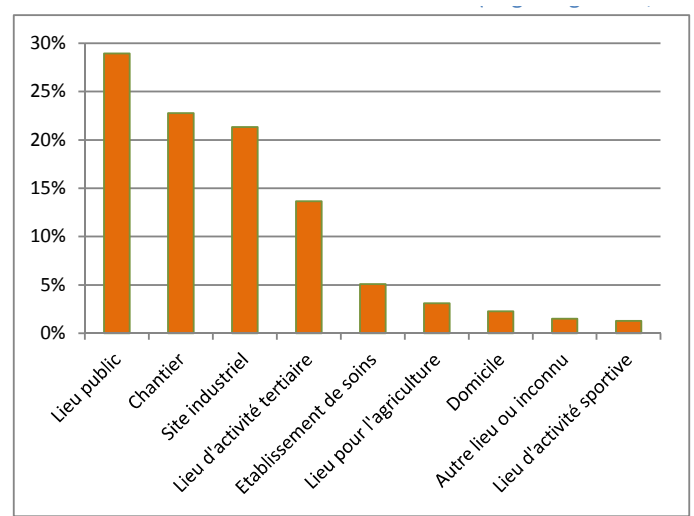
Note : Le taux de fréquence AAA est égal au nombre d'accidents reconnus *100/nombre de salariés exposés au risque.

Le nombre de salariés exposés au risque est le nombre total des heures de travail prestées, divisé par 1.880 (le nombre d'heures de travail annuelles pour un salarié qui effectue 40 heures par semaine, 47 semaines par an, dans la mesure où il bénéficie de 5 semaines de congé par an).

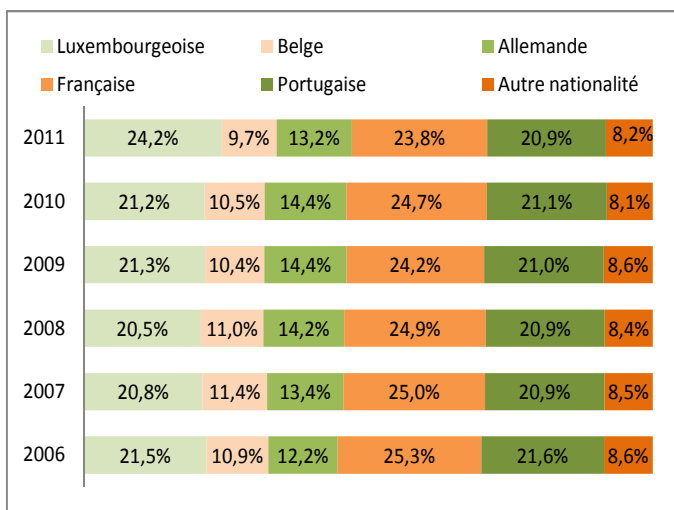
Accidents reconnus selon le nombre de jours d'incapacité de travail (Régime général, 2011)



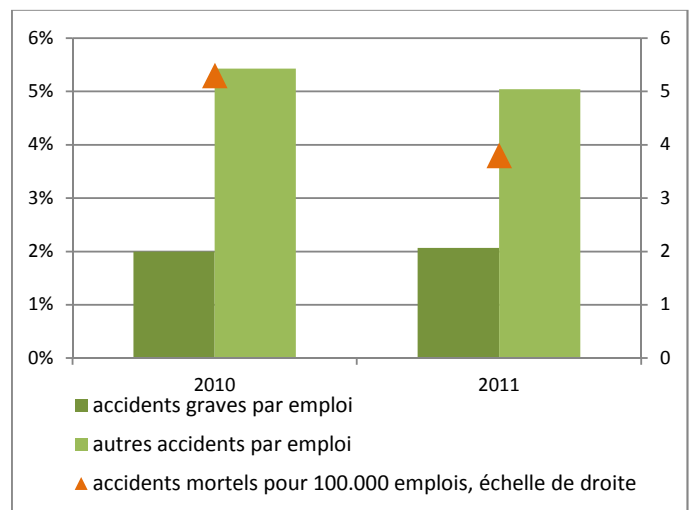
Accidents reconnus suivant le lieu de travail (Régime général, 2011)



Accidents reconnus suivant la nationalité de la victime (Régime général, 2011)



Les différentes catégories d'accidents (Régime général)



Source : Association d'assurance accident Graphiques : CSL

Accidents du travail

Caractéristiques des accidents reconnus

Un accident est jugé grave dès lors qu'il a entraîné une absence de plus de trois jours. La majorité des accidents reconnus, qu'ils soient de trajet ou non, ne sont pas considérés comme étant graves. Néanmoins, les accidents graves représentent plus du tiers (38%) de l'ensemble des accidents et ils ont un poids plus important dans les accidents de travail proprement dits et les maladies professionnelles (40%) que dans les accidents de trajets.

Les accidents ayant entraîné la mort ont nettement diminué entre 2010 et 2011, passant de 5,3 pour 100.000 emplois en 2010 à 3,8 pour 100.000 emplois en 2011.

Par ailleurs, hormis les accidents qui se situent dans un lieu public (accidents de trajet pour la plupart), ce sont les chantiers et les sites industriels qui sont les lieux les plus touchés par les accidents (un peu plus de 20% pour chacun de ces deux lieux).

Enfin, un regard sur la nationalité des personnes touchées est riche d'enseignement. En effet, les trois quart des accidents se concentrent sur trois nationalités : luxembourgeoise, française et portugaise. Cependant, la situation des Luxembourgeois s'aggrave : alors qu'en 2006 près d'un accident sur cinq concernait un national, c'est un sur quatre en 2011.



Conclusion

Conclusion

Le présent Panorama a permis de dresser un tableau de la vie au Luxembourg qui, convenons-en, est différent de celui présenté par les indicateurs macroéconomiques. Si ces derniers montrent un niveau élevé de richesse par habitant, il n'en va pas de même en ce qui concerne le bien-être social.

Inégalités

L'analyse des inégalités sous leurs différentes formes mène à un même constat : les inégalités continuent à suivre une tendance haussière. Si certains indicateurs semblent s'améliorer légèrement par rapport à l'année précédente, cela pourrait être dû à une détérioration de la situation des ménages les plus aisés plutôt qu'à une véritable amélioration de la situation des ménages les plus défavorisés. D'ailleurs la détérioration du pouvoir d'achat des plus bas salaires se poursuit.

Pauvreté

Le nombre de bénéficiaires du RMG en général, et plus particulièrement de ceux ayant des revenus propres et/ou un emploi, ne cesse d'augmenter. Pour les ménages monoparentaux ainsi que pour les chômeurs, le taux de risque de pauvreté dépasse toujours 40%.

Chômage

En ce qui concerne le chômage, une amélioration n'est pas en vue. Si le Luxembourg affiche sur ce point de bonnes performances comparative-ment aux autres pays d'Europe, le chômage, y compris celui de longue durée (>12 mois), poursuit son ascension, et cela malgré la récente amélioration de la conjoncture. Les personnes ayant le plus de difficultés à s'intégrer sur le marché du travail

sont les femmes, les jeunes ainsi que les personnes ayant un faible niveau de formation.

Emploi

Paradoxalement, cette détérioration des chiffres du chômage est accompagnée par une amélioration continue des chiffres de l'emploi, même si les taux d'emploi des femmes et des jeunes restent à des niveaux relativement faibles en comparaison européenne.

Conditions d'emploi

Si les formes atypiques de travail restent encore relativement marginales au Luxembourg, elles ont néanmoins connu au cours des dernières années une hausse soutenue, notamment au niveau de l'emploi temporaire et du travail de façon habituelle le soir ou la nuit.

Les accidents de travail déclarés restent à un niveau stable avec toutefois un écart grandissant entre nombre d'accidents déclarés et nombre d'accidents reconnus, phénomène particulièrement visible en ce qui concerne les maladies professionnelles.

On constate depuis 1995 une tendance à la hausse au niveau des inégalités. Des améliorations ponctuelles « statistiques » ne remettent pas en cause cette tendance.

De plus, c'est notamment dans les indicateurs plus précis que l'on décèle les dysfonctionnements de l'économie luxembourgeoise (en regardant la situation des différentes catégories de personnes). Ceux-ci se perçoivent de façon transversale tant au niveau des inégalités, que

ce soit de revenu, d'accès à la santé ou autres, qu'au niveau du taux de risque de pauvreté. De ce point de vue, il faudrait porter une attention particulière sur la situation des chômeurs et des ménages monoparentaux pour lesquels le risque de pauvreté est à un niveau excessivement élevé par rapport au reste de la population. En ce qui concerne le chômage, il faudrait mettre en place des mesures plus efficaces afin d'intégrer sur le marché du travail d'avantage de femmes, de jeunes et de chômeurs de longue durée.

LA CHAMBRE DES SALARIÉS AGIT DANS L'INTÉRÊT DES SALARIÉS ET RETRAITÉS

Que vous soyez salarié actif ou retraité, luxembourgeois ou étranger, résident ou frontalier, la Chambre des salariés est votre chambre professionnelle au Grand-Duché. En novembre, participez à l'élection de ses membres pour :

- ◆ faire valoir vos droits lors des décisions sociales et politiques ;
- ◆ défendre vos intérêts par le biais d'une institution forte et crédible ;
- ◆ fortifier une institution au service de tous les salariés, qui vous forme et informe tout au long de votre carrière.

JE VAIS VOTER

**ÉLECTIONS
CHAMBRE DES SALARIÉS
NOVEMBRE 2013**



www.csl.lu

Nos publications

CSL COLLECTION*

Droit du Travail

- La discrimination sur le lieu de travail
- La santé au travail au Luxembourg
- Le congé parental, le congé pour raisons familiales, l'allocation d'éducation et l'allocation de naissance
- Les congés légaux des salariés
- Une approche pratique sous forme de questions-réponses
- L'application pratique sous forme de modèles-types - Lettres, contrats et requêtes

Droit de la sécurité sociale

- Le revenu minimum garanti (RMG)
- Réforme de l'assurance accident
- La coordination des règles de sécurité sociale dans l'Union européenne

La CSL vous informe...

- Violence et harcèlement moral au travail : Agir pour prévenir. Un guide pratique.
- Les mesures d'ordre familial dans le système de retraite luxembourgeois

Dialogue ANALYSE*

- Panorama social 2013
- Oui à l'indexation automatique et intégrale des salaires
- Pauvreté monétaire, inégalités et conditions de vie au Luxembourg

Dialogue THÉMATIQUE*

- Les salariés et leur déclaration d'impôt
- Le salarié handicapé
- Contribution à une étude sur le bien-être au travail au Luxembourg
- Les risques pour la santé des travailleurs liés à l'organisation du travail : leur origine, leurs effets, leur prévention

Autres publications

- Guide pratique du délégué à la sécurité : Agir au quotidien, aux côtés des salariés
- Mes droits et obligations d'apprenti
- Consultation d'un médecin et hospitalisation à l'étranger – Que va rembourser la caisse de maladie et comment ?

Retrouvez et téléchargez toutes les publications parues sur notre site www.csl.lu .

* disponibles en librairie

dialogue

ANALYSE

PANORAMA SOCIAL

2013

Le Panorama social 2013, publié dans la série *Dialogue* analyse de la Chambre des salariés (CSL), dresse un portrait social du Luxembourg en rassemblant des données éparées pour créer une vue d'ensemble de la situation socioéconomique du pays et pour la placer dans le contexte européen.

La publication s'attache plus particulièrement aux différentes dimensions de l'inégalité : revenus et notamment salaires, santé, fiscalité, inégalités... qui, en se renforçant mutuellement, ont un impact négatif sur le niveau de vie des individus, ce qui risque de les faire basculer dans la pauvreté. C'est pourquoi la CSL garde un œil attentif sur ce phénomène et met en lumière ses conséquences sur les différentes catégories de ménages.

La CSL consacre également une partie de son *Panorama social* au chômage et à l'emploi en analysant de manière approfondie les indicateurs couramment utilisés (taux de chômage, taux d'emploi...). Elle met aussi l'accent sur les formes atypiques de travail (temps partiel, intérim...) et leurs répercussions sur les conditions d'emploi et de vie des individus.

Diffusée par :

Librairie Um Fieldgen
3, rue Glesener - L-1631 Luxembourg
info@libuf.lu

Cette publication est également disponible au siège de la CSL.

Editée par :



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

18 rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg
T +352 27 494 200 F +352 27 494 250
csl@csl.lu www.csl.lu

PRIX : 4€

ISSN : 5 453000 200386

